



SEANCE DU 14 mars 2022

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021 163
2. Consultation : projet de fusion des Communes de Monthey et Collombey-Muraz 164
3. Résolution sur la Guerre en Ukraine 172
4. Développement du postulat de M. Jean-Charles Boemi intitulé « Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population » 175
5. Développement du postulat de Mme Aline Caloz intitulé « Pour une place du 14 juin à Monthey » 176
6. Développement du postulat de M. Adrien D'Errico intitulé « La démocratie : une fête et une responsabilité collective » 178
7. Développement du postulat de Mme Eliane Launaz Perrin intitulé « Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors » 182
8. Réponse à la question écrite de M. Robert Burri nommée : « Monthey s'engage contre le harcèlement au travail » 187
9. Divers 190
10. Annexes 199



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre officiellement le Conseil général du 14 mars 2022. Je salue la présence de : monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; des membres du Conseil municipal ; de monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; des chefs de service présents ; de madame Laurence Mauve, responsable de la salle ; des représentants de la presse ; ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous est parvenue le 11 février 2022 soit dans les délais impartis par notre règlement. Nous pouvons donc siéger.

Je passe la parole à monsieur Burri pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-GC), secrétaire du Conseil général

Bonsoir chers collègues, je vous invite à répondre clairement à l'appel de votre nom.

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain, BESSE Claude, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine excusée, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara excusée, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan, GISCHIG Bastien, JORIS Guillaume, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis excusé, MARIETAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy excusée, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, PREMAMAND SPERANDIO Sabine, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaelle, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, SCHALLER Flavien, SONNATI Guillaume, THETAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle, VUADENS Laetitia.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Fabien Thétaz étant absent, ce sera monsieur Guillaume Sonnati qui sera chef de groupe pour le groupe PS-Gauche citoyenne.

Il y a donc 55 membres du Conseil général présents. Conformément à l'article 18, le quorum de 31 membres est atteint, cela nous permet de délibérer légitimement.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations.



A la demande de la municipalité, la version online du PV de septembre 2021, qui est publié sur internet, a été tronqué de quelques annexes. En effet, certaines informations en lien avec Monthey Energie sont jugées sensibles. A leur place, il existe une mention : « Annexes supplémentaires consultables au guichet de la commune ». En toute transparence, ces annexes sont accessibles à la consultation au bureau de la commune. Le PV original, signé et librement consultable à l'administration communale, n'a pas été modifié d'une virgule. Le Bureau a accepté cette modification du document online, car elle ne touche en rien à l'intégrité du PV papier qui est le document maître. Cela nous a menés à une réflexion globale sur les annexes à ajouter dans les PV de notre assemblée. Une proposition claire sera faite aux Chefs de groupe lors de notre prochaine séance.

L'annexe des défraiements va être ajoutée en annexe du règlement du Conseil général, comme décidé lors de notre dernier plénum. Cela sera accessible d'ici peu sur le site de la commune.

Vous avez reçu par mail aujourd'hui des informations à propos des adresses génériques du Conseil général. Nous serons désormais plus réactifs pour effectuer des modifications dans les listes d'adressage. Pour rappel, les mails ne sont plus transférés automatiquement sur les adresses bluewin. Les personnes concernées sont priées de faire le nécessaire pour recevoir les informations du Conseil.

L'ordre du jour est modifié pour ajouter la question écrite de monsieur Burri, la résolution du Bureau et de plusieurs groupes politique. Est-ce que ce nouvel ordre du jour appelle à des remarques ? Est-ce que certains s'y opposent ? S'abstiennent ? L'ordre du jour est donc accepté.

Nous passons maintenant à l'approbation du PV du 13 décembre 2021.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV ? Est-ce que certains refusent ce PV ? S'abstiennent ? Il est donc accepté à la majorité. Je vous remercie, monsieur Burri, pour le travail effectué.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Consultation : projet de fusion des Communes de Monthey et Collombey-Muraz

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous avons reçu un message du Conseil municipal au Conseil général qui rappelle, et je cite ce document : « les Conseils municipaux de Collombey-Muraz et Monthey se sont exprimés, lors de leurs séances respectives du 21 décembre 2021, en faveur d'une fusion des deux Communes municipales, au 1er janvier 2025. Dès lors, le projet de fusion des communes de Collombey-Muraz et Monthey est soumis à la consultation des Conseils généraux de Collombey-Muraz et Monthey. Les citoyens seront consultés sur ce projet, lors de la votation du 15 mai 2022 ».

Deux autres documents ont été transmis, la synthèse de l'étude sur la Fusion et le rapport de fusion partie finances communales.

Parallèlement une commission a été chargée d'étudier dans le détail cette proposition. Le bureau a décidé de charger la Commission permanente « Agglo » en



raison des aspects supra-communaux. Je tiens à remercier la commission pour son travail de qualité qui se traduit en deux documents un rapport et une FAQ. A noter qu'une annexe supplémentaire sera ajoutée. Elle contient l'indication de la présence des membres à ces deux séances.

L'art 137 de la loi sur les communes précise que les conseillers généraux sont consultés au scrutin secret. Dès lors, le vote se fera à bulletin secret, les scrutateurs passeront dans les rangs pour vous fournir un bulletin de vote. Avant cela, nous allons ouvrir la discussion sur l'entrée en matière où les groupes politiques s'exprimeront, tout comme la Commission « Agglo » et la municipalité qui pourra faire valoir son point de vue. Puis nous procéderons à la discussion de détail et au vote final.

Est-ce qu'il y a des questions quant à la procédure ? Est-ce que certains s'y opposent ? S'abstiennent ? Très bien.

Nous pouvons donc passer à la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux groupes politiques.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame la conseillère municipale, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

C'est avec une grande satisfaction que le groupe Parti socialiste-Gauche citoyenne a pris connaissance de ce projet de fusion qui arrive devant le peuple après un immense travail et un processus démocratique favorisant la démarche participative.

En guise de préambule, notre groupe tient à remercier sincèrement toutes les personnes, telles que les experts, les conseillers communaux, ou encore les citoyennes et citoyens, qui ont œuvré pour ce projet, de sa naissance jusqu'à sa présentation finale.

Ce projet très bien ficelé, garantissant le maintien des emplois à l'ensemble des fonctionnaires de nos deux communes, constitue un tournant pour le développement de notre région, un marqueur de notre histoire, pour sûr. Il vise à unir deux communes, dont les frontières tant physiques que symboliques n'existent déjà plus, pour un destin commun. Après tant d'années de fiançailles au travers de multiples collaborations intercommunales, il convient aujourd'hui de fêter le mariage de nos deux communes.

Une telle fusion permettra notamment d'améliorer les prestations publiques à la population, avec des services autant dotés des compétences et expertises nécessaires que décentralisés, comme les écoles, les structures d'accueil de la petite enfance ou encore la sécurité. Elle renforcera notre promotion économique avec un territoire plus ample à sa disposition qui pourra mieux démarcher des entreprises, pourvoyeuses d'emplois de qualité dans notre région.

En outre, elle assurera un développement territorial équilibré sur l'ensemble de la nouvelle commune, où cohabiteront des zones d'habitation, des espaces verts, des zones d'artisanat et d'industrie, dans le but de garantir une qualité de vie optimale à nos habitants.



Dans le même sens, elle pourra améliorer la mobilité dans notre région au travers de mesures concrètes pour la mobilité individuelle et collective, ainsi que pour la mobilité douce, dans le but de rendre plus confortable l'existence de notre population. Enfin, cette nouvelle commune, dotée de 28'000 habitants, renforcera l'importance de notre région vis-à-vis des pouvoirs publics cantonaux qui entendront davantage nos préoccupations et qui injecteront, par la même occasion, plus de subventionnement dans notre région.

Pour conclure, le Parti socialiste-Gauche citoyenne exprime, dans ce plénum, un immense Oui du cœur et de la raison pour ce projet de fusion. Oui à ce projet de fusion d'opportunités ! Oui à cette nouvelle commune ! Bien entendu nous entrons en matière, donc nous soutiendrons, avec beaucoup d'entrain, beaucoup d'enthousiasme ce projet de fusion.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Une autre prise de parole ? Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et monsieur les conseillers municipaux, chers collègues, chers représentants de la presse, cher public,

Un grand merci tout d'abord à la commission ad hoc pour la précision de son travail. Je ne ferai pas durer le suspense très longtemps.

C'est un grand OUI pour le groupe et pour le parti PLR de Monthey-Choëx. Sans hésitation, sans crainte et sans doute sur tout ce que nous amènera de positif cette fusion, nous y sommes favorables. Nous sommes motivés à partir en campagne auprès de nos concitoyens et de nos voisins de Collombey-Muraz, à ouvrir le débat, comprendre les inquiétudes, rassurer et convaincre. C'est la prochaine étape et notre rôle en tant qu'élus en faveur de ce projet historique. Nous espérons que toutes celles et ceux qui, ce soir, afficheront leur enthousiasme pour cette fusion, feront de même, et qu'ensemble nous puissions saisir cette opportunité de créer cette commune forte, efficiente, attractive, dynamique et unie pour le bien-être de ses citoyens.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la ville, mesdames et messieurs les municipaux,

Je ne ferai pas non plus durer le suspense et je ne répéterai pas ce que mes préopinants ont déjà évoqué. Le groupe du Centre Monthey-Choëx est tout à fait favorable à cette fusion et se prononcera aussi d'un grand oui en faveur de cette dernière.

L'union fait la force ; l'union territoriale, la force de ces deux communes réunies par rapport aussi à notre positionnement dans le canton, je pense que c'est quelque chose qu'on ne doit pas perdre de vue ; l'union des services, tout en respectant l'accessibilité à ces derniers. Une centralisation, oui, mais une centralisation bien



pensée et c'est ce que nous souhaitons, c'est-ce qui est envisagé aussi, donc nous saluons aussi ces initiatives.

La différence est également une force. Je sais que beaucoup de nos concitoyens, peut-être plus du côté de Collombey-Muraz que du côté de Monthey, craignent un petit peu cette fusion, de peur de se voir isolés ou bien de se voir plutôt amalgamés. J'évoquerai ici peut-être juste l'exemple de sept communes qui ont fusionné dans le Tessin : la commune de Bellinzone, où on a vu la vie sociétaria locale plutôt renforcée car les gens vont chercher d'autres offres. C'est peut-être un souci qui préoccupe beaucoup de gens et qu'il ne faut pas avoir.

Donc, le groupe du Centre se prononcera en faveur de cette fusion. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Schaller. Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président, monsieur le président de la Municipalité, madame, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Les Vert.e.s ont pris connaissance du message de la Municipalité, de la synthèse de l'étude de fusion ainsi que du rapport de la Commission d'Agglomération.

Nous remercions cette dernière au passage pour son travail ainsi que toutes les personnes et groupes de travail qui ont œuvré à l'élaboration de ce projet. A la lecture de ces documents, notre groupe est convaincu que les avantages de la fusion sont plus nombreux que les potentiels désagréments. Représenter au Canton une commune unifiée comme 10^{ème} commune romande et 2^{ème} ville valaisanne par la taille n'est pas le seul avantage. Nous sommes en effet séduits par le potentiel d'améliorations de la gestion commune de nos deux territoires. Nous pensons que le processus de fusion pourrait améliorer de nombreux domaines comme la gestion des ressources, la planification des infrastructures et du territoire, une augmentation des palettes de services à la population.

La création d'un pôle chablaisien possédant un fort potentiel économique et le développement des futurs emplois qui peuvent s'y implanter nous semblent réjouissants. Nous pensons également qu'une gestion uniformisée permettra une économie globale de l'administration et une augmentation de l'efficacité tout en garantissant l'identité particulière de chaque quartier et de chaque communauté. Vous l'avez compris, notre groupe y est favorable et se prononcera donc positivement en faveur de cette fusion.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

D'autres prises de parole? Alors si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la présidente de la Commission, madame Launaz Perrin.



Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS)

Messieurs les présidents du Conseil général et de la Municipalité, madame la conseillère municipale messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Je ne vais pas vous lire le rapport de la Commission en entier, mais j'en retirerai la substantifique moelle.

Le mandat attribué à notre Commission a porté essentiellement sur une lecture attentive des deux dossiers relatifs à l'étude de la fusion ainsi qu'à une réflexion de principe. Notre Commission, ainsi que celle de Collombey-Muraz, ont travaillé de manière indépendante. La Commission de Monthey s'est réunie à deux reprises, soit le 18 janvier 2022 avec monsieur Stéphane Coppey, qui a présenté les thèmes principaux liés au projet de fusion et à ses enjeux et a répondu à nos questions. Une deuxième séance, le 27 janvier, nous a permis de prendre position et de finaliser le rapport en toute intimité dans la Commission.

Le Conseil général ayant reçu le rapport, je vous présente un bref résumé des enjeux. La fusion projetée avec la commune de Collombey-Muraz est une fusion administrative; ça je crois qu'il faut clairement le répéter aux gens que nous rencontrons, à la population. Chacun des villages gardera son identité, son nom et son code postal. Mais c'est aussi une fusion d'opportunités qui permettra, ce qui a déjà été dit par mes préopinants, de mutualiser les compétences et les ressources administratives, d'assurer une vision plus large et cohérente du territoire et de favoriser le dynamisme de toute une région.

Une répartition des services communaux est prévue sur divers sites avec deux tiers des infrastructures se situant à Monthey et un tiers à Collombey-Muraz. A remarquer que les finances sont saines dans les deux communes selon les critères de l'État du Valais, que la dette par habitant est faible des deux côtés. Le coefficient d'impôt est proposé à 1,2, identique à la situation actuelle, et le taux d'indexation à 165 % au lieu de 160 à ce jour. Ceci baissera donc la pression fiscale du citoyen. Un état des bâtiments a été réalisé dans les deux communes et a révélé une situation similaire.

Du point de vue de notre Commission, nous pensons que la fusion permet une meilleure gouvernance ainsi qu'une gestion efficace des mandats donnés aux commissions du Conseil général. Elle permet d'alléger les coûts en temps, en organisation et en argent. Par exemple, un tel allègement n'a pas été possible lors de la mise en place du règlement intercommunal du service du feu en 2021 où nous avons dû travailler à plus de 20 personnes qui se réunissaient à chaque séance. Ces commissions étaient composées des membres des commissions des deux communes, de conseillers communaux, de chefs de service et de personnes qui étaient dans l'opérationnel. Donc un règlement pour lequel on s'en est bien sorti, qui a été je crois agréé, mais qui a demandé beaucoup d'énergie.

Notre Commission a relevé le sérieux de l'étude, tant du point de vue politique que financier, ainsi que l'attention portée aux préoccupations de la population par la mise en place, dès 2019, d'ateliers citoyens, de soirées d'informations et d'un sondage public. Il nous apparaît cependant fondamental d'être à l'écoute des questionnements, voire des inquiétudes que peuvent formuler nos concitoyennes et concitoyens.



Une liste de questions est ressortie de nos séances et est annexée à ce rapport. Les réponses données par monsieur Coppey nous ont convaincus de sa volonté et de la volonté de la Municipalité de transparence et d'un certain réalisme reconnu par les municipaux. En effet, convaincre les citoyennes et citoyens n'est pas simple, car un projet de fusion met en évidence des sentiments de peur et une résistance face aux changements, ainsi que des questions d'appartenance et de loyauté à son village ou à sa ville.

Les membres de la Commission « Agglo » se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la fusion et invitent le Conseil général à approuver ce projet pour notre ville.

Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. La parole est à la municipalité. Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs les membres du Conseil général,

Avant de venir à cette séance, mes collègues du Conseil municipal m'ont dit « Tu ne feras pas trop longtemps en t'exprimant sur la fusion » parce qu'ils connaissent ma passion pour cette fusion. Promis, je ne ferai pas long pour la simple et bonne raison que vous toutes et vous tous, qui êtes intervenus durant cette entrée en matière et notamment vous, madame la présidente, avez parfaitement résumé la situation et l'état d'esprit dans lequel la Municipalité se trouve par rapport à cette fusion.

Oui, mesdames et messieurs, je crois qu'on peut dire que c'est un moment extrêmement important, un moment qui ne se sentira peut-être pas au 1er janvier 2025, mais qui aura des conséquences pour les générations futures et je crois que c'est important de le dire.

Oui, mesdames et messieurs, je ne crois pas qu'on va perdre en identité territoriale, en identité de village. On sait très bien que lorsque l'on a une telle fusion administrative, ç'a été rappelé par notre présidente de la Commission, on ne perd pas nos entités de chaque village. Au contraire, on les renforce. Encore ce week-end j'étais avec une équipe du Val d'Anniviers qui avait en grande partie voté non à la fusion et qui disent « On s'est trompés, effectivement on garde et on renforce même l'identité lorsqu'on a une administration, on a la volonté de se déterminer dans chaque village ». C'est le cas dans le Val d'Anniviers ; je crois qu'aujourd'hui, plus personne ne reviendrait en arrière.

Lorsqu'on voit notre territoire, lorsqu'on voit l'organisation, aujourd'hui en 2022, mais qu'on peut imaginer en 2030 ou en 2040, de Monthey et Collombey-Muraz, on se rend compte que l'on doit avoir une administration qui gère notre territoire, l'aménagement du territoire, qui gère notre mobilité, qui gère nos infrastructures parce qu'on est pleinement liés.

Aujourd'hui déjà, le Service électrique, le Service des Eaux des Neyres est géré par la commune de Monthey. Nous avons une collaboration au sein des Services de l'eau



de la commune de Monthey-Collombey-Muraz. Evidemment cette manière de fonctionner ne tombe pas de rien du tout. Elle est tout simplement une volonté des politiques de travailler ensemble parce que nous avons un avenir commun, parce que nous amenons une plus-value en collaborant.

Alors vous allez me dire « Pourquoi est-ce qu'on ne continue pas les collaborations ? ». Cela a été dit aussi par madame la présidente ; à un moment donné, ces collaborations ont leurs limites.

Premièrement, elles dépendent des hommes. On parle toujours de l'excellente collaboration de la police et c'est vrai, c'est une excellente collaboration ; mais du jour au lendemain, en un mois, en une année, on peut mettre fin à cette collaboration. Ce contrat de mandat de prestations de Collombey-Muraz sur Monthey, et Collombey-Muraz peut se retourner sur la police du Haut-Lac ; ce qu'elle a fait d'ailleurs avec d'autres structures, l'APEA et d'autres organisations. On a donc cette possibilité d'avoir des changements qui ne permet pas de stabilité et qui ne permet pas de mettre en place un service à la population de qualité.

Donc, je crois que c'est important de le dire : au 1er janvier 2025, le changement n'aura pas lieu de manière significative. Par contre, au fil du temps, on arrivera à améliorer encore nos prestations publiques, et surtout avoir cette cohésion que l'on souhaite dans notre région. Cela passe par une entité, une entité qu'on souhaite avoir sur Monthey-Collombey-Muraz. A vous entendre, je pense qu'on va plutôt dans ce sens au niveau de Monthey, en tout cas au niveau de son Conseil général.

Merci pour ce soutien. Merci de penser à l'avenir, aux générations futures. Je pense qu'on vit et je terminerai par là, un moment extrêmement important pour notre commune, pour notre région, donc allons dans ce sens et merci de soutenir cette démarche de fusion entre nos deux communes.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur le président. Madame Cristina.

Intervention de Mme Jeanne Cristina (EPM)

Chers membres du Conseil général, chers membres du Conseil municipal, bonsoir à tous,

La plupart d'entre vous a déjà reçu un courrier de la part d'Adrienne Ambrozinho et moi-même expliquant notre point de vue sur ce projet de fusion. Je tâcherai donc de ne pas trop m'étendre.

Ce projet est présenté comme une évidence qu'il convient de valider sans trop s'interroger. Il incarne une certaine idée de progrès contre laquelle il n'est pas dans l'air du temps de s'élever.

Au 15e siècle la châellenie de Monthey comptait en son sein Troistorrents, Collombey et Muraz. Après trois siècles de disputes au prétexte que le plus grand avait une gestion des affaires tout à son avantage, les gens d'en haut et les gens d'en bas parvinrent à se détacher de Monthey. 300 ans d'efforts ont été nécessaires pour



obtenir trois entités indépendantes. Pourquoi vouloir réunir à nouveau Monthey et Collombey-Muraz ?

Une fusion de communes est une modification majeure du territoire. On parle ici de communautés politiques, culturelles, de sentiment d'appartenance. Il ne s'agit pas d'une fusion d'entreprises. On parle peu de ce qui sera inexorablement perdu et les dangers encourus. Pour une commune bien plus grande, le projet prévoit un nombre de représentants de la population réduit de près de moitié. A l'heure où les circuits courts et la proximité sont les discours en vogue, pourquoi vouloir en même temps dresser une distance supplémentaire entre les élus et leurs administrés ? Cela ne manquera pas de provoquer pour la population une perte de son pouvoir de contrôle sur l'administration, et va nuire au sentiment d'être représentés par quelqu'un qui connaît nos préoccupations quotidiennes de près.

Pour nous rassurer à ce sujet, l'argument mis en avant est l'accès aux services publics facilité par la numérisation. On veut ignorer ici que pour une bonne partie de la population, cette dématérialisation va constituer un facteur supplémentaire d'éloignement et de difficultés dans la prise de contact et la recherche d'informations et de soutien. Le processus de fusion est une confiscation du pouvoir politique. On peut se demander où s'arrêtera ce processus quand on sait que d'autres communes voisines envisagent de s'engager dans la démarche.

Ce phénomène de centralisation est encouragé par le Canton du Valais qui, comme de nombreux autres, possède un dispositif législatif dont le but est l'incitation à la fusion des communes. Pourquoi ? Pourquoi ce désir de changer l'organisation du pays ? Au vu de ces réflexions, ce projet nous semble dangereux pour l'avenir de nos concitoyens, car il conduit à la dérive de notre système de démocratie directe.

Ainsi, nous refusons ce soir la fusion des communes municipales de Monthey et de Collombey-Muraz.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Si vous refusez l'entrée en matière, je vous demande de vous lever. Si vous vous abstenez, vous pouvez vous lever. Très bien, nous passons donc à la discussion de détail. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos.

Nous allons passer formellement au vote. Les scrutateurs vont distribuer les bulletins et vous devrez répondre à la question suivante : acceptez-vous le projet de fusion entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz ? Donc les scrutateurs peuvent amener les bulletins et ensuite on passera par les rangées pour reprendre chaque bulletin.

Nous allons reprendre. Voici donc la proclamation du résultat avec 4 non et une abstention, le Conseil général de la ville de Monthey accepte le projet de fusion avec 50 voix pour.



Chères et chers collègues, je prends bonne note de votre décision à aller de l'avant avec ce projet d'avenir. Le résultat est parlant, après avoir étudié dans le détail ce projet, nous avons décidé de nous prononcer favorablement sur le projet de fusion entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz. Maintenant c'est au peuple de se prononcer le 15 mai prochain.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : Résolution sur la guerre en Ukraine.

3. Résolution sur la Guerre en Ukraine

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Une résolution a été déposée par le Bureau et les groupes PLR, PS-Gauche citoyenne et Les Verts.

Une résolution demande au Conseil général d'exprimer son opinion sur des événements importants. Je vais vous faire la lecture du texte, cela fera office de développement de la résolution. Ensuite, nous passerons à l'entrée en matière. Cependant comme le prévoit notre règlement, la discussion générale ne sera pas ouverte à moins que vous en décidiez autrement. Finalement la résolution sera soumise au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques sur la procédure ? Des refus ? Des abstentions ? La procédure est donc acceptée.

La présente résolution est déposée par le Bureau du CG, le PLR, le PS-GC et les Verts :

Le Conseil général de la ville de Monthey, consterné par l'actualité récente en Ukraine

- condamne fermement la guerre menée en Ukraine ainsi que ses impacts terribles sur la population civile ;
- insiste sur l'importance de la voie diplomatique et du respect du droit international ;
- invite chacune et chacun à entreprendre des actions d'entraide dans la tradition humanitaire suisse.

Est-ce que les groupes politiques souhaitent prendre la parole ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS)

Merci monsieur le président.

Madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

244 000 déplacés internes. 2 155 271 réfugiés. 228 districts capturés dans le pays. 564 civils tués, 982 blessés. 1031 civils morts, 2043 blessés. Entre 2000 et 4000 soldats tués dans un camp.



Évidemment qu'on ne peut pas classer des conflits armés selon des variables numériques froides. Et si certains de ces chiffres se répètent, ce n'est pas parce qu'ils proviennent de sources différentes, mais parce qu'ils se rapportent à des conflits différents. Celui qui a commencé en février en Ukraine, et celui qui a fait la une durant l'été 2021, en Afghanistan.

Chaque conflit armé génère une souffrance et une misère contre lesquelles nous nous devons de nous révolter. Notre groupe avait déposé une résolution lors du Conseil général du 13 septembre 2021 sur la situation en Afghanistan, malheureusement refusée par notre plénum. Notre groupe acceptera la résolution qui nous est proposée ce soir par le Bureau. Sans avoir à nous réjouir d'avoir montré la voie, nous aimerions vous rendre attentif à ce qu'implique concrètement une résolution. Rien, si ce n'est l'envoi d'un signal de la part de notre Conseil. Ce signal peut avoir un résultat simple : il peut éventuellement parvenir aux oreilles d'une personne concernée directement par la crise en Ukraine, ou qui a dans son entourage quelqu'un qui l'est. Et cette personne trouvera peut-être un certain réconfort de savoir qu'ici, à Monthey, les autorités politiques ne sont pas indifférentes à ce qui se passe chez elle.

Bref, chères et chers collègues, notre groupe vous invite à soutenir cette résolution, pour envoyer ce signal à ces personnes. La situation est dramatique, et c'est là notre devoir, dans les limites de nos compétences.

Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Borgeaud. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole? Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Le groupe du Centre ne cosignera pas cette résolution pour les motifs suivants : il est évident que le centre condamne aussi énergiquement cet atroce et sauvage acte qui ne prend absolument pas compte du droit international, qui a été fait par la Russie il y a 2 semaines et qui continue inlassablement, malheureusement.

Vous connaissez peut-être aussi mon passé, j'ai passé 3 ans en Russie dont 15 mois sur la frontière russo-ukrainienne. Personnellement, et c'est aussi ce que j'ai transmis à mon groupe, je regrette un peu que la prise de conscience se fasse seulement maintenant. En 2014, il y a eu 1 million de déplacés, 1 million de réfugiés. Cela n'a eu aucun écho dans notre presse, ici en Suisse, ou très peu d'écho et ça a été très vite oublié. En 8 ans, 13'000 morts qui n'ont pas été pris en considération. Sans parler de tous les autres conflits sur lesquels on a pris connaissance et sur lesquels on s'est peu ou rarement positionnés, en tout cas jamais avec cet élan.

Élan toutefois que nous saluons. Un élan qui favorise ici, c'est-ce que vous avez dit monsieur le président, les initiatives personnelles. L'initiative personnelle est louable, mais si elle ne rentre pas dans un tout, elle devient incontrôlable. Et c'est aussi un souci que nous avons. C'est un souci qui a été partagé, déjà par certaines polices



cantonales, nous voyons des cars qui partent en Pologne et qui reviennent avec des réfugiés qui sont dispersés un petit peu aux 4 vents et auxquels il sera difficile d'apporter l'aide conséquente.

Deuxièmement nous ne cosignerons pas, car énormément de choses ont déjà été effectuées par la Confédération. Des mesures ont été prises, nous avons déjà accueilli 4'000 réfugiés. Cela ne suffit pas et les efforts doivent être redoublés pour accueillir ces gens qui sont dans la détresse, pour leur fournir au moins pendant un certain temps, un cadre de vie qui soit acceptable et dans lequel ils puissent créer les conditions favorables, peut-être pour retourner chez eux, en espérant que ce conflit se termine rapidement.

Troisièmement, nous avons pris position et également les dernières fois ; nous avons entendu mon préopinant parler de ces prises de position ; nous avons dit que ce n'était pas non plus le rôle du Conseil général de faire ces démarches. Donc le Centre gardera sa ligne. C'est aussi pour ça que nous ne cosignerons pas cette interpellation.

La dernière chose, et c'est peut-être ce qui nous touche le plus, c'est cette politique migratoire à géométrie variable que nous comprenons mal ou pas. Y a-t-il de bons et mauvais réfugiés ? Je crois que beaucoup de monde se pose cette question. Pour ces motifs, le Centre ne cosignera pas et s'abstiendra lors du vote.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres prises de position ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Si vous refusez la résolution, je vous demanderai de vous lever. Si vous abstenez, vous pouvez vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Et si vous acceptez, je vous demanderai de vous lever. Merci vous pouvez vous asseoir.

Merci. La résolution est acceptée avec 29 oui et 25 abstentions. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs,

Très rapidement le Conseil municipal a aussi discuté de ces grosses problématiques qui se passent pas loin de chez nous. Nous avons pris quelques décisions. Nous avons surtout pris la décision d'être à l'écoute du Canton puisque, évidemment, l'interlocuteur principal, c'est notre Confédération, ensuite les cantons. Les cantons vont donner des directives et surtout demander aux communes de s'impliquer. Donc la commune de Monthey va être à l'écoute et va collaborer avec notre Conseil d'État pour répondre aux demandes qui pourraient intervenir sur notre Canton.

Sachez que symboliquement, je crois que ç'a été dit par plusieurs personnes dont monsieur Borgeaud, nos prérogatives sont extrêmement limitées dans ce domaine-là, ici à Monthey. Symboliquement nous avons décidé pendant une semaine d'éclairer notre bâtiment du théâtre aux couleurs de l'Ukraine ainsi que le Vieux Collège.



Evidemment nous nous associons, en grande majorité au Conseil municipal, à la décision que vous avez prise ce soir.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur le président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Développement du postulat de M. Jean-Charles Boemi intitulé « Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population »

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Boemi a déposé son postulat lors du plénum de décembre 2021. Le dépositaire va développer son sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le signataire pourra reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Des refus ? Des abstentions ? La procédure est donc acceptée, je passe la parole à monsieur Boemi.

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, madame la municipale, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, cher public,

Vous l'aurez compris, le but du postulat, je vais faire court parce que tout était indiqué sur le petit résumé, c'est vraiment de demander à la Municipalité d'étudier l'amélioration des infrastructures funéraires et de prendre contact avec nos communes voisines de Collombey-Muraz pour coordonner les réflexions à l'échelle locale concernant un funérarium pour notre région.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère que vous soutiendrez ce postulat.

Je reste évidemment à votre disposition pour toutes les questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Boemi. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole dans la salle ?

Monsieur Boemi vous voulez ajouter quelque chose ? Très bien, nous allons donc passer au vote. Si vous refusez le postulat, veuillez vous lever. Si vous vous absteniez, veuillez vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Très bien, le postulat est donc accepté avec 52 voix pour, 0 non et 2 abstentions.

Nous passons au point suivant.



5. Développement du postulat de Mme Aline Caloz intitulé « Pour une place du 14 juin à Monthey »

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Caloz a déposé son postulat lors du plénum de décembre 2021. Elle va développer son sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement la signataire pourra reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Des refus ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas, je vous passe la parole, madame Caloz.

Intervention de Mme Aline Caloz (PS)

Merci monsieur le président.

Madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

En octobre 2019, le Conseil Général a accepté un postulat pour la mise en place d'un espace public plus égalitaire. Le postulat que je vais vous présenter aujourd'hui est une proposition concrète pour le mettre en œuvre. Au nom du groupe PS et Gauche citoyenne, je vous propose en effet de renommer l'Esplanade du Crochetan en « Place du 14 juin ».

Pourquoi ce lieu en particulier ? Il est vrai que supprimer certains noms existants de rues ou de places pour féminiser l'espace public peut être compliqué, à cause des réactions que ce changement peut engendrer. Mais depuis l'inauguration de cette esplanade en 2016, son nom ne semble pas vraiment fixé dans les esprits et ne suscite pas d'attachement particulier. Dans les médias, elle est parfois appelée « Esplanade du théâtre », ou « Esplanade du théâtre du Crochetan », et j'entends souvent les Montheysannes et Montheysans parler de la « Place Rouge ». Cette esplanade devrait donc être assez facilement rebaptisable, mais elle est surtout un haut lieu de la vie culturelle et civique de Monthey. La renommer en place du 14 juin enverrait donc un signal fort de soutien à la lutte pour l'égalité.

Pourquoi une « Place du 14 juin » ? Le 14 juin est la date de l'inscription du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale. Cette date rappelle aussi les grèves nationales qui ont eu lieu en 1991 et en 2019 pour revendiquer ce principe d'égalité. A Monthey, c'est sur cette esplanade que se déroulent chaque année depuis 2019 les manifestations à cette date. C'est donc le lieu idéal pour une Place du 14 juin à Monthey. Nous serions alors la 3ème ville de Suisse romande à inaugurer une place portant ce nom, après Lausanne et Vevey en 2021.

Dans le cas où vous accepteriez ce postulat, j'aimerais préciser que même si au moment de son dépôt le titre proposait une « Place du 14 juin », la Municipalité pourrait décider de garder le terme d'esplanade s'il est jugé plus adéquat qu'une place.

En conclusion, renommer l'Esplanade du Crochetan en « Place ou Esplanade du 14 juin », c'est un premier pas vers une meilleure représentation des femmes dans



l'espace public, c'est donner une place centrale à la lutte historique pour l'égalité hommes femmes, tout en rappelant les efforts qu'il reste à accomplir.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à disposition pour des éventuelles questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Caloz, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, chers collègues, madame Caloz,

Le groupe PLR laissera la liberté de vote sur ce postulat.

Interpellés par le sujet de l'égalité, nous sommes cependant partagés sur le moyen choisi pour le défendre et sur le nom proposé. L'Esplanade du Crochetan, même si elle bénéficie de quelques libertés de nom et de surnom, a bel et bien été baptisée et inaugurée le 26 mai 2016. Dans sa réponse à votre question le 14 juin 2021, monsieur Coppey indiquait un manque d'opportunité de donner un nom à un nouveau lieu et être ouvert aux suggestions. Peut-être que le nom choisi pour le bâtiment de la médiathèque, Casa Nova, certes écrit en 2 mots, mais avec une légère connotation machiste, pourrait être l'occasion de répondre à votre postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Madame Dayen. Madame Nanchen.

Intervention de Mme Jacqueline Nanchen (UDC)

Bonsoir monsieur le président, madame la conseillère, messieurs les conseillers,

La Place Rouge transformée en place du 14 juin, on imagine rapidement une commémoration annuelle en faveur des victimes. Qui dit victimes dit guerre, pour reprendre les dernières interventions sur le harcèlement de rue, on pourrait croire que nous sommes dans une ville extrêmement dangereuse.

Mesdames, avons-nous vraiment besoin de cela pour nous faire respecter ? Cette féminisation à outrance ne me plaît pas. Nous ne devons pas stigmatiser une problématique avec cette place. Pourquoi pas la place Femen ?

Ne partons pas dans l'idéologie et laissons là notre Esplanade du Crochetan.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame Caloz est-ce que vous souhaitez réagir ?

Intervention de Mme Aline Caloz (PS)

Oui je tiens à préciser que ce postulat ne sort pas de nulle part, il s'inscrit dans les suites de cet autre postulat qui a été accepté par le Conseil général en 2019.



Ce n'est pas une idéologie, c'est vraiment une question d'une meilleure visibilité des femmes dans l'espace public. Et j'ai oublié ce que je voulais dire donc c'est tout, merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général.

Merci beaucoup. Nous allons donc procéder au vote.

Si vous refusez le postulat de Madame Caloz je vous demanderai de vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir. Si vous vous abstenez, vous pouvez vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Si vous acceptez le postulat, je vous demanderais de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Le postulat est refusé avec 34 non, 4 abstentions et 16 oui.

Nous passons au point suivant de l'ordre de jour.

6. Développement du postulat de M. Adrien D'Errico intitulé « La démocratie : une fête et une responsabilité collective »

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur D'Errico a déposé son postulat lors du plénum de décembre 2021. Le dépositaire va développer son sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le signataire pourra reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Des refus ? Des abstentions ? Monsieur D'Errico, vous pouvez prendre la parole.

Intervention de M. Adrien D'Errico (PS)

Merci monsieur le président du Conseil général.

Madame la municipale, messieurs les municipaux, chères et chers collègues du Conseil général,

Le dépôt et le développement du présent postulat part d'un constat simple : les taux de participation aux votations et élections sont, depuis un certain temps déjà, tristement bas. Ceci vaut pour le territoire helvétique dans sa globalité, mais demeure un élément saillant et plus marqué encore dans notre commune. Il semble avéré que ce phénomène touche principalement la catégorie des jeunes. Cependant, d'autres catégories pourraient être considérées comme surreprésentées parmi les abstentionnistes : les personnes nouvellement arrivées sur la commune, les personnes fraîchement naturalisées, les personnes âgées et/ou à mobilité réduite peu à leur aise avec le vote par correspondance. Doivent être également incluses à ce tableau toutes les personnes, quels que soient leur âge, leur genre ou leur origine, ayant développé une défiance ou un dépit vis-à-vis du monde politique ou jugeant que leurs droits civiques ne valent plus le coup d'être revendiqués dans les urnes.

Quelques exemples significatifs, chiffres à l'appui, témoignent du fait que les temps récents ont vu s'opérer un léger retrait des citoyennes et citoyens de notre commune à la participation démocratique d'une part, mais d'autre part et surtout du fait que



notre commune fait office de « mauvais élève » en la matière. Lors des élections au Conseil National de 2019, la participation des électrices et électeurs valaisan.e.s s'élevait à 54.06 % alors que celle des montheysan.e.s était de 44.83 %.

Lors des élections au Grand Conseil valaisan, le taux de participation cantonal s'élevait en 2013 à 67.03 % contre seulement 53.02 % dans la commune de Monthey et en 2021 à 59.52 % dans le canton contre seulement 47.77 % dans la commune de Monthey. Les taux de participation aux élections témoignent donc d'un recul de la participation démocratique d'une part, mais aussi de la plus faible participation au dit processus sur notre territoire communal, si l'on compare les taux de participation à ceux du Canton. Les questions touchant à la représentativité de notre région et de notre commune, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal en sont bien évidemment tributaires de manière préjudiciable.

Concernant les votations et pour ne prendre qu'un exemple issu de l'actualité très récente : les taux de participation pour l'initiative populaire dite « Pour des soins infirmiers forts » étaient de 65.25 % pour le Valais et de 60.59 % pour Monthey. Une nouvelle fois, nous nous situons au-dessous de la moyenne cantonale.

Mais les taux de participation les plus bas ont bel et bien pour théâtre les élections municipales. En 2020, nous observons un taux de participation de seulement 41.89 % à Monthey. A titre de comparaison et pour ne mentionner que des communes de taille et d'importance relativement similaires, ils étaient de 48.17 % à Martigny et de 47.75 % à Sierre.

Ces taux de participation particulièrement bas aux élections municipales ne vont pas dans le sens du principe de subsidiarité pourtant cher au fonctionnement politique de notre pays. Pire, ils témoignent d'un désintérêt des citoyens pour la politique locale, qui est pourtant le socle de notre système démocratique et en représente le premier échelon.

Fort de ce constat et animé par la volonté de *booster* le taux de participation tout en faisant des dimanches de votations des moments d'échange, de consolidation des liens sociaux et de festivités, le groupe UDC et union des citoyens a proposé un postulat visant à animer la zone du Crochetan à l'occasion des votations et élections, postulat au demeurant accepté par le plénum en date du 13 décembre 2021. Ce dernier va dans le sens d'accroître la participation citoyenne lorsque le peuple est amené à user de ses droits civiques. En ce sens, il semble tout à fait louable d'y prêter intérêt.

Cependant, il semble faire l'économie de tout un programme de sensibilisation, d'éducation et de conscientisation à mener au contact rapproché de la population afin de lui donner confiance en ses institutions politiques d'une part et de lui rappeler l'importance de cette démarche citoyenne pour le devenir de notre démocratie d'autre part.

Le présent postulat vise à demander à la municipalité l'étude de diverses mesures visant à :

- Mener une politique active de proximité au contact des futur.e.s votant.e.s, par exemple en impliquant les actrices et acteurs de la vie politique locale dans leur cursus scolaire à quelques occasions dans l'année scolaire.



- Assurer une présence active de représentant.e.s de notre politique locale à l'occasion des promotions civiques.
- Organiser des rencontres annuelles entre les nouveaux résidents de la commune et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif.
- Organiser des rencontres annuelles entre les personnes nouvellement naturalisées et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif.
- Penser un soutien didactique aux aîné.e.s et aux personnes à mobilité réduite afin de les soutenir dans la démarche de vote par correspondance.
- Mettre en place des permanences inter-partis à l'approche des votations et élections et communiquer à leur sujet de manière transparente.

C'est en témoignant, dans la proximité des citoyennes et citoyens, d'une responsabilité et d'une implication collectives aux égards de notre démocratie et que nous pourrions garantir sa pérennité, qui passe bien évidemment par la participation du plus grand nombre.

C'est sur ces bonnes paroles, un tantinet pompeuses, mais bien utiles à mon sens, que je vous remercie de votre bienveillante attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Monsieur le président, Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues,

Monsieur D'Errico, je vous remercie pour votre Postulat et pour vos bons mots lors de la défense de notre postulat « la démocratie : une fête » lors du dernier Conseil général.

Nous pensons que les communes, la nôtre comme les autres, et plus largement l'Etat, ne font pas un travail assez important dans le sens d'une plus large participation citoyenne. Vous avez articulé quelques chiffres ; on est tous conscient ici dans ce Conseil que la participation citoyenne n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être pour que l'adhésion de la population soit pleine et entière.

Comme vous l'avez également évoqué dans le développement de votre proposition, le postulat qui cherchait à faire revivre les dimanches de votation n'était que le premier étage de la fusée et un deuxième postulat déposé doit encore être développé devant vous. Ce postulat demandera, assez simplement, qu'une commission ad hoc du Conseil général soit mise en place afin que, tous ensemble, nous cherchions et trouvions des solutions afin d'augmenter la participation démocratique. Vous nous avez déjà proposé des mesures intéressantes. Cela bien sûr en collaboration avec les partis politiques. Je suis sûr que vous tous ici, avez des idées qui pourraient nourrir une réflexion globale concernant cette problématique et enrichir la liste de Monsieur D'Errico.

En attendant, nous ne pouvons bien sûr pas refuser ce postulat qui va dans le sens dans lequel nous souhaitons aller. Je suis convaincu, après deux législatures derrière



moi, que regrouper toutes les bonnes idées que nous avons tous ici afin d'augmenter la participation citoyenne et donc, l'adhésion citoyenne, serait une très bonne idée.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Raboud. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le président, madame, messieurs en vos titres et fonctions, monsieur D'Errico,

Merci pour cette démarche, nous sommes tout à fait d'accord sur certains aspects de votre postulat. C'est vrai que les chiffres sont inquiétants. Nous sommes aussi d'avis qu'il y a déjà énormément de choses qui existent. Sensibiliser, c'est une chose ; amener les gens aux urnes ou bien les faire voter par correspondance, c'en est une autre.

Nous ne nous prononcerons pas forcément en faveur de ce postulat, le vote sera libre dans le groupe du Centre. Nous pensons, comme l'a dit monsieur Raboud, que c'est surtout un travail des partis. Plutôt qu'une commission du Conseil général, pourquoi pas faire une fois une commission interpartis qui s'attache à ce sujet ? Nous voyons peut-être plutôt quelque chose dans ce cadre-là.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, chers collègues,

Le groupe PLR laissera la liberté de vote sur ce postulat.

Permettez-moi tout d'abord une remarque. Le groupe PLR, dans un souci d'efficacité, précède ses questions ou postulats d'une recherche d'informations auprès du chef de service ou du Municipal en charge. En procédant de même, il aurait pu être constaté que l'exécutif rencontre déjà une fois par an les nouveaux habitants, les naturalisés et les jeunes de 18 ans lors d'une soirée d'accession à la majorité. De plus, le projet *Enfin je vote* mené en 2021 par le service de l'intégration et de la jeunesse sensibilise les jeunes et les naturalisés à l'importance du devoir citoyen.

Nous sommes cependant d'accord sur le fait qu'il y a urgence à mobiliser la population à se rendre aux urnes. Comment les y sensibiliser est une question ; qui doit le faire en est une autre. Est-ce le rôle de la commune d'y réfléchir ou est-ce plutôt aux partis politiques de s'y engager ? La première discussion que j'ai eue avec certains chefs de groupe sur cette thématique proposait justement un travail interpartis qui déboucherait sur des propositions concrètes.



Ainsi, le groupe PLR réfléchit à déposer un autre postulat qui s'intitulerait La démocratie, une fête, une responsabilité collective ET un engagement des partis politiques.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Dayen. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas on va passer au vote.

Si vous refusez ce postulat, je vous demanderais de vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Si vous vous abstenez, vous pouvez vous lever. Merci, vous pouvez vous asseoir. Si vous acceptez, vous pouvez vous lever. Vous pouvez vous asseoir, merci.

Le postulat est accepté avec 26 oui, 15 non et 13 abstentions.

A noter que la Municipalité a demandé à traiter les 2 postulats ensemble s'ils devaient être acceptés. Une lettre vous a été envoyée d'ailleurs, à monsieur Raboud et monsieur D'Errico. Si vous n'avez pas d'objection à ce propos, la Municipalité proposera certainement une réponse élargie à toutes vos questions, ce que ce que cela vous convient ? A priori oui. Très bien. Merci beaucoup.

Nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour.

7. Développement du postulat de Mme Eliane Launaz Perrin intitulé « Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors »

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

À nouveau, ce postulat a été déposé en décembre 2021. Il va être développé. Ensuite, la discussion générale sera ouverte. Ensuite uniquement madame Launaz Perrin pourra reprendre la parole et, finalement, nous passerons au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Des refus ? Des abstentions ?

Si ce n'est pas le cas, la parole est à vous, madame la conseillère générale Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS)

Merci monsieur le président du Conseil général.

Monsieur le président, madame la conseillère municipale, messieurs les municipaux, chers collègues,

Ce postulat me tient très à cœur. Lors de la précédente législature nous avons été quelques-uns, quelques-unes à poser des questions à la Commission affaire sociale notamment pour la mise en place d'une politique locale pour les seniors et là maintenant, je viens avec un postulat.

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 : une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, ce qui représentera environ 120'000 personnes, une sur dix aura 80 ans ou plus, ce qui représentera environ 40'000 personnes. Si je reviens à la définition des seniors, dont je fais partie, ce sont des 60 ans et plus. S'ils constituent une population fortement



hétérogène du point de vue socio-économique, les seniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois. Ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. En ayant fait partie de la Commission cantonale pour une politique des seniors entre 2018 et 2021, j'ai pu apprendre tout ce qui avait été mis en place et réfléchi déjà par l'État du Valais, qui souhaite soutenir cette évolution sociétale en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Mais j'insiste sur un point : ce n'est pas une politique pour eux, mais une politique avec eux et par eux. Je pense que ça, c'est vraiment l'enjeu majeur de cette proposition du Canton du Valais.

Lors de la précédente législature du Conseil général, notre groupe a posé des questions concernant la possibilité de développer une politique locale en faveur des personnes âgées. Grâce au travail de la Commission des Affaires sociales et de son municipal, des mesures ont été mises en place comme la création du BRIC Seniors (Bureau Régional d'Information et de Coordination) ouvert en avril 2021, un guichet unique et gratuit ayant pour objectif de faciliter la vie des seniors de la région, de les conseiller et de les diriger vers toutes les prestations et les organismes existants. La mise en place de ce guichet, l'ouverture du foyer de jour, l'agrandissement du home des Tilleuls, démontrent la volonté de la municipalité d'être proactive dans ce domaine.

Ces enjeux sont la participation active des seniors qui feraient des propositions, qui pourraient créer des projets, demander des mesures à la Municipalité. L'autre enjeu c'est d'anticiper, pour notre commune, les difficultés liées au vieillissement de la population. Mais, pour ce faire, il faut d'abord connaître cette population âgée, ou des seniors, et connaître leurs ressources, leurs besoins, etc. Tout ceci concerne tout ce qui est lié à des logements adaptés, les accès aux bâtiments et aux infrastructures. Plus j'avance en âge, plus je me rends compte à quel point tout peut devenir une embûche : une porte à ouvrir ou à pousser ou à tirer, trop lourde alors qu'on a une canne, des escaliers à monter sans qu'il y ait de rampes de sécurité, des pavés qui peuvent vraiment faciliter le fait de tomber, de s'entremêler. Enfin, il y a plein d'embûches, que ce soit au niveau de l'urbanisme, au niveau des logements également. Il y aurait aussi la nécessité d'adapter les besoins en mobilité et sécurité dans la ville, avec un urbanisme, une signalétique, adaptés. Et puis bien sûr des activités assurant une vie sociale stimulante et intergénérationnelle.

Comment contribuer à mener, à soutenir des projets citoyens et à répondre aux besoins exprimés ? Cela ne peut se faire, à mon avis, mais c'est aussi l'avis cantonal, que par une approche transversale, c'est-à-dire avec le soutien de tous les services communaux et socio-culturels. Ce n'est pas simplement l'affaire d'un dicastère, mais de tous les dicastères communaux. Au niveau cantonal, un rapport définitif a été publié en 2021 et accepté par le Conseil d'État valaisan et un soutien financier est en cours début 2022. Deux déléguées cantonales ont été engagées à l'automne 2021, dont madame Delphine Maret-Brülhart, que vous connaissez peut-être, qui habite Choëx, et qui est déléguée pour le Bas-Valais.

Le rapport au niveau cantonal a émis plusieurs propositions concrètes. Je ne vais pas toutes les développer, mais ce qui est le plus important, c'est de savoir qu'il y a un



soutien aux communes pour cette mise en place d'une politique des seniors et qu'il y a, en cours, l'élaboration d'une base légale spécifique senior, à l'instar de ce qui a été fait pour la politique en faveur de la jeunesse. Au niveau communal, c'est simple. Le processus propose 3 phases. Ces phases ne sont pas obligatoires ; une peut remplacer l'autre ; elles peuvent se suivre. Tout est à faire. Elle peut être commencée par une étude objective de la situation locale, c'est-à-dire en voyant dans les données statistiques de la commune et au niveau de l'office cantonal de la santé et de l'office cantonal des statistiques, d'avoir une situation cantonale, mais surtout une situation locale de l'âge et des personnes de notre commune.

Il pourrait y avoir aussi une enquête par questionnaire auprès des seniors pour savoir ce qu'ils souhaitent. Qu'est-ce qu'ils souhaitent modifier ? Qu'est-ce qu'ils souhaitent avoir comme projets ? A mon avis c'est ce qui touche le plus, de favoriser une démarche participative, notamment des tables rondes, où les seniors se retrouvent entre eux, parlent de ce qu'ils imaginent comme projets et peuvent évoquer leurs difficultés et leurs besoins.

Pour exemple une évaluation de ce processus cantonal a été fait dans 2 villes : à Loèche et à Orsières (enfin ville ou village si vous voulez). A Orsières, où j'ai participé à cette évaluation, il y a eu plus d'une soixantaine de personnes qui sont venues du village même d'Orsières et de tous les petits villages avoisinants. Ces personnes étaient extrêmement intéressées. Le processus participatif s'est révélé efficace, il a été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors eux-mêmes, mais aussi par les conseillers communaux qui étaient en place. Il a débouché sur deux mesures concrètes, deux demandes directes adressées à la Municipalité de la part des gens qui étaient là : nous aimerions plus de bancs dans notre commune et sur les chemins environnants et nous aimerions qu'un lieu soit créé ou géré pour une rencontre entre les générations.

D'autres exemples : à Sion un délégué aux seniors a été nommé par la ville, un mandat a été donné à Pro Senectute pour organiser des ateliers participatifs dans les quartiers de la ville. A Fully, « Planète Seniors » est coordonnée par l'action socio-culturelle. Alors, ce qui a été fait à Fully, vous vous imaginez l'ensemble de ces petits villages avec une longue route sans fin, c'est qu'il y a des bancs et les automobilistes savent qu'ils peuvent s'arrêter et prendre en charge les personnes assises sur ces bancs pour les amener au village ou chez le médecin ou autre. Dans la Vallée d'Illiez aussi un projet « bien-être » est en cours.

Si j'ai foi en ce postulat, c'est aussi parce que je pense qu'il y a vraiment une volonté de la commune de Monthey d'être proactive dans ce domaine. Je peux le dire parce qu'en ayant travaillé dans la Commission des affaires sociales avec monsieur Fabrice Thétaz et toute l'équipe, il y a eu l'ouverture du foyer de jour, l'agrandissement du home des Tilleuls, la création du Bureau régional d'information et de coordination. Je pense que c'est un bon signe que la commune peut entrer dans une politique des seniors.

En complément de la prise en charge santé, je demande donc à la Municipalité de renforcer la politique communale et de proposer quelques pistes de mise en œuvre :

- récolter les données statistiques de la commune pour les 60 ans et plus,
- récolter les demandes adressées au BRIC qui permettraient de connaître les questions et les besoins des 60 ans et plus,



- donner mandat à Pro Senectute ou à un autre organisme pour la mise en œuvre d'ateliers participatifs ou des tables rondes, à faire dans les quartiers de la ville ou directement, par exemple, au Crochetan,
- élaborer la création d'un Conseil des seniors pour la ville,
- encourager une synergie entre les associations et initiatives existantes : structures et services officiels, groupes de bénévoles, associations socio-culturelles,
- mettre en évidence un onglet « Seniors » sur le site de l'administration communale avec un suivi des informations.

En conclusion, une politique locale pour et avec les seniors reconnaît leurs besoins et valorise leurs compétences. C'est un travail participatif dans lequel les seniors intéressés peuvent s'impliquer, initier des mesures et des projets avec le soutien de la commune et de ses différents dicastères.

C'est une politique ambitieuse et nécessaire, mais aussi un chantier passionnant et vivant à ouvrir pour le futur de notre commune. Elle ne réinvente pas la roue, elle ne révolutionne pas, mais elle nous apportera un élan citoyen dynamique !

Je vous remercie et me tiens à disposition pour vos éventuelles questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Launaz Perrin. Est-ce qu'il y a des prises de paroles ? Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Merci. Les salutations d'usage ont été faites.

Madame Launaz Perrin, merci pour votre postulat. Notre groupe a de la sympathie pour votre postulat.

Oui il faut mener une politique volontariste et proactive pour nos aînés. Avec eux. Pour eux. Mais aussi, et c'est un enjeu de demain, de manière intergénérationnelle. Vous l'avez effleurée dans votre développement. Mais après avoir pris contact avec les services en question, nous avons constaté que beaucoup de choses sont déjà réalisées ou en voie de l'être. C'est pourquoi, afin que tout se mette en place au niveau des maisons de jour, de l'extension des Tilleuls et du Bureau régional d'information et de coordination Seniors (fameux BRICS), nous ne voterons pas en faveur de ce postulat.

Néanmoins, nous aimerions que la municipalité nous expose tout ce qui est mis en place, notamment en collaboration avec Pro Senectute, en faveur de nos seniors. Je vous invite à prendre cette question comme une question pour l'heure des divers. Et quoi qu'il en soit, nous invitons la municipalité à poursuivre sa politique ambitieuse comme l'a soulignée madame Launaz-Perrin.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Raboud. Monsieur Schaller.



Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions,

Madame Launaz Perrin, merci pour ces riches explications.

Comme l'a dit monsieur Raboud, nous pensons également que beaucoup de choses ont déjà été faites dans ce domaine, mais il faut regarder le spectre et la vision à long terme. Vous l'avez justement dit : l'augmentation de la tranche des seniors est une préoccupation. C'est quelque chose qui va devenir central pour la gestion de cette société dans laquelle nous vivons. Nous invitons la commune à porter ces réflexions, mais avec une vision peut-être pas à 5 ou 10 ans ; avec une vision un petit peu plus lointaine ou bien plus longue, à moyen-long terme ; plutôt que de se focaliser et de dire « ça c'est fait, ça c'est fait », je crois que c'est ce que vous ne voulez pas, et nous ne le voulons pas non plus. Dans notre groupe nous avons également effectué plusieurs réflexions à ce sujet, c'est pour ça que nous allons dans votre sens et nous ne nous opposerons pas au postulat.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Schaller. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, chers collègues, madame Launaz Perrin,

Une politique locale pour les seniors est en effet très importante. Les actions mises en place par notre ville, comme mentionnées dans le postulat, sont nombreuses. La structure du BRIC par exemple est particulièrement prometteuse. Datant d'avril 2021 et encore en phase pilote, ce guichet permettra de récolter beaucoup d'informations sur les besoins de nos aînés, comme vous le mentionner dans votre développement.

Bien que votre postulat comporte des éléments très intéressants, nous pensons qu'il arrive juste un peu tôt et qu'il devrait plutôt être déposé après que la phase pilote soit terminée et lorsqu'un rapport sera disponible. Il pourra ainsi se baser sur des données concrètes et correspondants aux besoins de nos seniors.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, est-ce qu'il y a encore une demande de prise de parole ? Très bien, madame Launaz Perrin vous pouvez réagir.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS)

Oui, j'ai bien entendu que tout le monde était intéressé à ce que la commune fasse quelque chose. J'insiste : ça se fait AVEC les seniors. La commune est proactive et je le soulève et j'en suis absolument heureuse, mais on fait AVEC. Si le BRIC permet de donner un certain nombre de réalités qui existent, c'est un outil, mais l'outil principal va être les personnes concernées qui peuvent se réunir par démarche participative.

Voilà, j'espère que ça a été compris. Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci.

Nous allons procéder au vote. Si vous refusez ce postulat, je vous demanderais de vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Si vous vous abstenez, vous pouvez vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Et si vous acceptez le postulat, vous pouvez vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Le postulat est accepté avec 27 voix pour, 23 contre et 4 abstentions.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Réponse à la question écrite de M. Robert Burri nommée : « Monthey s'engage contre le harcèlement au travail »

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le 10 février dernier, monsieur le conseiller général Burri a déposé une question écrite auprès du Bureau qui l'a transmise à la Municipalité. Je passerai la parole à la Municipalité pour le développement de celle-ci.

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir à la fin. Monsieur le président, vous avez la parole.

Intervention de M. Stéphane Copepy, président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Monsieur Burri, mesdames, messieurs,

Cette question est subdivisée en 4 questions, vous les avez toutes et tous reçues. Je vous propose d'y répondre à la première déjà, quant aux modalités à suivre pour que les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour solliciter cette prestation au demeurant fort pertinente. La ville de Monthey se devait de prendre toutes les mesures pour protéger la santé physique et psychique de nos collaborateurs conformément à son obligation légale. Pour ce faire elle a mis sur pied dès le 1er janvier 2021 un dispositif externe de personnes de confiance.

En effet, aucune discrimination ne doit être tolérée, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou la religion. De même, le harcèlement psychologique et sexuel sont interdits. Le dispositif de personnes de confiance permet à un collaborateur, une collaboratrice, en souffrance professionnelle, tension, stress ou autres, ou qui s'estime victimes de conflits, de harcèlement psychologique ou sexuel de faire appel directement à une personne de confiance. Ce système garantit un espace neutre et confidentiel. La liste de 5 personnes à contacter a été remise à tous les collaborateurs et les collaboratrices. Ce service est bien évidemment entièrement gratuit.

Monsieur Burri, vous nous demandez également le contenu et l'étendue du mandat donné à cette association. Cette société, l'Association valaisanne de médiation, a notamment pour but de promouvoir la médiation et la résolution extrajudiciaire de conflits dans tous les domaines, famille, travail, etc. Cette société met à disposition de la commune 5 personnes de confiance, hommes et femmes à choix. Les personnes



de confiance ont minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans la relation d'aide et les RH ou toute autre activité jugée équivalente et sont au bénéfice d'une formation en médiation ou en coaching. La personne de confiance doit écouter de manière confidentielle et soutenir l'employé en l'aidant à mobiliser ses ressources personnelles et en le conseillant sur les moyens d'action et leurs conséquences. Si l'employé le demande, la personne de confiance peut faire les démarches auprès de l'employeur et ainsi renoncer à la confidentialité. Cette intervention peut déboucher sur une médiation, une enquête, un coaching ou une mesure disciplinaire ou d'organisation. La personne de confiance peut également assurer la médiation. En revanche, une enquête ou un coaching personnel ne sont pas de la compétence de la personne de confiance. Voilà un petit peu le cadre auquel s'est initiée la collaboration qu'a mis en place la commune de Monthey avec cette société.

Votre troisième question en vient plus particulièrement à la situation sur la commune de Monthey au sein de l'administration communale. Vous nous demandez les éléments statistiques quantifiant le nombre de sollicitations et le type de problématiques invoquées durant l'année écoulée.

En 2021 quatre collaborateurs et collaboratrices ont fait appel à cette société. Les problématiques ne sont volontairement pas divulguées pour garantir l'anonymat des employés. Elles n'ont pas nécessité l'intervention des ressources humaines, donc, par rapport aux explications que j'ai données précédemment. Ce sont 4 cas qui ont été résolus en dialogue avec l'intervenant, donc le médiateur. On tient à préciser que les cas annoncés à cette société sont fort heureusement peu nombreux. Ce système complète le travail des ressources humaines ; c'est important de le dire ; bon nombre d'employés font confiance. Il y a ce lien avec nos ressources humaines et les employés vont dialoguer aussi sur des aspects peut-être de tension entre hiérarchie entre collègues, entre collaborateurs, les ressources humaines sont également là pour répondre à ces demandes.

Souvent, des conseils ou une médiation sont mis en place directement par les ressources humaines. Evidemment il n'y a pas cette notion de confidentialité pure. Il y a une confidentialité au sein des ressources humaines, mais l'employé va discuter avec une autre personne employée de la commune, mais cela fonctionne également. Cela vient en sus des 4 cas que j'évoquais pour l'année 2021. Le juriste de la ville de Monthey est également là pour des questions plus juridiques.

Dernière partie de votre question, vous nous demandez la suite donnée par l'administration pour corriger les plaintes signalées. Après l'accord de l'employé, la personne de confiance peut faire des démarches auprès de l'employeur. Là, c'est de manière générale, car nous n'avons eu aucun retour des 4 interventions précitées. Cette intervention de l'employé peut déboucher sur une enquête, une médiation, une mesure disciplinaire ou d'organisation. Nous avons eu de telles procédures directement au sein de la commune par l'intermédiaire des RH. Le RH, si le dossier paraît sérieux et fondé, intervient directement auprès du chef de service dans lequel se trouve la problématique ou la personne qui est venue se plaindre, du municipal, de votre serviteur et ensuite nous avons une délégation du personnel qui peut se pencher, qui s'est penchée, périodiquement ou quelquefois sur un problème, un cas concret.

Cette intervention peut déboucher sur une enquête, une médiation ou des mesures disciplinaires d'organisation. Ce système permet un soutien moral et se veut un outil



concret à la résolution des conflits. Il est évident que des personnes se rendant coupables de tels actes seraient sanctionnées selon l'article 27 des statuts du personnel. Il pourrait s'agir soit d'un avertissement, soit d'un licenciement en fonction des circonstances. Nous avons eu des cas de cet ordre de grandeur, Dieu merci pas fréquemment, mais ça arrive qu'on doive aller jusqu'à des mesures disciplinaires prises suivant le genre de mesures, par la délégation du personnel, voire par la Municipalité en cas de licenciement, avec un procédé plus un processus très clair, défini dans les statuts, qui permet notamment à la personne accusée de respecter le droit d'être entendu de cette personne.

Voilà, monsieur Burri, je crois que l'on a répondu de manière assez claire, à la fois sur la manière dont on procède et sur les cas concrets, tel que vous le demandiez. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur le président. Monsieur Burri vous souhaitez prendre la parole ?

Intervention de M. Robert Burri (PS), secrétaire du Conseil général

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames, messieurs, chères et chers collègues,

J'ai pris bonne note de la réponse que le Conseil municipal a porté ce jour à ma question écrite relative aux mesures prises pour lutter contre le harcèlement au travail et je l'en remercie.

Si je salue sincèrement la démarche entreprise visant à permettre au personnel communal de solliciter de l'aide auprès de l'Association valaisanne de médiation (AVDM), je me permets toutefois d'évoquer les remarques et propositions suivantes. Le harcèlement au travail implique la plupart du temps des personnes qui se trouvent dans un rapport hiérarchique dont la pression s'exerce généralement du haut vers le bas. Dans mes expériences professionnelles passées, notamment au service de la commune, dont plusieurs années en qualité de président de l'association des employés de la commune de Monthey, ainsi que de ma pratique privée en qualité de superviseur dans le domaine de la santé et du social, j'ai pu observer que lorsqu'une situation conflictuelle se présente, pas seulement dans le cadre de la commune de Monthey bien sûr, mais en général, le recours au soutien hiérarchique interne de l'entreprise aboutit rarement à la reconnaissance réelle de la souffrance de l'employé qui ose signaler un problème de comportement d'un de ses supérieurs. Les alternatives qui s'offrent alors à l'employé sont soit : de faire le point de sa poche en espérant que des changements interviennent pour lui ou dans sa hiérarchie, par une mutation, une promotion, un départ à la retraite, etc. ; il peut aussi tomber malade en principe en burnout de plus ou moins longue durée ; ou bien il peut démissionner ou rechercher un autre emploi afin d'assurer sa survie psychique. Dans la plupart des cas, le problème se résout sans pour autant que la cause soit corrigée. Le harceleur peut alors poursuivre sereinement son œuvre sournoise auprès d'autres victimes.

Le turn over dans les services peut être considéré comme un indice seulement permettant de soupçonner l'existence d'un problème de ce genre.

Afin de mieux évaluer l'existence de cette problématique au sein de la commune, il y aurait lieu d'élargir aux ex-employés de la commune, par exemple à toutes celles



et ceux qui l'ont quittée au cours des 5 dernières années, la possibilité donnée de solliciter l'AVDM aux mêmes conditions. En effet, ces personnes seront certainement plus libres de leurs paroles que leurs ex-collègues encore en fonction, lesquelles, on le comprend aisément, pourraient être freinées par la crainte de voir leur situation plutôt s'empirer en cas de dénonciation trop frontale.

Je vous laisse le soin de donner les suites qui conviennent au présent message et me tiens évidemment à votre disposition, pour en parler le cas échéant.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. Monsieur le président, vous souhaitez réagir ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité

Oui très rapidement, je crois que c'est une piste à prendre en compte.

Je préciserais juste que lorsque vous étiez employé de la commune et président de l'association des employés, j'ose espérer que vous aviez systématiquement signalé les cas que vous entendiez d'une manière ou d'une autre ; soit de manière anonyme, soit de manière directe avec la personne qui se plaignait. C'est important de toujours faire attention. Le but c'est quand même de régler les problématiques au jour J. Si on attend que la personne soit à la retraite pour qu'elle vienne se manifester avec 10 années de recul, la personne est peut-être à la retraite aussi, mais le harceleur est peut-être également à la retraite ; comment on agit ?

Donc on prend note de votre remarque, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur moyen de régler la problématique. On sait très bien que ce sont des problèmes qui existent dans n'importe quelle société, on doit être attentifs, on doit être à l'écoute de l'ensemble des employés.

Le système d'anonymat, qu'on a mis en place est un élément extrêmement important et qui était nécessaire. On reprendra note de votre remarque et, le cas échéant, on interpellera nos retraités pour savoir s'il y a effectivement eu des connaissances de harcèlement au sein de la commune.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci pour ces précisions. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Divers

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

J'ouvre la ronde des questions. Madame Rouvinez.

Intervention de Mme Marie-Soline Rouvinez (EPM)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,



J'ai 3 questions. Alors, les 2 premières, c'est pour monsieur le conseiller municipal Thétaz.

Pourriez-vous nous donner des nouvelles de l'hôpital de Monthey ? Sa date d'ouverture, est-ce que le maintien de la permanence actuelle est d'actualité ? Y aura-t-il un service, en tout cas une antenne de dialyse et de radiothérapie pour faciliter nos aînés justement ? A-t-on comme projet d'y mettre une pharmacie ? Le nombre de lits décidés est de 45 ou de 75 ? Parle-t-on de gériatrie ou de réadaptation ?

La deuxième question est la suivante : pourquoi la pharmacie de Rennaz est dans la boucle des gardes des pharmacies ? Les déplacements demeurent compliqués. Personne ici n'émet des doutes quant à ce que je viens de dire, j'imagine, surtout quand on est aîné ; qu'on n'a pas forcément de transport et qu'on sort d'un moment à l'hôpital avec une ordonnance ; qu'on s'attend à avoir une pharmacie, en tout cas au téléphone et qu'on doit retourner à l'hôpital de Rennaz.

Je demande donc à la Municipalité d'améliorer le planning, ou en tout cas en discuter avec l'autorité compétente, j'imagine Pharma Valais, pour satisfaire nos besoins du bassin chablaisien.

Encore une troisième question, celle-là pour monsieur le président Coppey. Dans le courant 2021 vous avez adressé un courrier aux locataires des jardins communaux qui se trouvent vers les Mangettes. Qu'est-ce qu'il en est présentement ? Y a-t-il des analyses qui ont été faites ? Est-ce que les locataires ont des nouvelles par rapport à ça ? Il y a-t-il un assainissement de prévu ?

Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous remercie madame Rouvinez. Monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS)

Monsieur le président du Conseil général, madame, messieurs les conseillers communaux, conseillère communale, chères et chers collègues,

Vous vous êtes sans doute aperçus qu'on a eu la chance de faire la Une du Nouvelliste en fin de semaine dernière, concernant l'ancienne décharge des Mangettes. Tout d'abord un article sur une étude nous confirmant et dévoilant l'étendue de la pollution sur ce site. Ensuite un article sur la réponse du Conseil d'État à une interpellation urgente nous apprenant que le site n'est pas approprié pour développer un espace de loisirs à long terme.

La Municipalité s'est dite étonnée de la réponse du Canton. Au-delà de cette réaction, le Parti socialiste et Gauche citoyenne voudrait savoir si la Municipalité compte prendre les devants, vu que l'utilisation de ce secteur comme espace de loisirs n'est pas appropriée à long terme. En effet, il serait appréciable que la Municipalité soit proactive sur ce dossier et qu'elle se soucie autant de la santé de sa population que de la création d'un espace de loisirs sportifs en dehors d'une zone polluée.

Merci de votre attention.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Monsieur Ostrini. Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président,

Je rebondis sur cette même thématique. Effectivement, à la suite de l'interpellation de ma collègue Sandy Crausaz le 14 juin dernier et aux dernières nouvelles, notamment l'article du Nouvelliste du 10 mars, nous voulions faire une interpellation pour que vous puissiez répondre à nos questions écrites.

Aussi plutôt que de vous poser une simple question orale, monsieur le président et messieurs de la Municipalité, nous allons poser une liste de questions qui ont attiré à l'évolution de la situation aux Mangettes, qui nous semble assez compliquée.

Vous parliez avant de problèmes générationnels ou plutôt de la fusion de la commune pour les générations à venir ; on voit que malheureusement nous sommes aussi la génération à venir des générations passées et puis nous devons assumer un petit peu les conséquences de ce qui pourrait être une pollution qui, potentiellement, pourrait nous coûter aussi cher que le Pont-Rouge.

Pour ces raisons nous avons un certain nombre de questions que nous allons mettre par écrit et mettre à disposition des collègues afin de pouvoir peut-être nous coordonner. J'imagine que ça touche chacun d'entre nous. Aussi, on fera le dépôt.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Caillet-Bois. Madame Mottet.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS)

Chères et chers collègues,

Fin janvier, le Nouvelliste attirait l'attention du grand public sur un problème liée au respect de la transparence sur la gestion des données en Valais.

En effet, le report de la révision de la loi cantonale sur l'information, la protection des données et l'archivage, connue comme la LIPDA, a créé un flou légal, qui touche en particulier l'utilisation des images de caméras de surveillance. En effet, les communes n'ont maintenant plus la base légale qui leur permettait d'utiliser les images des caméras de surveillance.

C'est bien sûr une question cantonale de combler ce vide juridique pour au moins légaliser la surveillance des habitant·es du canton, et une question morale de savoir s'il est judicieux de surveiller ces mêmes habitant.es, mais ma question orale est la suivante :

Sans base légale pour le faire, est-ce que la commune de Monthey a tout de même continué d'utiliser les images de vidéosurveillance sur son territoire ? Si oui, comment le justifie-t-elle ? Si non, depuis quand ?



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS)

Merci monsieur le président,

Madame le municipal, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Je souhaite annoncer le dépôt d'une question écrite concernant l'archiviste communal intitulée « Quelle stratégie pour nos archives communales ? » Cette question écrite est cosignée par mes collègues Mathieu Couturier, Flavien Schaller et Damien Raboud.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Tuor.

Intervention de Mme Mama Tuor (PS)

Monsieur le président du Conseil général, messieurs les municipaux, mesdames, messieurs les municipaux, madame la municipale,

J'aimerais déposer, au nom du parti socialiste, un postulat favorisant le maintien des personnes âgées à domicile par les migrants et j'aimerais le développer.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

J'aurais d'abord une question orale et ensuite une remarque organisationnelle. Je sais pas si c'est approprié de la poser maintenant ou si vous désirez que je la pose plus tard ? Je peux faire les deux ensemble ? Parfait.

Premièrement une question écrite concernant le développement de la médiathèque et surtout les synergies avec la ludothèque. Les synergies entre ces 2 entités ont-elles été étudiées ?

Je pense que quand on va chercher un livre, peut-être louer un jeu dans le même espace pourrait être quelque chose d'intéressant plutôt que de devoir se déplacer et aller ailleurs ?

Si oui, est-ce qu'une coordination entre ces 2 entités est-elle prévue ? Si je ne me trompe pas ces 2 entités sont des entités juridiques différentes, peut-être que c'est le plus difficile à assurer cette coordination, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui a été entrepris dans ce sens ? Et si oui, quoi ?

Je reviens sur la question organisationnelle, concernant plutôt le Bureau. J'ai passé tout à l'heure, en début de séance, chez vous monsieur le président, pour demander



que les textes des postulats, je sais que ce n'est pas obligatoire, mais je pense que ça nous arrangerait tous, soient déposés aussi sur le site intranet dans la séance du Conseil général de la même soirée.

La deuxième remarque que j'ai à faire : peut-être que j'ai loupé ça en début de séance, mais est-ce que vous avez fait revalider cet ordre du jour ? Parce qu'il a pas mal évolué depuis la convocation, donc je pense que cette démarche administrative doit être faite. Je ne l'ai pas reçu et je ne l'ai pas retrouvé.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Vous l'avez validé en début de séance, il a été projeté.

C'est bien noté pour la question des postulats. On se coordonnera avec les dépositaires s'ils souhaitent transmettre cette information et qu'elle soit déposée sur le drive. En effet, il n'y a pas d'obligations. Jusqu'à aujourd'hui chacun envoyait ou non son texte, mais on peut en effet les mettre sur le drive sans problème.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ? Monsieur Couturier.

Intervention de M. Mathieu Couturier (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la commune, madame la municipale, messieurs les municipaux,

Par cette brève prise de parole, j'aimerais annoncer le dépôt d'un postulat nommé « Pour un impôt ecclésiastique qui respecte chacun ».

Ce dernier aura pour objectif de proposer une vision plus moderne de l'impôt perçu pour le culte, ainsi qu'une liberté de choix plus grande et plus égalitaire.

Nous nous réjouissons d'en débattre prochainement.

Merci pour votre brève attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général.

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Alors si ce n'est pas le cas, je vais passer la parole à la Municipalité. Pour les questions écrites, en principe, on y répondra pour la prochaine séance. Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Copey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Monsieur Raboud vous avez posé une question en lien avec nos personnes âgées. Monsieur Thétaz répondra rapidement, mais puisque le postulat de madame Launaz Perrin est accepté, le complément sera fait lors de la réponse au postulat.

Madame Rouvinez, je me permettrai de répondre pour l'hôpital de Monthey puisque je suis membre du Conseil d'établissement de l'hôpital Riviera-Chablais dont l'hôpital de Monthey fait partie. Je pense que c'est important d'amener ces réponses complémentaires ou ces précisions. Oui l'hôpital de Monthey est un hôpital prévu pour 75 lits, qui se fera par étape : une ouverture au mois d'octobre de 41 lits, ensuite on passera très rapidement à 46 lits quelques mois plus tard et ensuite une



progression qui se fera selon la demande. Avec les projections que l'on a, on risque d'avoir rapidement les 75 lits d'utilisation. C'est un hôpital de gériatrie-réadaptation, cela a été dit. De la même manière que Vevey, en complément de l'hôpital Riviera, donc il n'y aura à ma connaissance pas de dialyse ; ça ne va pas jusqu'à une telle prise en charge ; on restera sur Rennaz. Par contre il y aura toute l'organisation et l'encadrement d'un hôpital. Je pense que c'est important de le rappeler. Les permanences demeureront. Elles ont un intérêt significatif dans un tel hôpital. D'ailleurs à Vevey on aura les mêmes permanences. Par rapport à votre question complémentaire par rapport à la pharmacie : il n'est pas prévu de pharmacie à cet emplacement sur le site de Monthey.

Pour rebondir sur les pharmacies et votre deuxième question, effectivement dans la boucle, vous avez raison, il y a la pharmacie de Rennaz. La commune de Monthey peut influencer, peut intervenir. Ce n'est pas elle qui organise les week-ends de garde. Je ne sais pas si monsieur Thétaz a des remarques complémentaires. C'est un élément qui m'est déjà venu aux oreilles ou à la lecture sur les réseaux sociaux, je ne suis pas très actif, mais je regarde des fois, c'est des remarques que j'ai vues à plusieurs reprises, c'est compréhensible ; donc on va se renseigner et voir comment on peut améliorer cette situation.

Concernant les jardins communautaires, un courrier a été adressé suite aux analyses faites par le Canton sur ce lieu. Effectivement, nous avons été très précis. Je n'ai plus en tête tous les éléments que nous avons donnés aux propriétaires, aux exploitants de ces jardins. Il y a un propriétaire, lorsque vous allez au Rhône du côté gauche de la route, qui a eu une interdiction d'exploiter. Et puis où vous avez tous les jardins communautaires comme le côté droit, là il y a des restrictions très précises quant à l'utilisation. En l'état actuel, il n'y a pas de modifications prévues par rapport au dernier courrier que nous avons adressé. J'y reviendrai après, évidemment, si de nouvelles données devaient nous parvenir du Canton, le Conseil municipal adapterait ses remarques auprès de ces personnes, qui pourraient aller jusqu'à une fermeture éventuelle. Ça pourrait être le cas suivant les données qui pourraient nous être fournies par le Canton.

Monsieur Ostrini, rebondissons sur le même emplacement et la même problématique : la décharge des Mangettes. Effectivement il y a eu un étonnement de ma part, puisque je n'ai pas eu le temps de consulter l'ensemble de mes collègues, la presse m'a informé de cet élément complémentaire qui aurait été donné par le conseiller d'État Ruppen, en disant que ce site n'est pas approprié pour les loisirs à long terme. C'est le terme qui a été utilisé, semble-t-il. Alors je vous dis tout de suite, je suis très étonné parce que je n'aime pas apprendre les choses par la presse. Il me semble que la moindre des choses, c'est que le Canton et la commune dialoguent avant d'aller dans la presse ou devant le Grand Conseil. Pour nous, c'est très clair : nous avons un rapport qui dit très clairement les mesures à prendre, les mesures qui sont inscrites sur les panneaux de signalisation, notamment l'interdiction de pique-niquer et de stationner avec des enfants dans ces emplacements. Pour le surplus, il y a une volonté du Conseil municipal de laisser ce site ouvert.

Je vous rappellerai quand même qu'en 2019, le Conseil d'État nous a donné, ou c'est plutôt la CCC (Commission Cantonale des Constructions), nous a donné l'autorisation d'installer une piste finlandaise à cet emplacement en faisant une analyse de la qualité de l'air, en disant qu'il n'y avait aucun problème à cet emplacement. C'est un choix politique. Le journaliste a dit : « Mais monsieur Coppey, en définitive pour vous,



le plus simple ce ne serait pas de fermer le site ? ». J'ai dit « Bah oui évidemment le plus simple c'est de fermer ». Qu'elle est la plus-value, la moins-value pour la population ? C'est aussi le rôle du politique de prendre ses responsabilités et de regarder dans quelle situation se trouve ce site, et qu'est-ce qu'on peut en faire. Aujourd'hui très clairement, la mesure extrême, c'est-à-dire, la fermeture du site, n'est pas souhaitée par le Conseil municipal. Si le service cantonal ou le Conseil d'État devait nous signifier qu'il faut fermer tout accès à ce site, suite à de nouvelles analyses que l'on ne connaîtrait pas, on prendrait des mesures. Comprenez bien que j'ai fait part de mon étonnement parce que ça me déplaît quelque peu lorsque, dans un domaine aussi sensible et aussi important que la santé de nos citoyennes et citoyens, on apprend les choses par la presse et non pas par l'intermédiaire de nos administrations respectives.

Monsieur Caillet-Bois, on répondra à vos questions écrites dans ce sens. Cela permettra notamment de vous amener des précisions quant aux mesures prises par le Conseil municipal.

Madame Mottet, vous parlez de la transparence des données, de la base légale, ça a aussi fait la Une des journaux par rapport au règlement sur les vidéosurveillances. Sachez qu'à Monthey, on a la base légale donc on a le règlement communal sur la vidéosurveillance qui a été homologué par le Conseil d'État en 2017. Vous allez me dire « Mais c'est bien joli d'avoir une base communale si au niveau cantonal on ne vous donne pas la possibilité ». Pour nous, ce règlement a été validé par le Conseil d'État contrairement à d'autres communes ; donc on continue à travailler de la même manière qu'on l'a fait durant les dernières années. On espère que le Canton, le plus rapidement possible, mettra à jour ses règlements et fera en sorte que notre règlement communal sera pleinement applicable, je dirais avec une disposition d'ordre supérieur cantonale qui soit en corrélation avec ce qui nous a été homologué, je tiens à le rappeler, par le Conseil d'État en 2017.

Monsieur Borgeaud, je prends note que vous allez nous déposer un postulat, une question écrite sur les archives. Comme vous ne l'avez pas développé, je ne m'étends pas plus longuement et on répondra évidemment soit par écrit, soit lors d'une prochaine séance.

Madame Tuor, vous avez proposé de développer un postulat également. On en prendra note à l'issue de votre développement.

Monsieur Schaller, je crois que ce n'était pas un postulat, c'était une question par rapport à la médiathèque et à la ludothèque. La question s'est même posée aujourd'hui, non pas de mettre dans la médiathèque elle-même, mais vous savez que la commune de Monthey a acheté l'ensemble des surfaces commerciales du rez-de-chaussée, y compris une surface où il y avait l'entreprise Duplirex. La question se pose s'il y a lieu de mettre à cet emplacement. En l'état actuel, je rappelle que la ludothèque est ouverte deux soirs, sauf erreur de ma part par semaine. Deux heures, deux soirs ; c'est un petit peu dommageable d'utiliser une surface commerciale à Monthey passablement bien placée à l'entrée de ville, pour mettre un service qui a très peu d'heures d'ouverture.

La réflexion par rapport à la médiathèque, Monsieur Cristina pourra compléter mes propos, s'est posée, peut encore se poser, est une question de compatibilité. Il faut savoir que dans une bibliothèque/médiathèque, il y a une volonté d'avoir une certaine



sérénité, un certain calme pour la lecture, que l'on ne retrouve pas forcément pour une famille qui vient chercher des jeux avec un certain nombre d'enfants, à certaines heures de pointe, à la sortie des écoles. Il pourrait y avoir une problématique quant à la gestion du bruit pour être très clair dans la médiathèque. Je sais que la réflexion a eu lieu, alors je ne sais pas où on en est, mais on ne se dirige peut-être pas vers cette solution qui apparaît sur le principe, on veut bien l'admettre, une bonne solution, mais à nouveau pour des questions de qualité du service de la médiathèque, on va plutôt vers un maintien des séparations telles qu'existantes aujourd'hui.

Vous avez posé une question quant à l'organisation, je laisserai évidemment le bureau y répondre en temps voulu.

Monsieur Couturier vous avez déposé un postulat concernant l'impôt ecclésiastique, là aussi on attendra le développement.

Je passe la parole uniquement à monsieur le vice-président Thétaz pour la réponse de monsieur Raboud, voir un complément au niveau des pharmacies.

Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Vice-Président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général.

Mesdames et messieurs les conseillers généraux,
Monsieur Raboud, vous m'avais demandé de faire un petit état des lieux de ce qui se passait au niveau de la politique des seniors pour la ville de Monthey. Il y a passablement de choses qui sont déjà en place. Madame Launaz Perrin en a parlé tout à l'heure. Effectivement, il y a plus de 18 millions d'investissements qui sont actuellement consacrés pour l'agrandissement du home des Tilleuls, avec la construction d'un nouveau bâtiment de 45 nouvelles chambres, la mise aux normes parasismiques et aux normes de protection incendie du bâtiment 3'000 dont les travaux viennent de commencer. Donc, nous sommes actuellement en train de déplacer les résidents du bâtiment 3'000 dans le nouveau bâtiment pour permettre ces travaux qui sont assez lourds notamment au niveau phonique.

Il y a eu l'ouverture du foyer de jour à la fin de l'année 2020, qui permet aux gens de rester à domicile plus longtemps et qui permet aux proches aidants d'avoir un certain soulagement : 1, 2, 3, voire même 4 à 5 journées par semaine. C'est une structure qui permet d'accueillir les personnes qui ont besoin d'un encadrement médical, voire même d'avoir un accompagnement social durant une journée de 9h à 16-17h. Il y a également l'ouverture d'un nouveau service à la population, le BRIC Senior dont on a parlé tout à l'heure. Nous sommes encore en phase pilote.

Nous allons tirer un bilan cet automne pour voir si c'est un projet qui répond aux demandes de la population. Je vous rassure apparemment d'après les premiers échos que nous avons c'est un projet qui répond pleinement aux préoccupations et aux attentes de la population et qui apporte vraiment une plus value à la vie de nos seniors. Et puis, il y a également un certain nombre de nouveautés qui se préparent pour ces prochains mois : il y a une soirée de préparation à la retraite qui sera organisée pour les gens de Monthey et Collombey-Muraz pour les seniors de nos 2 communes, le 2 juin.



Nous avons la volonté de faire participer, nous avons également d'autres projets en réflexion et en discussion dans nos différents services qui vont dans la droite ligne du postulat que vous avez accepté de madame Launaz-Perrin et dont j'aurai l'occasion de vous parler lors de cette réponse.

Madame la conseillère générale Rouvinez, vous avez interpellé le président par rapport à l'hôpital de Monthey et il vous a répondu. Par rapport à la pharmacie de garde, effectivement la pharmacie de Rennaz fait partie de la boucle des pharmacies. Il y a eu une interpellation au niveau du Grand Conseil par les députés qui sont présents dans la salle, Fabien Girard, Andrea Duchoud et Mathieu Couturier, avec une réponse du Conseil d'Etat, qui nous dit que l'organisation des pharmacies de garde est garantie par Pharma Valais pour chacun des cercles de garde dans les cinq régions du canton et que le département de la santé n'a jamais été interpellé par un problème en lien avec les pharmacies de garde dans la région.

Donc, si le département de la santé n'a jamais été interpellé, je vous propose que la commune de Monthey relaie cette préoccupation directement au département de la santé et à Pharma Valais, afin de trouver une solution qui soit un peu plus adéquate que ce que nous avons actuellement. Je reconnais qu'il y a un problème dans ce domaine-là actuellement.

Voilà donc nous allons faire cette démarche-là. Nous espérons trouver une solution dans ces prochains mois.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Un peu à la manière des interventions radiophoniques, je voulais vous faire part d'une information que j'ai reçue de la commune voisine, de Collombey-Muraz, où le projet de fusion a été accepté par 27 oui, 13 non et 4 abstentions.

Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole dans les divers ?

Si ce n'est pas le cas, je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité, toutes les personnes qui sont investies dans ce plénum, il touche à sa fin.

Je vous rappelle qu'il vous faut envoyer vos questions écrites au Bureau, vos postulats, tous les documents, le modèle existe sur le drive et de le faire très rapidement. Il vous faut aussi envoyer vos interventions écrites au secrétaire.

Il est **21h52**, je lève la séance et vous souhaite une bonne semaine.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire



10. Annexes

- 01.00 Message CM au CG-projet de fusion communale Collombey-Muraz et Monthey
 - 01.01 Synthèse de l'étude de fusion
 - 01.02 Rapport financier, partie finances communales
- 02.00 – Commission Agglo, Rapport fusion
- Annexe au rapport fusion 08.03.2022
- 02.01 – FAQ Fusion
- Résolution CG contre la guerre en Ukraine
- Postulat Jean-Charles BOEMI pour des infrastructures adaptées à notre population
- Postulat Aline CALOZ pour une Place du 14 juin à Monthey
- Postulat — La démocratie, une fête et une responsabilité collective déposé par Adrien D'ERRICO, 14.03.2022
- Slides du PowerPoint d'Eliane LAUNAZ-PERRIN illustrant son postulat : « Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors »
- 03.01 Réponse du CM à la question écrite de Robert BURRI sur le harcèlement au travail



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

PROJET DE FUSION DES COMMUNES MUNICIPALES DE COLLOMBEY-MURAZ ET MONTHEY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans le cadre d'un projet de fusion communale et en vertu de l'art. 137 de la loi cantonale sur les Communes du 5 février 2004, les Conseils municipaux consultent les Conseils généraux et les Assemblées primaires.

Aussi, nous avons l'honneur de vous consulter sur le projet de fusion des Communes municipales de Collombey-Muraz et Monthey.

1. Contexte

Comme la Suisse, le Valais connaît depuis plusieurs décennies diverses fusions communales. Depuis 1990, plus de 1'000 Communes en Suisse, dont 56, en Valais ont fusionné. Dans le cas de Collombey-Muraz et Monthey, ce ne sont pas des contraintes financière ou administrative qui ont conduit les Conseils municipaux à initier une réflexion mais bien la volonté des deux Exécutifs de projeter des ambitions partagées.

1.1. Ambitions

Les Conseils municipaux de Collombey-Muraz et Monthey ont débuté, en 2017, une réflexion au sujet d'une fusion des deux Communes.

De ces échanges, les Exécutifs ont défini les lignes de force du projet qui visent, pour la nouvelle entité communale projetée, à :

- Accroître la qualité de vie des citoyens;
- Favoriser le dynamisme de toute une région;
- Soutenir le développement économique régional;
- Assurer une vision plus large et cohérente du territoire;
- Mutualiser les ressources administratives pour gagner en efficience.

1.2. Élaboration du projet de fusion

a. Etude d'opportunités

En 2017 et 2018, les deux Conseils municipaux ont constitué un Comité de pilotage (COFIL) afin de déterminer l'opportunité d'une fusion communale. Dans ce cadre, le COFIL a notamment bénéficié de l'accompagnement du bureau SEREC Sàrl, qui avait déjà soutenu diverses Communes valaisannes dans leur projet de fusion. La tâche de ce COFIL consistait à élaborer une base de réflexion pour les Conseils municipaux respectifs. Durant cette phase, le COFIL a développé ses travaux selon 5 axes :

- Territoire et environnement;
- Gouvernance;
- Formation, santé, social;
- Administration;
- Finances.

Sur la base des conclusions du COFIL, les Conseils municipaux de Collombey-Muraz et Monthey se sont prononcés le 17 décembre 2018 en faveur de la poursuite de la réflexion.

b. Phase de consultation et de "pré-rapport"

Le 3 juin 2019, les deux Conseils municipaux ont décidé conjointement de poursuivre avec la phase dite de "pré-rapport". Les Exécutifs ont ainsi reconduit le COFIL pour les travaux préparatoires auxquels la population était activement intégrée. A l'automne 2019, en effet, divers ateliers-citoyens se sont tenus dans les deux Communes <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>. Au printemps 2020, un sondage a également été adressé à la population pour identifier ses attentes, ses remarques et observations vis-à-vis d'un tel projet <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>.

En vue de l'établissement d'un "pré-rapport", le COFIL a notamment proposé des principes généraux d'identité et de fonctionnement <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>.

Sur la base de cette réflexion et des échanges de point de vue avec les citoyens ainsi que du sondage de la population, les deux Conseils municipaux se sont prononcés, le 25 mai 2020, en faveur de la poursuite de la réflexion qu'ils confiaient aux Exécutifs, qui seraient élus pour la législature 2021-2024. Dans le contexte des élections communales, le projet de fusion communale a été provisoirement mis en suspens durant l'été et l'automne 2020.

c. Phase de "rapport final"

Les nouveaux Exécutifs municipaux de Collombey-Muraz et Monthey ont décidé, lors de leur séance respective du 29 mars 2021, de poursuivre le projet de fusion communale. Cette phase de travail s'est à nouveau appuyée sur le COFIL avec l'intégration des citoyens lors de rencontres, dans les deux Communes, en septembre 2021 <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>. Le rapport final a pris en compte certaines observations et remarques de la population.

De même, les collaborateurs des deux Municipalités ont été informés, lors d'une séance commune le 14 septembre 2021, des enjeux d'un tel projet. Les deux présidents des Municipalités ont pu notamment confirmer que l'ensemble des collaborateurs des deux Communes seraient repris par la future entité projetée.

Le 22 novembre 2021, les deux Conseils municipaux ont validé le rapport final <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>.

2. Visage de la Commune projetée

La nouvelle entité projetée se dénommera "Monthey". Les deux Conseils municipaux ont fondé ce choix notamment sur le résultat du sondage adressé aux citoyens, au printemps 2020. Pour autant, les villages qui composeront la nouvelle Commune garderont leur nom et leur code postal.

Les Conseils municipaux préconisent la séparation des Communes bourgeoises, qui seraient chacune indépendante des Municipalités.

Le projet d'armoirie reprend, dans le respect des règles héraldiques, les armes des deux Municipalités :



Pour ses organes, le Conseil municipal projeté sera composé de 9 membres. A l'exception de la présidence qui verra un taux d'occupation de 90 %, les membres de l'Exécutif resteront des miliciens. Le Conseil général se composerait de 60 membres.

Si quelques principes ont été décidés, le modèle de gouvernance sera défini par le futur Exécutif à son entrée en fonction, au 1^{er} janvier 2025. Les lieux de la future administration sont notamment projetés dans les deux bâtiments administratifs de Collombey-Muraz et Monthey, étant précisé que la présidence sera localisée dans l'actuel bâtiment administratif de Monthey. Un guichet citoyen sera assuré dans chacune des deux anciennes Communes. La nouvelle Commune favorisera les prestations aux citoyens dans leur format digital.

Cette future Commune fusionnée comptera plus de 27'000 habitants et deviendra, à ce titre, la deuxième Ville du Canton en termes de population. La taille ainsi atteinte devrait permettre à cette future entité de contribuer au dynamisme du Chablais ainsi qu'à un positionnement significatif au niveau cantonal.

3. Limite de l'intercommunalité

Les Communes de Collombey-Muraz et Monthey sont déjà liées par un certain nombre de collaborations intercommunales, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, des infrastructures et du social. Ces collaborations intercommunales apparaissent cependant insuffisantes et présentent des limites.

Dès lors, une fusion communale permettrait une plus grande efficacité, notamment administrative, pour une prestation de qualité pour le citoyen. Le volume et la complexité des tâches que les Communes traitent aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique.

4. Finances

4.1. Situation financière actuelle des deux Communes

La situation des deux Communes de Collombey-Muraz et Monthey est financièrement saine. En effet, les critères attribués par le Service cantonal des affaires intérieures et communales sont tous favorables.

En termes d'investissement, les principaux indicateurs financiers, pour les années 2012-2020, sont les suivants :

Total	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Dépenses d'investissement	174'130'307	112'363'192	286'493'499
- Recettes d'investissement	26'895'637	50'410'802	77'306'439
= Investissement net	147'234'670	61'952'390	209'187'060
- Autofinancement	130'235'815	45'506'699	175'742'514
= Besoins en capitaux de tiers	+ 16'998'855	+ 16'445'692	+ 33'444'546
Degré d'autofinancement	88.5 %	73.5 %	84.0 %

L'endettement net au 31 décembre 2020 est le suivant :

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Patrimoine financier	86'972'050	44'335'630	131'307'680
Endettement brut	133'784'661	61'856'849	195'641'509
Endettement net (Fortune nette si -)	46'812'611	17'521'218	64'333'829
Endettement net par habitant	2'616	1'851	2'351
Niveau selon Etat du Valais	Faible	Faible	Faible
Modification End. net 2011 - 2020	29'360'913	13'637'940	42'998'852

4.2. Fiscalité projetée

Les deux Conseils municipaux de Collombey-Muraz et Monthey ont fixé le futur coefficient d'impôt projeté à 1.2 ainsi qu'un taux d'indexation à 165 % (actuellement à Monthey 1.2 et 160 %).

5. Consultation

Les Conseils municipaux de Collombey-Muraz et Monthey se sont exprimés, lors de leur séance respective du 21 décembre 2021, en faveur d'une fusion des deux Communes municipales, au 1^{er} janvier 2025. Dès lors, le projet de fusion des Communes de Collombey-Muraz et Monthey est soumis à la consultation des Conseils généraux de Collombey-Muraz et Monthey. Les citoyens seront consultés sur ce projet, lors de la votation du 15 mai 2022.

Conformément à l'art. 140 de la Loi sur les Communes, il est relevé que la décision formelle de fusion appartient au Grand Conseil.

En nous fondant sur les éléments susmentionnés, sur la décision du Conseil municipal du 21 décembre 2021, sur les rapports relatifs à ce projet de fusion <https://fusion-mcm.ch/les-documents/> ainsi que sur les art. 17, al. 1, let. h), 68, al. 1, let d) et le chapitre 4.3 (art. 129 à 142) de la Loi cantonale sur les Communes du 5 février 2004, l'Exécutif vous invite à vous exprimer en faveur d'une fusion des Communes de Collombey-Muraz et Monthey au 1^{er} janvier 2025.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monthey, le 17 janvier 2022

Au nom du Conseil Municipal

Le Président :

Le Secrétaire :

S. Coppey

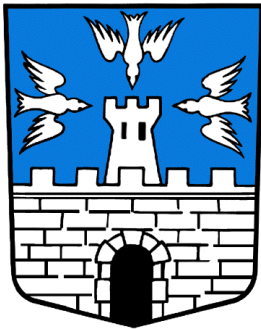
S. Schwery

Annexes : - <https://fusion-mcm.ch/les-documents/>

Synthèse de l'étude de fusion

Commune de Collombey-Muraz et de Monthey

Projet approuvé par les Conseils communaux de Collombey-Muraz et de Monthey en date du 22 novembre 2021



Équipe de travail SEREC – FIDAG :

SEREC Sàrl : Étienne Mounir ; Brigitte Gabbud-Quarroz ; Antoine Schaller
Partie finances, Fiduciaire FIDAG SA : Anne-Laure Rey - Alain Reichenbach

Date

Sion, le 22 novembre 2021

Sommaire

Partie 1.....	0
1. Contexte, cadre de l'étude et structure de la synthèse	1
1.1 Contexte	1
1.2 Les communes suisses.....	1
1.3 Pourquoi fusionner ?.....	2
1.4 Cadre de l'étude.....	2
1.5 Structure de la synthèse.....	3
2 Analyse du contexte.....	4
2.1 Contexte international et régional	4
3 Territoire	6
4 Contexte socio-économique	7
4.1 Population.....	7
4.2 Structure de la population.....	7
4.3 Economie et emploi	8
4.4 Pendularité	8
5 Etat des lieux – Fonctionnement actuel	10
5.1 Gouvernance.....	10
5.2 Administration	12
5.3 Finances	13
5.4 Formation - Santé - Social.....	14
5.5 Territoire – Environnement	16
6 Diagnostic première phase	18
7 La fusion : un enjeu stratégique de développement construit sur des bases saines.....	20
Partie 2.....	21
8 Les défis et la vision d'avenir	22
8.1 Les défis à relever.....	22
8.2 La vision	23
8.2.1 Economie	23
8.2.2 Territoire et environnement.....	24
8.2.3 Gouvernance	24
8.2.4 Social – Société	25
8.2.5 Finances et Services à la population.....	25
9 Objectifs, principes et recommandations pour le fonctionnement d'une commune fusionnée....	26
9.1 Objectifs par thématiques.....	26
9.2 Recommandations des groupes de travail.....	27
9.2.1 Territoire et environnement.....	27
9.2.2 Gouvernance	30
9.2.3 Formation - Santé - Social.....	33
9.2.4 Administration.....	36
9.2.5 Finances.....	39

10 Perspectives financières	40
10.1 Evolution prévisible.....	40
10.2 Simulations fiscales.....	41
10.3 Principes de fonctionnement de la future commune.....	43
11 Conclusion.....	46
12 Les étapes déjà franchies et celles à venir.....	47
13 Annexe	48
13.1 Comité de pilotage	48

Partie 1

1. Contexte, cadre de l'étude et structure de la synthèse

1.1 Contexte

Soucieuses de construire l'avenir de leur commune de la manière la plus efficiente possible et souhaitant répondre aux questionnements de leurs citoyens, les autorités de Collombey-Muraz et de Monthey ont entamé durant l'année 2018 une réflexion portant sur les opportunités que pourrait leur offrir une fusion.

Cette première étape a permis de brosser un portrait de la situation actuelle des deux communes. Durant cette phase, cinq commissions thématiques ont planché sur les forces et faiblesses des communes et sur les avantages et inconvénients qu'elles pourraient retirer d'un tel rapprochement. Le travail des commissions a ensuite été affiné par le comité de pilotage. Des indicateurs portant sur l'évolution future des communes ont été définis.

Les résultats obtenus lors de cette première évaluation ont convaincu les autorités de poursuivre la démarche afin de donner aux nouveaux Conseils qui prendront le relais dès janvier 2021, tous les éléments nécessaires pour qu'ils puissent se déterminer sur la poursuite ou non du projet de fusion.

Les nouveaux Conseils ont décidé de continuer à porter le projet. Un nouveau comité de pilotage comprenant des élus des deux communes ainsi que les secrétaires municipaux a été constitué pour finaliser le processus jusqu'à la votation populaire prévue pour le 15 mai 2022.

1.2 Les communes suisses

En Suisse, le processus de fusion de communes continue de progresser. Au 1^{er} janvier 2021, notre pays comptait 2'163 communes, dont 122 étaient situées en Valais. 1'028 entités communales ont disparu entre 1990 et 2021 pour intégrer de nouvelles entités fusionnées, 56 en Valais¹.

Au 31 décembre 2019², la plus petite commune valaisanne, Bister, comptait 33 habitants. La plus peuplée, Sion, en dénombrait 34'710. Le nombre moyen d'habitants par commune est relativement bas, ce qui explique une grande partie de ces rapprochements.

Répartition des communes selon le nombre d'habitants :

- 32 communes de moins de 500 habitants
- 53 communes entre 501 et 2'000 habitants
- 24 communes entre 2'001 et 5'000 habitants
- 10 communes entre 5'001 et 10'000 habitants
- 7 communes de plus de 10'000 habitants

En France voisine³, il existe aussi une tendance marquée vers les fusions de communes. 1'722 communes ont disparu entre 1994 et 2019, dont 32 en Savoie et 13 en Haute-Savoie.

¹ Office fédéral de la statistique – Répertoire officiel des communes au 01.01.2020

² Office fédéral de la statistique – Bilan démographique – effectif au 31.12.2018

³ Nomenclature des unités territoriales statistiques européennes

Fusion ou association de communes

L'association de communes est régie par les articles 116 à 119 de la loi sur les communes valaisannes qui précise : « Les communes ont la faculté de s'associer en vue d'accomplir, en commun, une ou plusieurs tâches communales ou régionales déterminées et d'intérêt public, même si ces tâches n'ont aucun lien de connexité. Ces associations sont des collectivités de droit public dès qu'elles sont organisées conformément aux articles 117 à 128 ».

Les organes qui régissent les associations de communes sont l'assemblée des délégués composée des représentants des communes membres, du comité de direction et des réviseurs.

Contrairement à une fusion de communes, l'association de communes se concentre sur une série de tâches à effectuer et implique une délégation de compétences.

Dans le Valais romand, deux associations de communes ont vu le jour :

- ✓ L'association des communes de Crans-Montana
- ✓ L'association des communes du Haut-Lac

1.3 Pourquoi fusionner ?

Les souhaits qui guident les communes vers le choix d'une fusion sont multiples⁴ :

- La difficulté de renouveler les autorités communales
- Le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique
- Dans le but de mieux pouvoir répondre aux exigences de la société et aux attentes de la population en mettant des moyens en commun pour développer des prestations
- Un souhait de récupérer ou de garder la maîtrise de certaines tâches ou prestations traitées au niveau intercommunal
- L'objectif de constituer une commune avec un certain poids politique sur le plan régional et/ ou cantonal.

Pour les communes de plus grandes tailles, ce dernier objectif est particulièrement pertinent.

En Valais, c'est l'article 4.3 ss de la loi sur les communes, adoptée en 2004 et mise à jour en 2012 ainsi que l'ordonnance sur les fusions de communes du 25 janvier 2012 qui règlent les modalités relatives aux fusions de communes.

1.4 Cadre de l'étude

Cette étude constitue la deuxième étape du processus de rapprochement des communes de Collombey-Muraz et de Monthey.

Pour cette deuxième étape, le projet se construit autour de deux axes :

- Participation citoyenne : ateliers citoyens, sondage public, consultation citoyenne et information
- Étude technique : commissions techniques (groupes de travail), analyse financière

Cette étape a été construite de telle manière que l'apport des citoyens et celui des commissions techniques puissent s'alimenter mutuellement durant tout le processus.

⁴ État de Vaud – Guide pour les fusions de communes, version juillet 2019

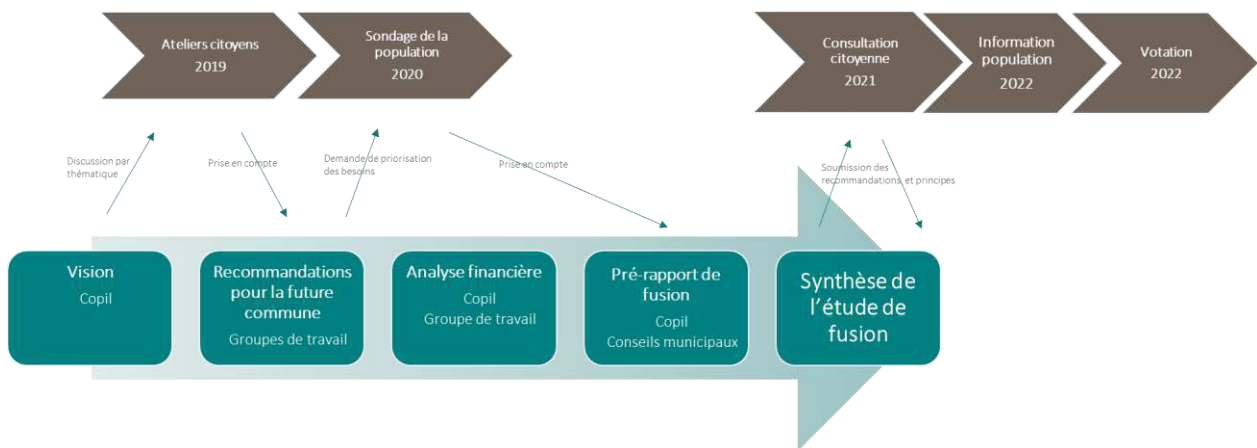


Figure 1 : Processus de fusion

Elle a pour objectif de définir les contours que pourrait prendre une nouvelle organisation fusionnée. Elle devrait permettre de répondre à un certain nombre de questions : Quelle vision souhaite-t-on promouvoir pour cette nouvelle entité ? Quelles grandes lignes pourraient être définies pour son fonctionnement ? Sur quelle base financière la nouvelle commune pourrait-elle s'appuyer pour son développement ?

En 2021, un comité de pilotage comprenant les nouveaux élus a été mis en place. Les données de base de l'étude ont été mises à jour. Une consultation publique du projet a eu lieu en septembre 2021. La date de la votation populaire a été fixée au 15 mai 2022.

1.5 Structure de la synthèse

Ce document synthétise la démarche vers la fusion qu'ont entreprise les deux communes. Il se base en partie sur les documents déjà produits dans le cadre de ce processus :

- a. Rapport sur l'opportunité de fusion des communes de Collombey-Muraz et de Monthey de décembre 2018
- b. Compte-rendu des ateliers citoyens réalisés en octobre 2019
- c. Rapport d'analyse financière établi dans le cadre de la présente étude
- d. Synthèse des résultats du sondage réalisé auprès des citoyens
- e. Comptes-rendus des groupes de travail technique

La première partie de ce document présente une brève analyse du contexte régional, socio-économique, financier dans lequel évoluent actuellement les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Il prend en compte la situation actuelle des communes.

La deuxième partie porte plus particulièrement sur les éléments qui se rapportent au projet de rapprochement des deux communes.



L'avis des citoyens : Les contributions apportées par les participants et les participantes aux ateliers citoyens sont insérées dans des encadrés de couleur qui ponctuent ce document.



Les résultats du sondage : qui a été réalisé du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2020 auprès des citoyens des deux communes ont été inclus dans ce rapport accompagnés de ce pictogramme. Le sondage fait l'objet d'un rapport détaillé. Certains des résultats du sondage jugés intéressants ont été intégrés dans la synthèse du présent document. Si 1'061 citoyens de l'ensemble du périmètre ont participé au sondage, la deuxième partie du formulaire, facultative, a été complétée par moins de participants. Sur les graphiques, le nombre de répondants est désigné par « (n=...) ».

2 Analyse du contexte

2.1 Contexte international et régional

Par leur situation géographique, les communes de Collombey-Muraz et de Monthey sont impliquées dans de nombreuses coopérations régionales, intercantionales et internationales.

Les deux communes font partie de l'association Chablais Région qui regroupe 13 communes valaisannes et 15 communes vaudoises dans le but de définir une stratégie de développement harmonieuse et d'encourager des projets d'intérêt régional.

Dans sa partie suisse, Chablais Région développe également des projets communs entre les deux régions vaudoise et valaisanne. Des accords intercantonaux ont également permis la mise en place de projets d'envergure comme l'avènement du centre hospitalier Riviera – Chablais.

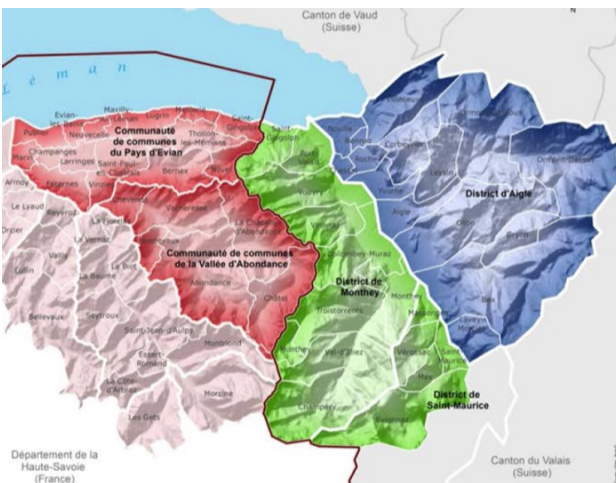


Figure 2 : Chablais valaisan, vaudois et communautés de communes d'Évian. Vallée Abondance – Source : SIAC

Chablais Région a mis en place une plateforme commune avec le Syndicat d'aménagement du Chablais (SIAC) qui regroupe les 62 communes chablaisiennes situées sur le territoire de la Haute-Savoie. Les trois entités valaisannes, vaudoises et françaises constituent un bassin de population de plus de 235'000 habitants, dont 143'000 côté français⁵. Des projets communs, portant notamment sur le tourisme ou la mobilité, sont développés à l'échelle de cette région. Chablais Région a également mis en place une collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Évian–Vallée d'Abondance qui regroupe à elle seule 22 communes côté français.

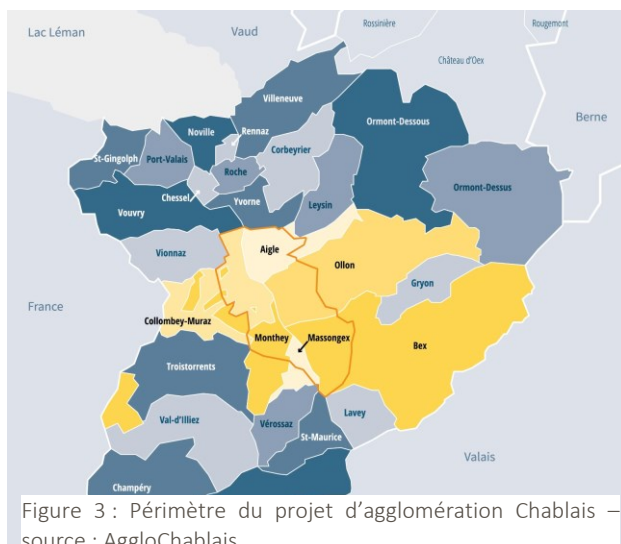


Figure 3 : Périmètre du projet d'agglomération Chablais – source : AggloChablais

Collombey-Muraz et Monthey se sont regroupées avec Massongex, Aigle, Ollon et Bex autour d'un projet d'agglomération qui entend promouvoir des initiatives portant sur le paysage, l'urbanisation et la mobilité devisées à 131 millions pour la période allant de 2019 à 2027⁶. Au niveau cantonal, les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey comptent plus de 27'000 habitants⁷, soit un peu moins de 8% de la population cantonale. Elles ont un poids démographique conséquent dans le district de Monthey (57% des habitants)⁸.

⁵ SIAC : Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais

⁶ ChablaisAgglo – Communiqué de presse décembre 2016

⁷ OFS – Statistiques de la population au 31 décembre 2018

⁸ OFS – Statistiques de la population au 31 décembre 2018

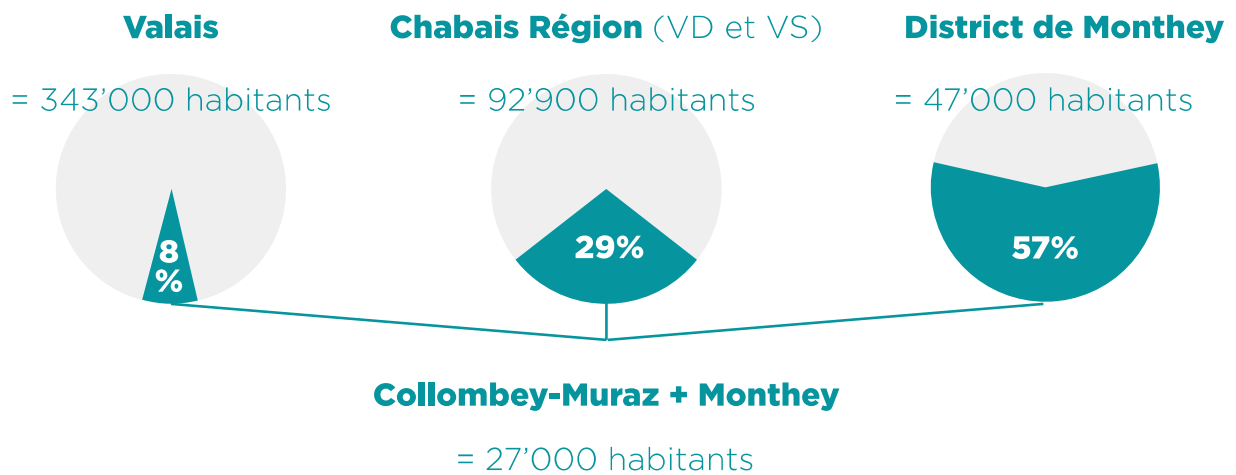


Figure 3 : Comparaison population Valais-District-Chablais – Source : OFS

Les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey partagent une histoire commune. Elles ont toutes deux fait partie de la châtellenie savoyarde de Monthey du XIIème siècle jusqu'à sa récupération par les dizains valaisans en 1536. Collombey-Muraz restera ensuite rattachée au gouvernement de Monthey dont elle décida de se séparer en 1787⁹.



L'avis des citoyens – Les forces : Des communes composées de plusieurs villages et la proximité du canton de Vaud et de la France sont perçues comme une chance qui a permis de développer un esprit de collaboration.

⁹ Dictionnaire historique de la Suisse

3 Territoire

Les deux communes de Monthey et Collombey-Muraz sont limitrophes et couvrent 5'839 hectares¹⁰.

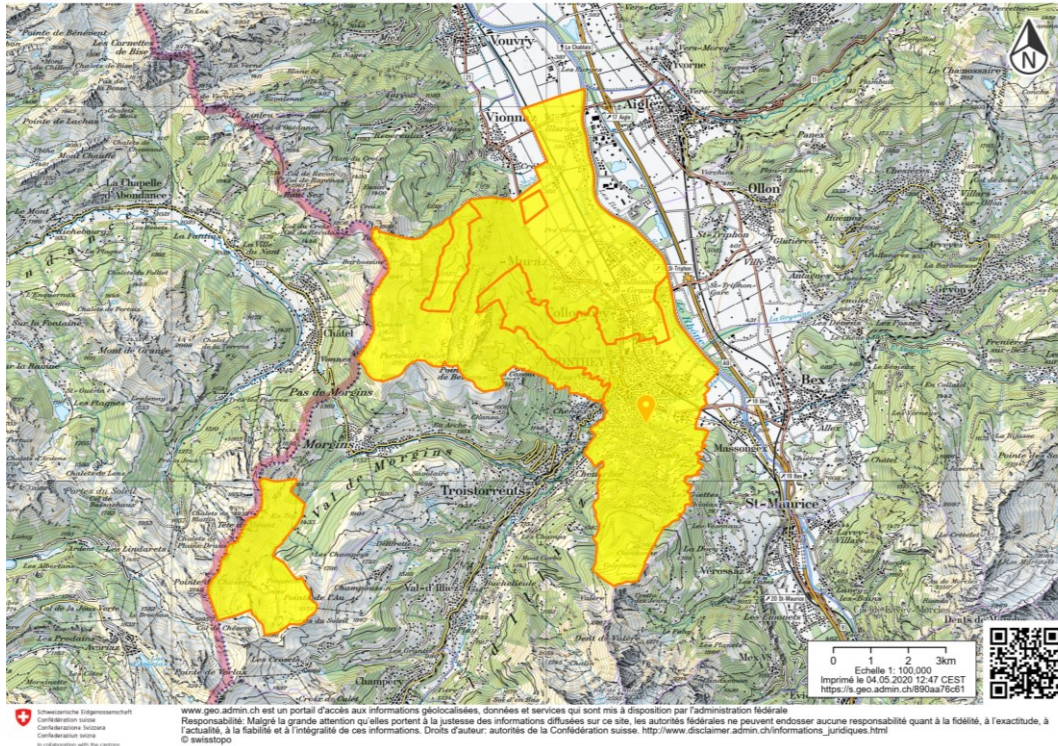


Figure 4 : Territoires communaux de Monthey et Collombey-Muraz – Source : swissgeo

La commune de Monthey s'étend sur 2'865 hectares qui s'étalent entre 395 et 2'250 mètres d'altitude. Le territoire comprend la ville de Monthey et le village de Choëx. Il compte également plusieurs enclaves dans la commune de Collombey-Muraz et une autre constituée par le Vallon de They, situé entre la commune de Troistorrents et la frontière française.

2'974 hectares constituent le territoire communal de Collombey-Muraz. Cinq villages y prennent place : Collombey, Muraz, Collombey-le-Grand, Illarsaz et le Neyres. Les villages de plaines sont situés à une altitude qui va de 384 à 403 mètres d'altitude. Les Neyres se trouvent sur les hauteurs à 665 mètres. La pointe de Bellevue à 2'042 mètres est le point culminant de la commune.

Les surfaces dévolues à l'habitat et aux infrastructures représentent un peu plus de 19% du territoire à Monthey et 12.5% à Collombey-Muraz. Les forêts recouvrent plus de 40% du sol des deux communes. L'agriculture utilise près de 38% des terres de la commune de Collombey-Muraz, et un peu plus de 27% de celles de Monthey. Monthey compte cinq alpages, Collombey-Muraz en recense sept.



L'avis des citoyens – Les forces : Habiter un territoire qui va de la plaine à la montagne est une chance. Le calme, l'espace et la qualité de vie ont été relevés. Les citoyens sont attachés à leurs terres agricoles. Des terres sont encore disponibles à la fois pour l'habitat et les activités économiques.

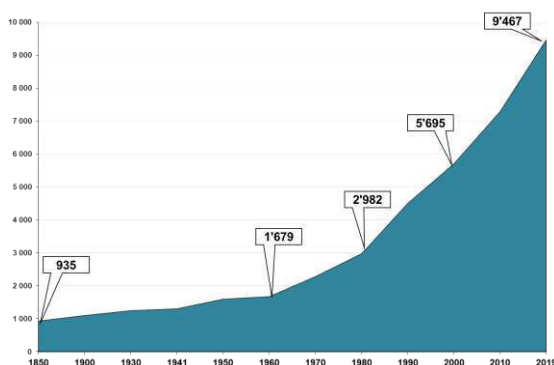
¹⁰ OFS – Statistique de la superficie – dernières données disponibles en août 21

4 Contexte socio-économique

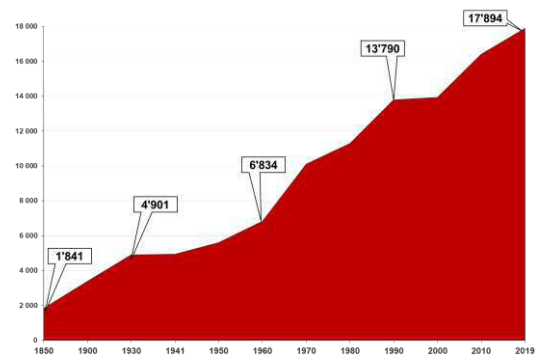
4.1 Population¹¹

Au 31 décembre 2019, la population cumulée des communes de Collombey-Muraz et de Monthey s'élève à 27'361 habitants. Seule la commune de Sion dénombre plus d'habitants (34'710) en Valais à la même date.

Les deux communes ont connu une croissance démographique continue et importante. Leur population a presque décuplé depuis 1850. En comparaison, durant la même période, le nombre d'habitants du canton a été multiplié par quatre.



Graphique 2 : Population cumulée Collombey-Muraz et Monthey de 1850 à 2019 – Source : OFS



Graphique 1 : Population du Canton du Valais de 1850 à 2019 – Source : OFS

Monthey a connu une croissance continue importante de 1850 à nos jours. Elle avait déjà triplé sa population en 1950. Une situation qui sera comparable pour Collombey-Muraz juste avant 1980. Pour cette commune, la croissance s'intensifiera plus fortement dès cette période. La situation géographique, l'attractivité économique et un développement immobilier important peuvent expliquer cette progression récente. Dès 2015, la commune de Collombey-Muraz met en place une politique de densification pour les zones à bâtir consacrées à l'habitat. Actuellement, les deux communes de Collombey-Muraz et Monthey ont mis à l'étude des plans de quartiers qui vont certainement influencer l'évolution future de la courbe de population.

En 2019, Collombey-Muraz compte 9'467 habitants ; elle en comptait 2'982 en 1980. En 2019, Monthey enregistre 17'894 habitants.



L'avis des citoyens – Les forces : La croissance de la population est envisagée comme un vecteur de dynamisme.

L'avis des citoyens – Les faiblesses : Il faut toutefois veiller à ce que les infrastructures puissent suivre le développement et éviter de devenir des cités dortoirs.

4.2 Structure de la population¹²

Les deux communes bénéficient d'une proportion de population de jeunes plus importante (15.8% de moins de 14 ans) que celle qui prévaut au niveau suisse en 2017 (14.9%). De même la proportion des plus de 65 ans s'élève pour Monthey et Collombey-Muraz à 16.2%, alors qu'elle est de 18.1% en moyenne nationale.

¹¹ OFS – derniers chiffres disponibles en août 2021

¹² Données OFS – Structure de la population

Collombey-Muraz et Monthey sont constituées d'une population multiculturelle. La part des résidents permanents de nationalité étrangère est égale à près d'un tiers de la population à Monthey et d'un quart à Collombey-Muraz qui se trouve exactement dans la moyenne suisse à cet égard.



L'avis des citoyens – Les forces : Il existe une longue tradition d'intégration qui est appréciée. Les communes sont ouvertes à la multiculturalité.

4.3 Économie et emploi

Les communes de Collombey-Muraz et Monthey cumulent en 2018¹³ 14'361 emplois pour 11'699 équivalents plein temps répartis dans 1'887 établissements. Les deux communes recensent 8% des emplois disponibles en terres valaisannes, c'est 1% de plus que six ans auparavant.

En 2018, la majorité des emplois sont fournis par le secteur tertiaire à Collombey-Muraz ; 444 établissements offrent 2'149 emplois dans ce secteur, soit un peu plus de 69% des emplois occupés sur le territoire communal. 849 emplois (27.4%) sont situés dans le secteur secondaire et 105 (3.4%) dans le secteur primaire.

À Monthey, la structure économique est comparable avec 65.5% des emplois occupés dans le secteur tertiaire et 34.2% dans le secteur secondaire. L'agriculture est assez peu présente avec 29 équivalents plein temps, soit 0.3% des emplois globaux.

Tableau 1 : Nombre d'établissements, d'emplois et d'équivalents plein temps en 2018

2018	Monthey	%VS	Collombey-Muraz	% VS	Valais
Établissements (nbre)	1277	4%	610	2%	29392
Emplois (nbre)	11258	6%	3103	2%	180185
Équivalents plein temps (nbre)	9232	7%	2467	2%	140373

Source : OFS

Tableau 2 : Nombre d'établissement et d'emplois en 2011

2011	Monthey	%VS	Collombey-Muraz	% VS	Valais
Établissements (nbre)	1146	4%	492	2%	27821
Emplois (nbre)	10846	6%	2850	2%	167547

Source : OFS

4.4 Pendularité

La pendularité, telle qu'elle est calculée par l'OFS, prend en compte des données relevant des statistiques des entreprises, de la population et des données AVS. Elle recense toutes les personnes domiciliées et leur lieu de travail dès qu'elles sont soumises à l'AVS, soit pour une activité dépassant 2'300 francs par an. La dernière statistique disponible date de 2018. Elle permet de déterminer les grandes tendances.

¹³ Dernières données disponibles auprès de l'OFS

À Monthey, plus de la moitié de la population active est occupée sur son lieu de domicile. 7% des Montheyens se déplacent à Collombey-Muraz et 28% des actifs occupent un emploi hors du Valais. Les actifs de Collombey-Muraz occupent majoritairement des emplois hors du canton (36%) ou sur leur propre commune (25%), 24% des actifs domiciliés à Collombey-Muraz occupent un emploi à Monthey.

Tableau 3 : Mouvements pendulaires selon le domicile des actifs

2018	Actifs selon domicile			
	Monthey	%	Collombey-Muraz	%
Lieu de travail				
Monthey	4158	51%	1118	24%
Collombey-Muraz	553	7%	1161	25%
Autres communes VS	1167	14%	666	15%
Hors du Valais	2248	28%	1629	36%
Total des actifs	8126	100%	4574	100%

Source : OFS

La commune de Monthey compte un peu plus de 8'000 actifs, mais son tissu économique occupe 10'136 actifs. À Collombey-Muraz, près 4'574 actifs sont recensés. La commune enregistre 2'867 actifs engagés sur son territoire. Les emplois disponibles sur place sont occupés majoritairement par les habitants des deux communes. Un peu plus de 500 Montheyens et 1'000 Collombeyrouds se déplacent chaque jour dans la commune voisine pour occuper un emploi. À Monthey et à Collombey-Muraz, entre 13 et 14% des emplois sont occupés par des actifs qui sont domiciliés hors du Valais. La proportion des actifs domiciliés à Collombey-Muraz et Monthey qui travaillent hors canton est élevée avec 28% pour Monthey et 36% pour Collombey-Muraz. En 2014, cette proportion s'élevait à 25% à Monthey et 32% à Collombey-Muraz.

Tableau 4 : Mouvements pendulaires selon le lieu de travail des actifs

2018	Lieu de travail des actifs			
	Monthey	%	Collombey-Muraz	%
Domicile des actifs				
Monthey	4158	41%	553	19%
Collombey-Muraz	1118	11%	1161	40%
Autres communes VS	3535	35%	752	26%
Hors du Valais	1325	13%	401	14%
Total des actifs	10136	100%	2867	100%

Source : OFS



L'avis des citoyens – Les forces : La mobilité constitue un des enjeux les plus importants pour les citoyens. Le dynamisme économique, l'offre de nombreuses places de travail sur place et le savoir-faire reconnu notamment dans le domaine de la biotechnologie, sont relevés comme étant des éléments phares du territoire.

5 État des lieux – Fonctionnement actuel

Un état des lieux détaillé du fonctionnement des deux communes figure dans le rapport rédigé dans le cadre de la première étape de l'étude sur l'opportunité de fusion. Cette synthèse reprend quelques éléments-clés remis à jour pour faciliter la compréhension de la suite de la démarche décrite dans cette partie du processus. Les données de base ont été mises à jour en été 2021 sur la base des éléments fournis par les communes.

5.1 Gouvernance

Collaborations intercommunales

Les deux communes sont déjà impliquées dans de nombreuses collaborations intercommunales qui les lient à la fois entre elles, mais aussi souvent de manière plus large au niveau du district, de la région ou encore avec des communes vaudoises limitrophes. Elles concernent les domaines de la sécurité, de la mobilité, de la santé, de l'intégration, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau ou encore de l'aménagement du territoire.

Ces collaborations revêtent diverses formes : collaborateurs communs, mandats, conventions intercommunales ou intercantionales, associations de droit public.

Tableau 5 : Intercommunalités selon le domaine de collaboration

Domaine de collaboration	Intercommunalités
Chargé de sécurité	Collombey-Muraz et Monthey
Déléguée à l'énergie et au développement durable	Collombey-Muraz et Monthey
Foyer de jour	Collombey-Muraz et Monthey
Actions socio-culturelles pour la jeunesse	Collombey-Muraz et Monthey
Routes et infrastructures	Collombey-Muraz et Monthey
Alimentation en eau	Collombey-Muraz et Monthey
Déchetteries	Collombey-Muraz et Monthey
Bureau technique conseil pour la gestion du réseau d'eau	Collombey-Muraz et Monthey
Police et commission des constructions	Collombey-Muraz et Monthey
Feu – Gestion commune des moyens d'intervention	Collombey-Muraz et Monthey
Stand de tir Châble-Croix	Collombey-Muraz et Monthey
Médiation sociale régionale – Travail social hors les murs	CM et Monthey, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph
APEA	District
Police intercommunale	District
Paroisse protestante	Région
CMS	Région
Mobilité	Agglomération

Source : données communales

ChablaisAgglo – une collaboration intercommunale ciblée

ChablaisAgglo a été créée en 2008. Elle comprend les six communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Ollon et Monthey qui ont signé une charte d'intention dans ce sens. ChablaisAgglo a ainsi pu prendre part aux projets d'agglomération dès la deuxième génération du programme en faveur du trafic des agglomérations initié et soutenu par la Confédération. ChablaisAgglo a déposé en septembre 2021 son projet d'agglomération de 4^{ème} génération¹⁴.

Les projets d'agglomérations dépendent de bases légales bien précises qui délimitent les objets de la collaboration qu'ils permettent de développer¹⁵.

Le but du programme en faveur du trafic d'agglomération est défini par des directives émises par la Confédération (DPTA du 13 février 2020) qui précisent : « Le système de transport et le développement de l'urbanisation sont étroitement liés. Avec le programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération soutient une planification cohérente des transports et de l'urbanisation dans les agglomérations, par-delà les frontières communales, cantonales ou nationales. Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération participe financièrement aux infrastructures de transport des villes et des agglomérations. Elle conditionne toutefois sa participation à l'existence d'un projet d'agglomération qui coordonne de manière efficace le développement des transports et de l'urbanisation. »

La DPTA indique également que le projet d'agglomération doit reposer sur une vision d'ensemble remise à jour périodiquement qui doit répondre à la question suivante : « À quoi ressemble la structure future souhaitée pour les transports et l'urbanisation, tenant compte du paysage de l'agglomération ? »

Les mesures proposées concernent les points suivants¹⁶ :

- ✓ Des mesures d'infrastructure de transport pour lesquelles l'organisme responsable sollicite des contributions fédérales au sens des art. 21 ou 21a OUMin ;
- ✓ Des mesures de transport qui ne sont pas cofinancées par la Confédération ;
- ✓ Des mesures d'urbanisation.

Organisation politique

À Monthey, l'exécutif est composé de 9 membres. Le président est employé à 90%, le vice-président à 35% et les conseillers communaux à 25%.

À Collombey-Muraz, l'exécutif compte 7 membres. Le président est employé à 60% par la Municipalité. Le vice-président et les conseillers sont rétribués par un salaire annuel fixe auquel s'ajoutent des indemnités supplémentaires par séance de conseils ou de commissions.

Les deux Municipalités fonctionnent avec un Conseil général. Il compte 45 membres à Collombey-Muraz et 60 membres à Monthey.

¹⁴ https://chablais.ch/wp-content/uploads/2021/05/3.Chablais_Agglo_programme_mesuresI_PA4PDI_final.pdf

¹⁵ Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin) ; ordonnance du 7 novembre 2007 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière (OUMin), OPTA

¹⁶ Ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) du 20 décembre 2019 (état le 1er octobre 2021)

Bourgeoisies¹⁷

À Collombey-Muraz, le Conseil Bourgeoisial est séparé de la commune. Il compte 5 membres. 529 bourgeois sont recensés.

À Monthey, il n'existe pas de Conseil Bourgeoisial séparé de la Municipalité, mais un comité de la Bourgeoisie qui compte un président qui est le même que pour la Municipalité, une secrétaire et cinq membres. La Bourgeoisie de Monthey compte 1'435 membres.

La Bourgeoisie de Collombey-Muraz est propriétaire de 7 alpages. Elle fait également partie du triage forestier du Haut-Lac qui est chargé de l'exploitation de ses forêts.

Le domaine bourgeoisial de Monthey est composé de plus de 5 millions de m² de pâturages, forêts et terres incultes, qui sont voués principalement à l'agriculture de montagne avec l'exploitation de cinq alpages. La gestion des forêts est confiée au triage forestier de Monthey qui dépend de la commune de Monthey.

Les Bourgeoisies ne sont pas concernées par le processus de fusion des communes municipales, mais selon l'article 137 de la loi sur les communes, les Bourgeois devront se prononcer sur la fusion des Bourgeoisies le même jour que les Municipalités.



L'avis des citoyens – Les forces : La proximité des élus est très appréciée par les citoyens tant à Monthey qu'à Collombey-Muraz.

5.2 Administration

Organisation

Les organigrammes des deux communes font état d'un fonctionnement différent. L'organisation choisie relève de choix de management, mais a également été réfléchi et adaptée en fonction de la taille des communes.

À Monthey, un état-major a été constitué. Il comprend la Chancellerie qui est dirigée par le secrétaire communal, le service des finances et celui des ressources humaines qui possèdent chacun un ou une chef-fe. Ces trois éléments sont en relation directe avec le président. Les huit conseillers sont chacun responsables d'un dicastère.

À Collombey-Muraz, la fonction de secrétaire communal revêt un rôle-clé. Il est à la fois le responsable opérationnel de la Municipalité et le lien entre les services et le politique. La commune fonctionne avec quatre services : administration et finances, technique, écoles et structures jeunesse.

Les six conseillers communaux se répartissent les tâches en fonction de découpages thématiques : structures d'accueil, école et formation professionnelle, développement durable et mobilité, vie en commun, sécurité et voirie, aménagement du territoire et constructions, économie et infrastructures.

Personnel et statut du personnel

La commune de Collombey-Muraz fonctionne avec 89 collaborateurs ou collaboratrices fixes, 17 stagiaires ou apprentis, et 30 collaborateurs auxiliaires, soit en tout 83 équivalents plein temps. La responsabilité du service du personnel est portée par le secrétaire municipal en collaboration avec le Conseil communal. La commune utilise une version simplifiée à 22 classes de l'échelle de salaires qui prévaut à l'État du Valais.

La commune de Monthey totalise 340.8 équivalents plein temps (ept), répartis sur 453 collaborateurs ou collaboratrices. Une cinquantaine de stagiaires et apprentis complète l'effectif. Le personnel du Home des Tilleuls et du Service Électricité de la Ville est compris dans cet ensemble. Ces deux fonctions sont séparées de l'administration communale à Collombey-

¹⁷ En août 2021, selon l'Office de la population de Monthey et la Bourgeoisie de Collombey-Muraz

Muraz. La commune de Monthey a mis en place une échelle de salaires qui lui est propre. À Monthey, la commune gère sa propre caisse de pension. Le personnel fixe y est affilié.



L'avis des citoyens – Les forces : Réactivité, proximité, disponibilité et facilité d'accès sont des qualités rattachées aux services offerts par la commune de Collombey-Muraz aux citoyens. À Monthey, les services communaux sont appréciés pour leur proximité, leur facilité d'accès et pour la qualité de l'écoute et des réponses données.

5.3 Finances

Dans le cadre de cette deuxième phase d'études, l'analyse des finances communales a fait l'objet d'un rapport détaillé séparé réalisé en collaboration avec la fiduciaire FIDAG. Dans cette partie, ce rapport reprend une synthèse de l'état des lieux effectué à cet effet.

Analyse de quelques chiffres clés

Tableau 6 : Principaux chiffres clés au 31 décembre 2020 (avec comparatif 2012)

	Monthey			Collombey-Muraz		Total		
	2012	2020	2020 (hors EMS/electr.)	2012	2020	2012	2020	2020 (hors EMS/electr.)
Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA / RF)	13.0 %	13.2 %	14.4 %	14.0 %	18.4 %	13.3 %	14.6 %	15.6 %
Marge d'autofinancement / Endettement net (MA / EN)	36.7 %	27.1 %	26.0 %	24.8 %	39.0 %	33.1 %	30.4 %	29.5 %
Marge d'autofinancement 2012-2020 / Dépenses d'investis. nettes 2012-2020 (MA / DIN)	88.5 %			73.5 %		84.0 %		
Endettement net par habitant (EN / HAB.)	2'116	2'616	2'616	2'039	1'851	2'055	2'351	2'351

Source : comptes communaux

Les chiffres clés peuvent être interprétés d'après les normes que l'on trouve en annexe. Une synthèse de cette interprétation est donnée ci-dessous.

Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la capacité d'autofinancement qui peut être dégagée des revenus de fonctionnement.

En 2020, la commune de Monthey présente une capacité d'autofinancement « suffisante » selon les critères de l'État du Valais. La commune de Collombey-Muraz présente une « bonne » capacité d'autofinancement.

Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la **capacité de financement de l'endettement**. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.

L'examen de ce critère central d'analyse montre une détérioration de la situation pour la commune de Monthey alors que ce critère est en amélioration pour la commune de Collombey-Muraz. Au 31 décembre 2020, les deux communes présentent un endettement « faible » selon les critères de l'État du Valais.

Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. Celui-ci doit être examiné sur une période de plusieurs années, en faisant la somme des marges et la somme des dépenses des investissements.

S'il dépasse 100%, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et, par conséquent, diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que, sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de **80% à 90%**.

Sur la période 2012-2020, la commune de Monthey présente un bon degré d'autofinancement. Le degré d'autofinancement est légèrement moins important pour la commune de Collombey-Muraz sur cette même période. Selon les critères de l'État du Valais, cette commune présente un degré d'autofinancement satisfaisant (à court terme). Cependant, pour l'année 2019, la commune de Collombey-Muraz présentait un degré d'autofinancement qualifié de « très bon » par l'État du Valais. En 2020, Collombey-Muraz présente un degré « satisfaisant (à court terme) ».

Endettement net par habitant (EN/HAB)

Les deux communes présentent un endettement net par habitant inférieur à **CHF 3'000**. L'endettement net par habitant est ainsi considéré comme faible selon les critères de l'État du Valais.

Le tableau suivant présente, à titre d'information, la part des deux communes pour un certain nombre de données financières, permettant une comparaison avec la part de population.

Tableau 7 : Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2020

2020		Monthey	Collombey-Muraz	Total
Revenus de fonctionnement	CHF	96'447'388	37'110'333	133'557'722
	%	72.2 %	27.8 %	100.0 %
Charges de fonctionnement	CHF	83'748'099	30'270'992	114'019'091
	%	73.5 %	26.5 %	100.0 %
Marge d'Autofinancement	CHF	12'699'289	6'839'341	19'538'631
	%	65.0 %	35.0 %	100.0 %
Endettement net	CHF	46'812'611	17'521'218	64'333'829
	%	72.8 %	27.2 %	100.0 %
Population	Hab.	17'894	9'467	27'361
	%	65.4 %	34.6 %	100.0 %

Source : données communales

5.4 Formation – Santé – Social

Formation

Les deux communes ont fait le choix de garder des centres scolaires décentralisés proches des quartiers et des villages pour les élèves du niveau 1H à 8H.

Un peu plus de 860 élèves sont inscrits aux cours de 1H à 8H à Collombey-Muraz pour la période scolaire 2021-2022. À Monthey, 1'430 élèves fréquentent les centres scolaires du niveau 1H à 8H. Le cycle d'orientation de Monthey compte un peu plus de 540 élèves, celui de Collombey-Muraz plus de 370. À Collombey-Muraz, le cycle d'orientation offre une filière sports-arts-formation. Monthey propose également une formation de niveau tertiaire dans les écoles suivantes : École de commerce et de culture générale – École du vitrail – École professionnelle intercantonale de la Chimie – ES en soins infirmiers.

La direction des écoles de Collombey-Muraz comprend aussi bien les écoles primaires que le cycle d'orientation. À Monthey, il existe deux directions séparées pour les écoles primaires et le cycle d'orientation.

Structures d'accueil pour enfants

Les deux communes disposent de structures d'accueil pour enfants qui offrent des places en nurserie, en crèche et dans les unités d'accueil pour écoliers¹⁸. À Monthey, les parents peuvent disposer de 133 places en crèche/nurserie et 189 en UAPE. À Collombey-Muraz, 102 places sont offertes en crèche. Depuis la dernière rentrée scolaire 2020/2021, la commune a réorganisé les UAPE en quatre sites proches des écoles. Ces trois structures disposent en tout de 155 places : 66 au Corbier, 30 à Muraz-Plavaux et 35 à Muraz-Grange villageoise. 24 places supplémentaires sont offertes le midi uniquement à la Maison de Village de Muraz.

L'offre est complétée par des structures privées. Pour le district de Monthey, 80 places sont disponibles via l'association Réseau des parents d'accueil à la journée.

Home et structures de santé

À Monthey, le Home des Tilleuls dispose de 130 lits de long séjour et de 15 appartements protégés. Des travaux d'agrandissement vont permettre d'offrir 30 lits de long séjour complémentaires dès 2022. Le personnel du home est géré par l'administration communale. Un foyer de jour, le « Double Croche », offre 15 places.

À Collombey-Muraz, le Home la Charmaie est géré par une société anonyme dont la commune de Collombey-Muraz est l'actionnaire unique depuis 2015. Il dispose de 62 lits en long séjour, 3 en court séjour et de 15 places en foyer de jour.

Les deux homes ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes et le home de Monthey doit gérer une liste d'attente. L'agrandissement des Tilleuls permettra de pallier cette attente.

L'ensemble de l'aide sociale et des services d'aide aux personnes est organisé via le CMS Bas-Valais qui regroupe depuis l'an dernier les CMS de Monthey, de Vouvry et de St-Maurice. L'APEA est organisée à l'échelle du district. Les patients de la région sont orientés depuis l'an dernier vers l'Hôpital régional Riviera-Chablais situé à Rennaz.

Culture – Sports – Intégration

L'offre culturelle et sportive est un facteur important lié à la qualité de vie offerte aux citoyens. Les infrastructures sont nombreuses et diversifiées sur le territoire des deux communes. La commune de Monthey dispose de 56 institutions culturelles et de 48 institutions sportives. Celle de Collombey-Muraz en compte 8 pour la culture et 16 dédiées aux sports.

Une centaine d'associations sont répertoriées sur le territoire des deux communes. Elles sont appuyées financièrement par les municipalités. Le budget alloué à ces appuis se monte à près de 75'000 francs à Collombey-Muraz et à un peu moins de 290'000 francs à Monthey. La commune de Monthey possède un service municipal dédié à la Culture, au Tourisme et aux Jumelages. Monthey, de par sa vocation industrielle, dispose d'un long savoir-faire en matière d'intégration. La structure Soluna, dédiée à la jeunesse et à l'intégration, prend part également à de nombreux projets culturels. La commune de Monthey emploie aussi une déléguée à l'intégration. Des collaborations existent entre les deux communes sur cette thématique.



L'avis des citoyens – Les forces : À Monthey, c'est la richesse des offres culturelles, le nombre des infrastructures sportives, la qualité des structures d'accueil pour enfants et des écoles qui sont appréciés par les citoyens. À Collombey-Muraz, les habitants apprécient leur bonne qualité de vie, les écoles de proximité et le fait qu'il y ait suffisamment de structures de garde pour enfants.

¹⁸ Données fournies par les communes en juin 2021

5.5 Territoire – Environnement

Aménagement du territoire

Les instruments d'aménagement du territoire ne sont pas encore adaptés à la nouvelle LAT. Des révisions sont en cours dans les deux communes. Les questions d'aménagement du territoire sont traitées à Monthey par le service de l'urbanisme, des bâtiments et des constructions en collaboration avec les élus. À Collombey-Muraz, c'est le service technique en collaboration avec l'exécutif qui est chargé de ces aspects.

Les deux communes collaborent dans le domaine de la mobilité avec le Lunabus et, surtout, la mise en place du réseau Mobichablais qui s'étend au-delà de Collombey-Muraz et Monthey, jusqu'à Aigle et Ollon et bientôt vers de nouvelles communes (Yvorne, Bex, Massongex, Troistorrents). De nombreux projets de mobilité sont en cours. Les questions liées à la mobilité sont en grande partie traitées par le projet d'agglomération.

Les deux communes sont labellisées Cité de l'Énergie depuis 2010 pour Monthey et 2015 pour Collombey-Muraz.

Services techniques – Eau - Électricité - Voirie

À Collombey-Muraz, le service technique et des travaux publics emploie 16 équivalents plein temps. À Monthey, il existe trois services distincts pour les tâches liées aux services techniques et aux travaux publics : le service infrastructure et mobilité, celui de l'urbanisme, des bâtiments et des constructions et le service électrique. Ces trois services occupent 63 équivalents plein temps. La commune de Monthey dispose de son propre service électrique. La commune de Collombey-Muraz collabore pour ce service avec Romandie Énergie.

Monthey a conclu des conventions avec les communes de Bex, Massongex et Collombey-Muraz pour compléter son alimentation en eau. Le calcul de la consommation d'eau est réalisé via des compteurs. En moyenne, plus de 2 millions de litres d'eau sont consommés sur la commune de Monthey. Plus de 550'000 litres d'eau ont été utilisés à Collombey-Muraz. Le calcul de la consommation d'eau se fait avec l'aide de compteur individuel.

La commune de Monthey dispose d'un plan général d'évacuation des eaux pour ce qui concerne la gestion de ses eaux usées. Elle prend également en charge les eaux usées de la commune de Massongex, du hameau des Neyres sur la commune de Collombey-Muraz et de Chenarlier sur la commune de Troistorrents pour les acheminer à la STEP qu'elle possède en copropriété avec l'entreprise CIMO. Un grand projet de STEP régionale regroupant 10 communes et le site chimique, « FuturoStep », verra le jour d'ici à 2026.

À Monthey, il existe un système de ramassage des déchets assuré par des prestataires externes. La Municipalité met à disposition plusieurs points de recyclage des déchets et possède sa propre déchetterie. À Collombey-Muraz, c'est actuellement un prestataire privé qui prend en charge la collecte des déchets. La commune dispose d'une convention avec la SATOM pour l'utilisation de la déchetterie. Des points de recyclage des déchets sont disponibles.

Tableau 8 : Mode de perception des taxes eau, épuration et ordures

	Monthey	Collombey-Muraz
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : si nouvelle construction : 1.2% de la valeur cadastrale ; si transformation : 1.2% de l'investissement. • Consommation : CHF 0.65 / m³. • Location compteur : 3.25% du prix d'achat au compteur. • Taxe d'abonnement : CHF 15 / trimestre, CHF 60 / an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.2% de la valeur cadastrale. • Consommation : CHF 0.65 / m³. • Location compteur : 10% de la valeur. • Taxe d'abonnement : CHF 99.60 / an.

Égouts – Épuration	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.1% de la valeur cadastrale. • Contribution annuelle : CHF 76. • Taxe de quantité : CHF 1.35 / m³ d'eau consommée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.2% de la valeur cadastrale. • Contribution annuelle : CHF 104.40. • Taxe de quantité : CHF 1.10 / m³ d'eau consommée.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 120 HT, multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. • Entreprises : taxe de base annuelle de CHF 130 HT, multipliée par un coefficient selon la catégorisation de l'entreprise. • Taxe variable : au sac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 10 à CHF 100, multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. • Entreprises : taxe annuelle selon le volume des déchets, en fonction du nombre d'employés EPT. • Taxe variable : au sac.

Source : données communales

Tableau 9 : Estimation des taxes payées par les domiciliés

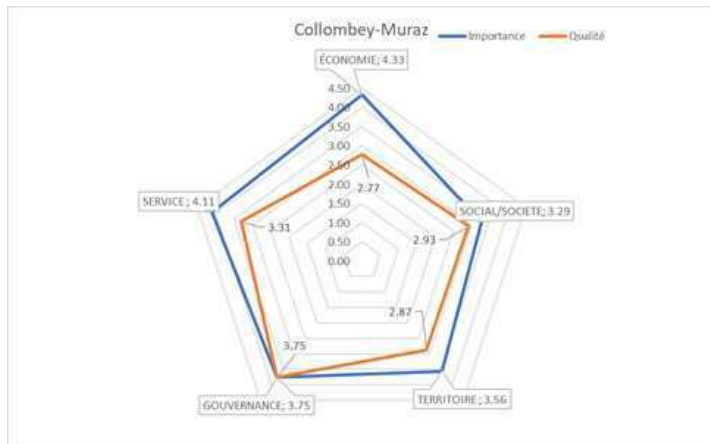
Communes	Taxes 2018	Couple avec 2 enfants propriétaire d'un logement de 120 m2
Monthey	Eau potable	CHF 60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 3.25% du prix d'achat
	Egoûts	CHF 88 + CHF 1.20/m3
	Déchets	CHF 280
	Total	CHF 428 + consommation au m3
Collombey-Muraz	Eau potable	CHF 99.60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 10% de la valeur
	Egoûts	CHF 104.40 + CHF 1.10/m3
	Déchets	126.00
	Total	CHF 330 + consommation au m3

Source : données communales

6 Diagnostic première phase

En automne 2018, lors de la première phase de l'étude portant sur l'opportunité de fusion, les membres du comité de pilotage avaient participé à une analyse multicritère qui avait notamment permis de mettre l'accent sur l'importance qu'ils accordaient aux différentes thématiques afférentes aux affaires communales. Ils avaient ensuite jugé de la qualité de développement actuelle pour chacun des domaines d'activités.

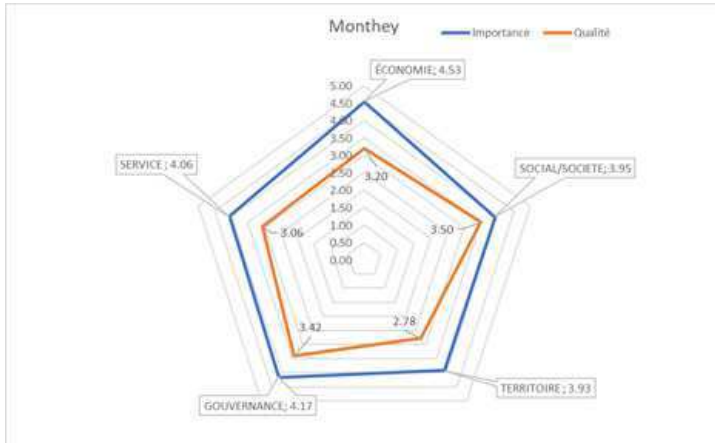
Cette analyse visait à déterminer les thématiques de développement prioritaires et l'écart qui restait à combler pour atteindre les objectifs qualitatifs espérés par les membres du groupe de pilotage.



Graphique 3 : Collombey-Muraz : importance et qualité des thématiques – Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

En ce qui concerne l'importance des thématiques, les similitudes et la tendance sont assez comparables à Monthey et Collombey-Muraz. De manière générale, tous les thèmes sont jugés importants ou relativement importants.

Le développement de l'économie est jugé comme le plus important dans les deux communes alors que la gouvernance intervient en deuxième position à Monthey et en troisième place à Collombey-Muraz. Pour les services à la population, il s'agit de la deuxième thématique la plus importante à Collombey-Muraz et la troisième à Monthey.



Graphique 4 : Monthey : importance et qualité des thématiques – Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

Un jugement qualitatif a ensuite été attribué. Il portait sur le traitement actuel des différents thèmes. Les deux communes sont assez satisfaites du fonctionnement de leur gouvernance, une thématique qui obtient le meilleur résultat à Collombey-Muraz et le deuxième à Monthey. Pour Monthey, la qualité des services offerts dans le domaine « Social, société » qui prennent en compte la formation, la culture, la santé arrive en première position. Elle est jugée un peu en deçà à Collombey-Muraz.

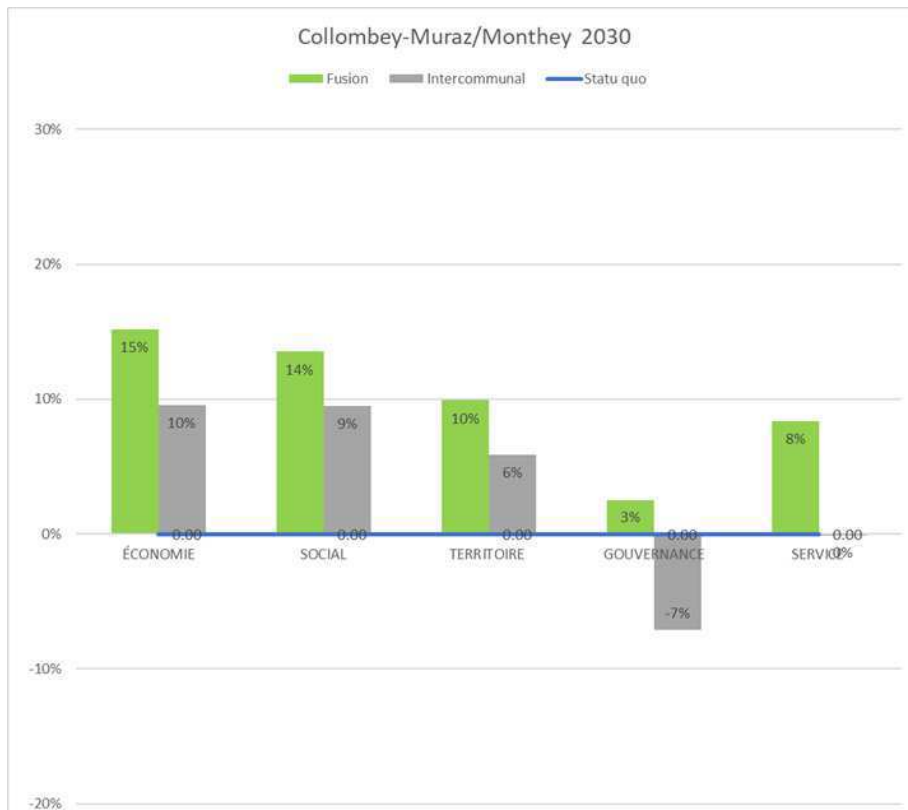
Pour les deux communes, il existe un écart plus significatif entre l'importance accordée et la qualité actuelle pour les sous-thèmes suivants :

Thématiques	Sous-thèmes
Économie	Industrie, services, coût de la vie Innovation, compétences professionnelles
Territoire et environnement	Aménagement du territoire, mobilité
Services à la population	Impôts, digitalisation

Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

Les membres du comité de pilotage ont ensuite été appelés à se projeter dans le futur. Ils ont évalué pour chacun des thèmes de développement ce que pourrait amener, à l'horizon 2030, une fusion, plus d'intercommunalité ou une solution de statu quo. Ils ont jugé que la solution la plus prometteuse pour le développement économique, social, du territoire, de la gouvernance et des services serait apportée par une fusion des communes.

Cette première analyse a été prise en compte par la suite pour la définition des défis à relever pour la future commune fusionnée.



Graphique 5 : Collombey-Muraz – Monthey : importance et qualité des thématiques
 Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

7 La fusion : un enjeu stratégique de développement construit sur des bases saines

Les différents éléments de développement inhérents à la vie des communes – économie, social, gouvernance, territoire, services – ont été jugés de manière globalement positive aussi bien par les membres du comité de pilotage que par les citoyens qui ont pris part aux ateliers de travail mis en place dans le cadre du projet de fusion.

Les deux communes connaissent un développement démographique et économique soutenu. La population cumulée de Collombey-Muraz et de Monthey représente 8% de celle du Valais. 15% des emplois occupés en Valais le sont sur le territoire des deux communes. Les collaborations intercommunales, intercantionales et internationales avec le Chablais français voisin, sont déjà bien instituées.

Les communes de Collombey-Muraz et de Monthey bénéficient d'une bonne situation financière. Les critères attribués par le service cantonal des finances communales sont tous favorables en ce qui concerne le degré et la capacité d'autofinancement ainsi que celui inhérent à l'endettement net.

Une fusion ne saurait être forcée par un environnement difficile. Bien au contraire, elle est ici envisagée par les autorités des deux communes comme un élément de stratégie afin de renforcer encore le poids des deux communes. Selon le diagnostic établi, une fusion pourrait amener une plus-value plus intéressante qu'une collaboration encore renforcée ou que le statu quo.

Ces premiers éléments mis en évidence ont permis de poursuivre le processus. Ils ont servi de base pour la mise en relief des défis futurs qui attendent les deux communes, la formulation d'une vision unifiée ou encore l'élaboration des premières pistes de recommandations pour le fonctionnement d'une commune fusionnée.

Partie 2

8 Les défis et la vision d'avenir

L'expression d'une vision stratégique permet de donner une première image de la direction qu'une collectivité souhaite prendre pour son développement. Elle donne une vision globale de là où elle souhaite se trouver dans un horizon à moyen terme situé entre 10 et 15 ans. Elle permet, dans un premier temps, d'aborder les défis à relever. Dans un deuxième temps, elle se concentre sur les moyens pour y répondre.

Elle prend en compte la situation actuelle qui figure le point de départ de la réflexion et les facteurs de changements sociétaux, économiques, environnementaux qui influent sur l'évolution de la communauté. À terme, elle permet de fixer des objectifs de développement.

Le comité de pilotage du projet de fusion des communes de Collombey-Muraz et de Monthey s'est penché sur ces éléments lors d'un atelier qui s'est tenu en septembre 2019 au Crochetan.

Les groupes de travail constitués pour cette phase du projet ont également apporté leur contribution à la vision de développement souhaitée pour une future commune regroupant Collombey-Muraz et Monthey lors des ateliers qui se sont tenus à l'automne 2019.

8.1 Les défis à relever

Économie

- Se positionner comme un pôle économique majeur dans le domaine des services et de l'industrie.
- Favoriser le maintien et la création des emplois.

Territoire

- Gérer de façon efficace la mobilité à la fois privée et publique.
- Gérer le territoire dans sa globalité en cohérence avec les besoins et les possibilités.

Société

- Créer une identité commune partagée à laquelle chaque habitant puisse se rattacher.
- Maintenir des prestations optimales pour accroître la qualité de vie dans la cité.

Gouvernance

- Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes.
- Rendre le processus décisionnel plus efficace.



L'avis des citoyens – Les défis de la future commune fusionnée :

- Induire un développement industriel harmonieux incluant les aspects de mobilité.
 - Valoriser les compétences liées aux sites industriels.
 - Développer une agriculture de proximité.
 - Soutenir le développement de petits commerces dans les centres.
 - Valoriser les attraits touristiques et de loisirs.
-

8.2 La vision

La mise en relief de l'état des lieux, les éléments du diagnostic portant sur l'importance/la qualité de développement des différents domaines ainsi que l'identification des défis à relever, l'expérience et la connaissance du terrain des membres du comité de pilotage, les ont guidés pour élaborer les grandes lignes de la vision idéale de ce que pourrait être la future commune de Collombey-Muraz et de Monthey.

Économie	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner clairement en termes de marketing territorial. • Devenir un pôle de référence dans le domaine de l'énergie, de l'écologie industrielle et des biotechnologies. • Être reconnue comme une commune innovante.
Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une urbanisation intégrée harmonieuse ; les zones de rencontres et les espaces verts seront favorisés. • Améliorer le modèle de mobilité.
Cadre de vie / Société	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la qualité de vie une priorité, • Se fédérer autour de valeurs communes et d'espaces de vie partagés. • Offrir des infrastructures de loisirs, sportives et culturelles de qualité qui favorisent l'intégration et le développement de la nouvelle entité. • Se positionner comme une commune attractive touristiquement.
Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Être le leader du développement régional chablaisien. • Promouvoir le dynamisme et l'efficacité au sein de la commune. • Garder des finances saines pour être capable d'investir dans le futur. • Prendre à cœur les préoccupations de la population et des collaborateurs de notre commune.

Les lignes directrices contenues dans cette vision ont ensuite été affinées en déclinant pour chaque domaine des objectifs de développement. Elles sont reprises ci-dessous pour chaque domaine d'activités.

8.2.1 Économie

Commune avec un positionnement clair (marketing territorial)

- Être un pôle de qualité de vie pour entreprises/citoyens ; soigner notre image,
- Donner envie aux gens de venir chez nous (entreprises/touristes),
- Garder en main notre destin.

Devenir un pôle de référence dans le domaine de l'énergie, de l'écologie industrielle et des biotechnologies

- Écologie industrielle : le potentiel est exceptionnel dans ce domaine,
- Énergie : valoriser le potentiel de développement ; être un pôle de référence,
- Formation : nous affirmer comme un pôle de recherche et développement,
- Biotech : développement Bioark,
- École professionnelle intercantonale de chimie,
- Développement de filière du second degré (HES/EPF).

Commune innovante

- Être un moteur du développement économique,
- Maintenir le ratio entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois.

Commune attractive pour les loisirs

- Valoriser l'espace naturel de proximité ; développer le coteau (tourisme, parc naturel périurbain),
- Changer l'image de la région : mise en lien entre la culture (plaine) le tourisme/ et les loisirs (montagne),
- Devenir un acteur important dans le domaine du tourisme et des loisirs,
- Mise en lien et coordination du tourisme ; leadership dans le domaine au niveau régional ; « tout ce qui se fait dans la région passera par la nouvelle commune » (événements),
- Développer une agriculture de proximité ; valoriser la complémentarité entre l'agriculture locale et le centre urbain.

8.2.2 Territoire et environnement

Harmonie / Urbanisation intégrée

- Une commune qui se développe harmonieusement, qui vise une meilleure qualité de vie et une valorisation des richesses des différents paysages ruraux et urbains (cohérence de développement),
- Une commune avec une urbanisation intégrée et une excellente qualité de vie (urbanisation intégrée : qualité du bâti, bien être, qualité de vie),
- Mettre l'accent sur la qualité du bâti, développer un concept urbain autour du bien-être de la population dont la mobilité douce est une composante (urbanisation qualitative),
- Cohérence de développement / zones cohérentes, il faut définir les spécificités et les fonctions des différentes zones pour les organiser de manière cohérente.

Une commune mobile et exemplaire pour la plaine

- Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre :
 - Concept global de mobilité douce : donner une image différente,
 - Réguler le trafic au sein de la nouvelle commune,
 - Organisation territoriale des transports publics en favorisant la mobilité douce.
- Rôle de précurseur : la région pourrait jouer un rôle de leader en matière de mobilité pour le reste de la plaine.
- Nécessité de créer un seul territoire cohérent, notamment au niveau de la mobilité. La fusion pourrait permettre de créer ce territoire cohérent.



L'avis des citoyens – les solutions pour réussir la fusion : Améliorer les aspects liés à la mobilité : fluidité du trafic, transports publics, mobilité douce.
 Trouver des solutions pour unifier le réseau d'approvisionnement en énergie.

8.2.3 Gouvernance

Un pôle Chablais

- Pôle incontournable de la région, interface entre le canton du Valais, le canton de Vaud et la France,
- Plus fort ensemble dans le cadre la région/poids géopolitique – garder les services actuels – attirer des services publics – pôle rassurant.

Importance du cadre de vie et de son périmètre

- On constate que la population n'accorde plus vraiment d'importance aux échelons Confédération/cantons/communes. Les citoyens s'orientent plus vers une identité régionale ; cela implique que l'on donne plus d'importance aux agglomérations et aux pôles d'attraction qu'aux échelles territoriales officielles ; cohérence.

Commune dynamique et efficace

- Décisions prises beaucoup plus rapidement si nous sommes ensemble ; on doit pouvoir avancer rapidement et anticiper le changement.
- Processus liés aux collaborations intercommunales gourmands en temps – limite de la collaboration intercommunale qui prend du temps et coûte cher.



L'avis des citoyens : les solutions pour réussir la fusion :

Rester forts – Garder l'attrait de la nouvelle commune pour tous en maintenant ou développant les offres de culture, sport et de formation.

Encourager l'engagement de la population.

Développer des outils de participation citoyenne.

Assurer une bonne gestion de la communication avec les citoyens.

Veiller à prendre aussi bien en compte les intérêts de la population rurale qu'urbaine.

Gérer la communication avec les citoyens.

8.2.4 Social – Société

Une commune où les valeurs communes et les espaces de vie sont valorisés

- Cohérence territoriale des villages qui participera à l'amélioration des aspects sociaux,
- Créer des liens/espaces de vie/appropriation du territoire ; on peut parler d'intégration de la population à son territoire, mais aussi d'intégration des générations et des populations étrangères ; les gens ont besoin de se rencontrer,
- Intégration et appropriation du territoire par les habitants.

Une commune avec des services sportifs et culturels exemplaires et qui favorise l'intégration

- De zones sportives intégrées (donner envie / + services) ; cette intégration peut passer par le sport et les loisirs,
- Affirmation du rôle de la culture et du sport : aussi le revendiquer au niveau de la communication – dans une vision idéale sur 10 ans, faire le lien avec la qualité de vie (l'urbanisme) ; augmenter l'attractivité culturelle implique aussi de la transversalité (culture et territoire, etc.).



L'avis des citoyens – Les solutions pour réussir la fusion : Développer un sentiment d'appartenance à la nouvelle commune tout en gardant les identités de chacun.

Ouvrir un réseau santé à l'échelle de la commune.

Élargir l'offre de formation en obtenant l'établissement d'une école de degré supérieur dans la future commune.

8.2.5 Finances et Services à la population

Une commune saine et capable d'investir dans le futur

- Augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune.

Une commune qui prend à cœur les préoccupations de la population et des collaborateurs

- Répondre aux besoins de la population : aussi un lien avec la proximité et le professionnalisme : on doit répondre aux besoins de la population et on doit être évolutif (flexibilité),
- Une administration fit, flexible ; l'administration ne doit pas être lourde, elle doit être légère et efficace (smart et fit),
- Smart : faire le lien avec la mobilité, potentiel important : digitalisation et communication qui sont très importantes dans le service à la population.



L'avis des citoyens – Les solutions pour réussir la fusion : Veiller au maintien de structures décentralisées en gardant le citoyen au cœur de toutes les démarches qui seront mises en œuvre.

Développer les services en mettant l'accent sur la digitalisation des administrations.

9 Objectifs, principes et recommandations pour le fonctionnement d'une commune fusionnée

Cinq groupes de travail techniques ont été mis en place dans le cadre de ce processus. Sur la base des éléments contenus dans les défis, la vision et le déroulement des premiers objectifs définis par le Copil, ils ont apporté leur expertise liée à la connaissance du fonctionnement actuel des deux communes pour dessiner les premiers contours du fonctionnement de ce que pourrait être la future commune de Collombey-Muraz et de Monthey.

9.1 Objectifs par thématiques

Les axes développés par les cinq groupes de travail et les objectifs généraux par thématique :

Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espaces non bâtis • Renforcer le réseau écologique le long du Rhône • Valoriser et accroître les éléments naturels pour la biodiversité • Valoriser l'écologie industrielle • Devenir un pôle de référence pour les énergies renouvelables • Développer / Mettre en valeur le potentiel de l'industrie dans le domaine du développement durable • Une commune qui est active dans la promotion d'une urbanisation différenciée • Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre • Donner une cohérence de développement (territoire – mobilité)
Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un pôle chablaisien fort • Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes en assurant l'efficacité • Promouvoir une identité commune
Formation / Santé – Social	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler par pôles avec la proximité des écoles et des structures de loisirs et de maisons intergénérationnelles • Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant les structures existantes (homes – CMS – Hôpitaux) • Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'administration communale est légère, flexible et efficace (fit) • L'organisation de l'administration répond avant tout aux besoins des citoyens • L'administration communale est une structure moderne et avant-gardiste
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune

9.2 Recommandations des groupes de travail

Les groupes de travail thématiques, composés à la fois de membres des administrations communales, de techniciens et d'élus des deux communes, ont œuvré en automne 2019 et au début 2020. Sur la base de la vision et de défis d'avenir formulés ainsi que de leurs connaissances des thématiques examinées, ils ont formulé une série de recommandations pour le fonctionnement de la future commune fusionnée.

9.2.1 Territoire et environnement

Le groupe territoire et environnement comprenait les membres suivants : Abel Udressy, Émilie Chaperon, Samuel Claret et Patrick Fellay. Il s'est réuni à trois reprises.

Le groupe de travail a repris et développé les objectifs suivants :

Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espaces non bâtis • Renforcer le réseau écologique le long du Rhône • Valoriser et accroître les éléments naturels pour la biodiversité • Valoriser l'écologie industrielle • Devenir un pôle de référence pour les énergies renouvelables • Développer / Mettre en valeur le potentiel de l'industrie dans le domaine du développement durable • Une commune qui est active dans la promotion d'une urbanisation différenciée • Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre. • Donner une cohérence de développement (territoire – mobilité)
---------------------------------------	--

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT – Recommandations

Développement territorial

Établir une planification proactive et stratégique pour le développement territorial.

Le plan de zones et les règlements de constructions des anciennes municipalités resteront en vigueur jusqu'à ce que ces deux éléments soient harmonisés, mais au maximum après deux périodes législatives.

L'intercommunalité sera déjà prise en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux règlements respectifs pour 2023. Les ajustements seront réalisés lors de la fusion.

Mobilité

Favoriser le développement multimodal et promouvoir les alternatives au trafic individuel motorisé.

Mise en œuvre du schéma directeur de l'agglomération.

Il n'y a pas de changement en cas de fusion de municipalités.

Édilité, bâtiments communaux, patrimoine foncier

Réaliser et suivre les bâtiments depuis leur conception jusqu'à leur exploitation.

Une planification globale sera mise en place pour les bâtiments communaux.

Elle prendra en compte aussi bien les éléments de constructions que ceux liés à la gestion. L'entretien fera l'objet d'un examen particulier. La fonction des bâtiments sera prise en compte pour décider si les tâches de conciergerie doivent être effectuées à l'interne ou externalisées. Des solutions mixtes pourront être envisagées.

Mettre en place une politique de valorisation du patrimoine foncier de la commune.

Paroisses / Églises

Harmonisation des conventions avec les paroisses (fonctionnement, entretien du bâti, etc....), si possible au plus tard à la fin de la première législature de la nouvelle commune.

Organisation des services techniques et des travaux publics

Les futurs services techniques et de travaux publics travailleront de manière transversale et à proximité les uns des autres.

Les services techniques et les responsables des travaux publics devraient être localisés dans un même lieu dans le but d'optimiser les ressources techniques disponibles et pour promouvoir les échanges interservices.

L'organisation des services techniques et des travaux publics sera basée sur celle qui prévaut actuellement à Monthey.

Une réflexion plus approfondie devra encore être menée en fonction d'autres éléments qui influenceront la mise en place de l'organigramme général de la commune.

Énergie

Par mesure d'équité, un seul règlement, un seul tarif et des solutions uniformes seront proposés aux citoyens de la commune.

Distribution : pour autant que les conventions/contrats le permettent, il faudra étudier les variantes possibles. Idéalement, il ne devrait y avoir qu'un seul distributeur sur une future commune fusionnée.

Il convient de préciser si le réseau d'électricité de la commune de Collombey-Muraz pourra être acheté selon les règles relatives aux marchés publics.

Production : les municipalités de Collombey-Muraz et de Monthey sont les propriétaires de centrales solaires. Il est nécessaire de définir l'uniformité de fonctionnement de la gestion/maintenance de ces infrastructures. Une solution d'externalisation ou une solution mixte public-privé peut être envisagée.

Des compétences liées au développement durable devraient être mises en place à l'interne de la commune (orientation énergétique – vision énergie, transition).

Eaux

Afin de préserver les ressources de manière optimale, il faudra envisager la connexion des réseaux entre Collombey-Muraz et Monthey, mais également au niveau régional.

Gestion des déchets

La nouvelle commune devrait améliorer la qualité du recyclage et optimiser la logistique sur tout le territoire.

Espaces publics, places de jeux, terrains de sports, espaces verts

Une équité et une qualité des services sur tout le territoire seront recherchées dans le domaine des infrastructures et des espaces publics. Pour ce faire, il faudra notamment clarifier la politique immobilière en définissant qui est propriétaire des espaces mis à la disposition du public et qui est responsable de l'exploitation des infrastructures.

Clarifier et définir une politique immobilière dans ce secteur. Définir qui est propriétaire des terrains et qui en est responsable pour l'exploitation des infrastructures.

Valoriser et développer les espaces verts et la production florale en partageant plus largement ce savoir-faire en se basant sur les pratiques actuelles de Monthey.

Règlements communaux

L'harmonisation des règlements se fera aussi rapidement que possible, mais au plus tard pour la fin de la deuxième législature de la nouvelle commune.

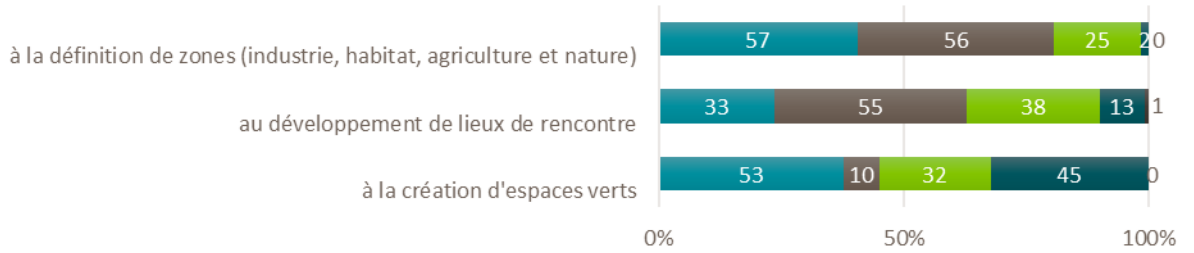


L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Réserver les zones agricoles et industrielles dans le développement futur. Promouvoir une réflexion globale sur la mobilité et l'aménagement du territoire avec une meilleure répartition des zones. Optimiser les ressources par une exploitation commune de l'eau.



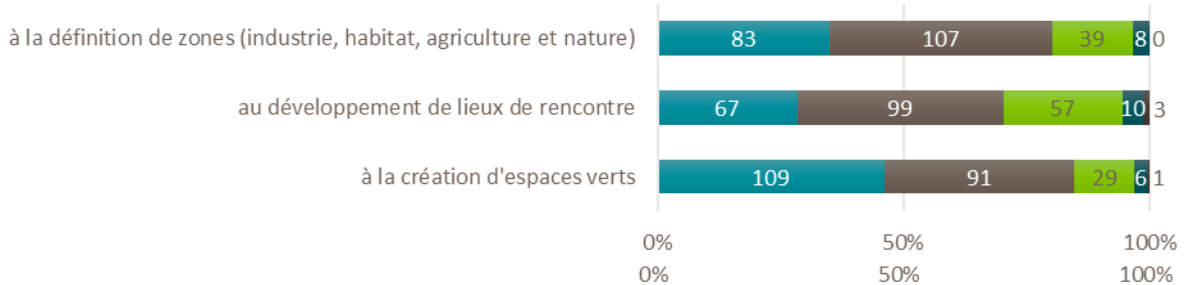
Résultat du sondage : À la question « *Quelle importance donnez-vous à...* » les répondants des deux communes ont donné les avis suivants :

Collombey-Muraz



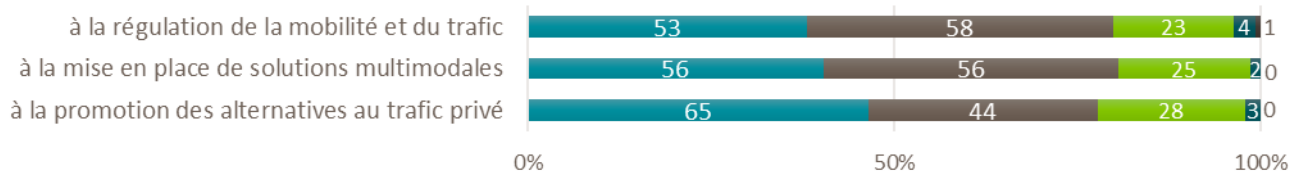
■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Monthey



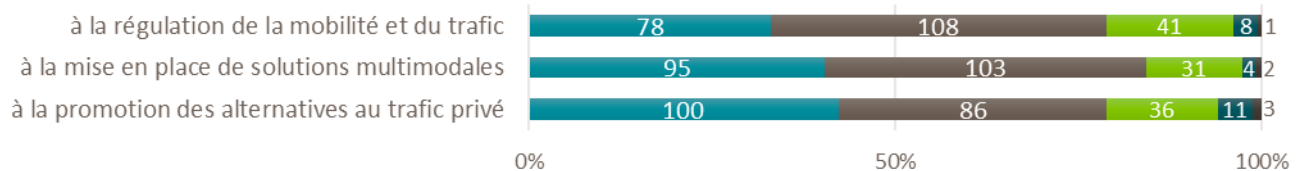
■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Collombey-Muraz



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Monthey



9.2.2 Gouvernance

Le groupe de travail comprenait les membres suivants : Yannick Buttet, Stéphane Coppey, Olivier Turin, Vincent Donnet, Éric Borgeaud et Guy Sneiders. Il s'est réuni deux fois.

Objectifs prioritaires :

Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un pôle chablaisien fort • Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes en assurant l'efficacité • Promouvoir une identité commune
---	---

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

GOUVERNANCE – Recommandations

Conseil municipal

Le Conseil municipal comptera entre 7 et 9 membres.

La question du nombre de conseillers a été posée aux citoyens lors du sondage public (voir également page 36). Il ressort qu'un Conseil composé de 7 conseillers permettrait un gain en efficacité/au niveau de l'organisation. Un Conseil de 9 membres pourrait assurer une meilleure représentativité/écoute de la population. Le nombre de conseillers aura une implication directe sur l'organigramme de la nouvelle commune.

Le président de commune sera occupé à plein temps ou à 90%, les conseillers resteront des miliciens (- de 60%).

Le taux d'occupation des conseillers dépendra de leur nombre. Le poste de président sera occupé au minimum à 90%, quel que soit le nombre de conseillers.

Conseil général

Le Conseil général sera composé de 45 à 60 membres.

La question du nombre idéal de conseillers généraux a été posée lors du sondage public.

Le nombre de commissions législatives se limitera au minimum légal.

Pour le reste s'ajouteront les commissions que le Conseil général jugera utiles. Commissions ad hoc possibles pour un temps limité. Actuellement à Monthey : gestion édilité et urbanisme – agglomération – Collombey-Muraz : gestion – urbanisme et agglomération.

Le nombre de commissions communales permanentes sera réduit au minimum légal.

Des commissions ad hoc seront mises en place en fonction des projets spécifiques et des besoins.

Commissions légalement obligatoires et nécessaires (principe) en simplifiant l'organisation actuelle. Remarque : l'organisation n'est pas immuable, il y a toujours la possibilité d'intervenir par le biais du législatif. Les commissions qui sont indispensables : scolaire, apprentissage, feu.

Processus participatif

La nouvelle commune soutiendra les processus de participation citoyenne dans les quartiers et dans les villages.

Nom de la commune

Une procédure spécifique sera définie pour le choix du nom de la nouvelle commune (intégration population, exécutifs communaux, Copil).

Premières réflexions : Il n'y aura pas de nouveaux noms sans référence à l'histoire ou au territoire. Il faut laisser les citoyens faire des propositions ouvertes lors du sondage.

Premières idées :

- Monthey
- Châtellenie de Monthey

- Grandmonthey
- Monthey le Grand

Armoiries

Plusieurs propositions seront faites pour les armoiries de la nouvelle commune.

Un mandat sera donné à un héraldiste dans ce sens. Plusieurs propositions seront demandées. Nouvelles armoiries ou mélange des deux actuelles.

Bourgeoisies

Les Bourgeoisies resteront indépendantes sauf vote contraire.

Elles sont garantes de l'identité – Une information sera donnée aux Assemblées bourgeoises qui devront se prononcer au plus tard lors du vote de fusion. Création d'une nouvelle entité à Monthey.

Forêts

La nouvelle commune rejoindra le triage forestier du Haut-Lac.

Sécurité

La nouvelle commune bénéficiera d'un concept de sécurité qui sera déjà opérationnel.

La police est déjà intercommunale. L'état-major de conduite est commun. Les corps de pompiers seront situés dans le même bâtiment dès le 1er janvier 2021.



L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Mettre en place des processus de décisions simples et rapides. Trouver le moyen de lier les mentalités villes-villages tout en gardant les spécificités de chacun. Accroître la communication pour garder un lien avec les autorités.

Résultat du sondage : À la question « Êtes-vous favorable à la poursuite de la réflexion sur le processus de fusion, si oui, pourquoi ? », les répondants ont exprimé ces choix :

Pour les 224 participants de Collombey-Muraz, « **la nouvelle entité constituerait un pôle régional fort** » arrive en 2^e choix (sur 8 raisons proposées) avec un total de 161 personnes sondées ayant sélectionné cette proposition.



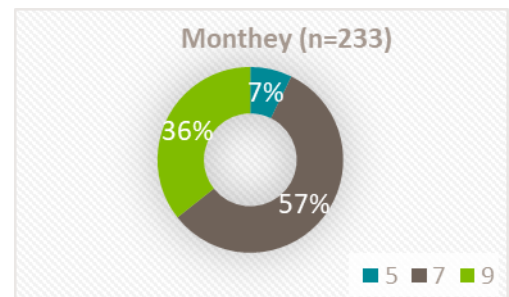
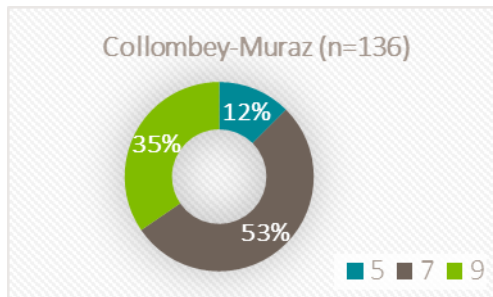
Pour les 457 répondants de Monthey, « **la nouvelle entité constituerait un pôle régional fort** » arrive en 1er choix (sur 8 raisons proposées) avec un total de 368 personnes sondées ayant sélectionné cette proposition.

A contrario, à la question « Êtes-vous favorable à la poursuite de la réflexion sur le processus de fusion, si non, pourquoi ? », les répondants ont exprimé des choix en lien avec la gouvernance. En effet, pour les répondants défavorables à la poursuite du processus, il est jugé que les intercommunalités existantes entre les deux communes suffisent.

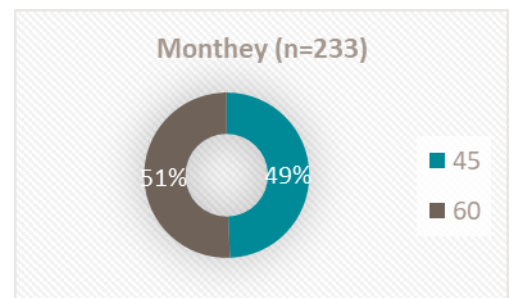
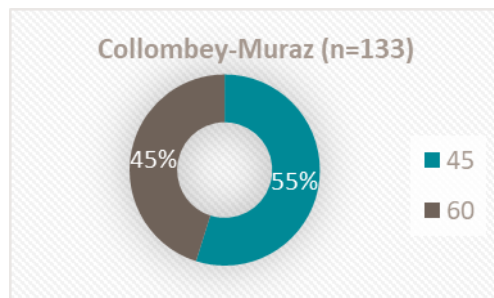
À Collombey-Muraz, 139 répondants sur 173 et à Monthey 102 sur 137 ont exprimé ce choix. À Collombey-Muraz, la raison qui touche à l'identité communale est également clairement exprimée. 140 répondants sur 173 ont évoqué la perte d'identité comme la principale raison à l'arrêt du processus.



Selon vous, de combien de membres devrait se composer le Conseil municipal ? » Pour les répondants des deux communes, un exécutif à 7 membres est privilégié.



Résultat du sondage : « Selon vous, de combien de membres devrait se composer le Conseil général ? » Pour les répondants des deux communes, les avis diffèrent entre 45 membres (pour les répondants de Collombey-Muraz) et 60 (pour les habitants de Monthey).



Résultat du sondage : À la question, « Selon vous, quel nom pourrait-on donner à la future commune fusionnée ? » de nombreuses propositions ont été soumises aux autorités (voir annexe au résultat du sondage). Ci-dessous figurent les propositions les plus redondantes par commune.

Collombey-Muraz		Monthey	
Propositions	Nombre d'occurrences	Propositions	Nombre d'occurrences
Monthey	22	Monthey	51
(Le) Grand Monthey	6	Monthey-Collombey	19
Monthey-Collombey	5	(Le) Grand Monthey	15
Chablais	5	Chablais / Chablais (ville/city)	6
Monthey-Chablais	2	Monthey-Collombey-Muraz	5
Collombey-Monthey	2	Monthey-le-grand	4
Monthey-Collombey-Muraz	2	Monthey-Chablais	4
Collombey-Muraz	2	Haut-Chablais	2
Monthey région	2	...	
Colmonthey-Buraz	2	TOTAL DE REPONSES	198
Monthey-Muraz	2		
...			
TOTAL DE REPONSES	99		

9.2.3 Formation – Santé – Social

Le groupe de travail comprenait les membres suivants : Cécile Bourban, Bertrand Copt, Véronique Bressoud, Michael Morisod, Christophe Schaller, Lorenzo Malaguerra, Hervé Fournier et Natercia Knubel.

Objectifs prioritaires :

Formation / Santé – Social	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler par pôles avec la proximité des écoles et des structures de loisirs et de maisons intergénérationnelles. • Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant les structures existantes (homes – CMS – Hôpitaux). • Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens.
-----------------------------------	--

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

FORMATION – SANTÉ – SOCIAL – Recommandations

Formation

Garder des centres scolaires répartis sur le territoire, mais de taille rationnelle.

Garder des directions de proximité proche des écoles sous réserve des directives du Canton – Favoriser les échanges horizontaux.

Cibler le développement de nouveaux centres en se basant sur des modèles statistiques prévisionnels sur l'évolution de la population par quartier et réserver des espaces dans le territoire. Ne plus créer de nouvelles structures trop petites.

Les horaires blocs et continus peuvent être envisagés. Les structures d'accueil de type UAPE sont associées à la réflexion.

Développer une politique proactive pour obtenir de nouvelles écoles de niveau tertiaire.

Maintien du service d'information et d'apprentissage (cours d'appui).

Structures enfance

Garder et développer des structures décentralisées dans les quartiers avec des structures de taille moyenne (entre 50 et 80 enfants).

Garder des responsables pédagogiques pour chaque centre et une direction administrative centrale en étant toujours intégré à la commune.

Harmonisation des règlements administratifs et des tarifs.

Travailler par pôle, à proximité des écoles et des structures de loisirs.

Santé / Politique des aînés

Maintien des structures actuelles et développement de synergies pour les EMS de Monthey et Collombey-Muraz en développant une organisation multisite.

Une direction administrative pour les deux sites est envisageable avec un responsable opérationnel par site.

Favoriser le maintien à domicile des aînés en développant des soins réguliers et de qualité.

Mise en place de maisons de quartier pour des activités intergénérationnelles ponctuelles. Favoriser la construction d'appartements protégés. Harmonisation des organisations juridiques.

Guichet unique d'information pour les aînés.

Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant des structures existantes

Culture/sports

Service des sports maintenu selon le modèle actuel de Monthey.

Harmonisation des modalités de soutien aux sociétés locales.

Garder des offres complémentaires à Collombey-Muraz et à Monthey.

Développer les jumelages comme champs d'exploration et d'échanges.

Intégration

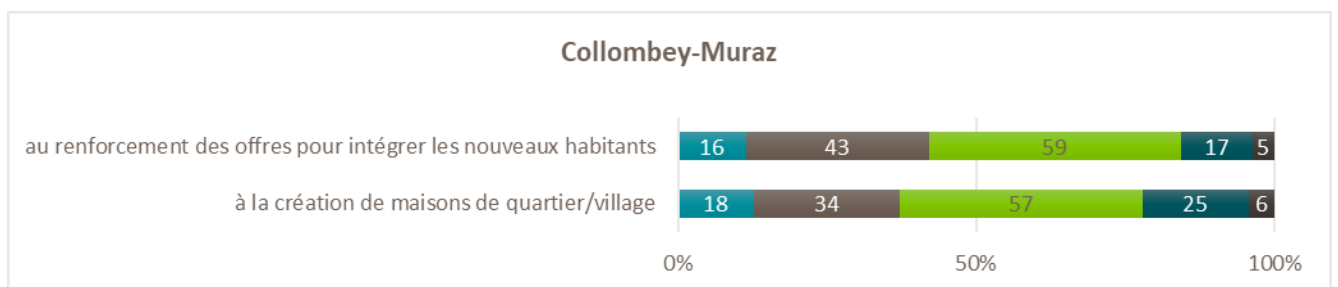
Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens.



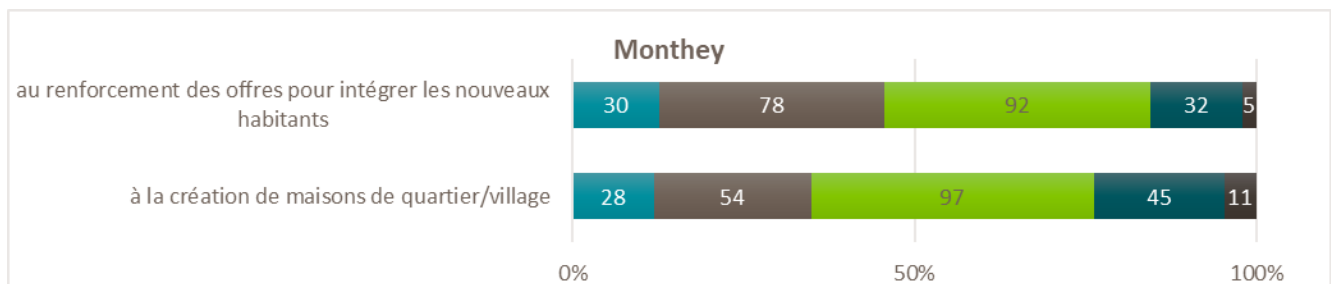
L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Développer les synergies existantes pour augmenter l'offre à disposition des citoyens. Promouvoir les structures intergénérationnelles qui créent du lien et améliorent la qualité de vie. Amener une meilleure cohérence en mettant en réseau les acteurs de la santé. Garder le soutien actuel aux sociétés locales.



Résultat du sondage : À la question « *Quelle importance donnez-vous à...* » les répondants des deux communes ont donné l'avis suivant

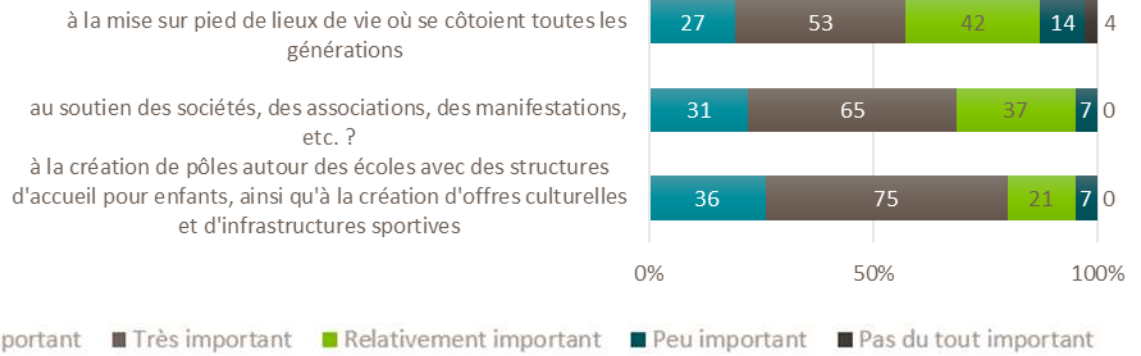


■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

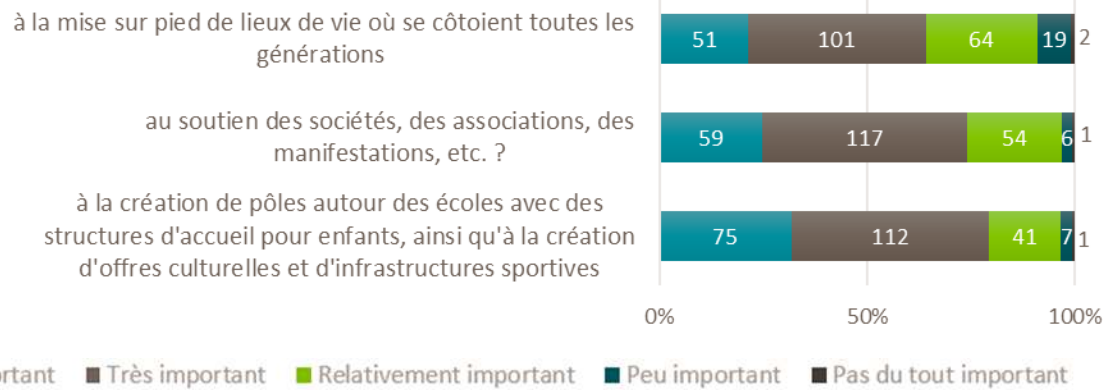


■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Collombey-Muraz



Monthey



9.2.4 Administration

Le groupe de travail « Administration » était composé de Fabienne Dousse, la responsable des ressources humaines de la commune de Monthey et des deux secrétaires communaux Simon Schwery pour Monthey et Laurent Monnet pour Collombey-Muraz.

Objectifs définis pour l'administration communale de la future commune fusionnée :

Administration	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'administration communale est légère, flexible et efficace (fit). • L'organisation de l'administration répond avant tout aux besoins des citoyens, • L'administration communale est une structure moderne et avant-gardiste.
-----------------------	---

Recommandations élaborées pour le fonctionnement de la future commune fusionnée :

ADMINISTRATION – Recommandations

Organisation administrative

L'Administration générale de la commune est installée à Monthey. Pour le groupe de travail, les services transversaux d'une commune de cette ampleur doivent être sous un même toit pour des questions de communication, de synergies et d'efficacité. Une variante complémentaire pour des questions symboliques pourrait être de placer le dicastère de la présidence à Collombey-Muraz.

Guichet citoyen

Un service de guichet citoyen comme porte d'entrée pour la population est installé dans chaque « ancienne commune » pour une période déterminée avant d'évaluer la nécessité d'en maintenir plusieurs. Une analyse des tâches attribuées à ce guichet doit être effectuée.

Une réduction des heures d'ouverture publique peut être envisagée, afin d'améliorer le travail administratif des collaborateurs. Une réduction des plages horaires durant lesquelles ils répondent directement aux citoyens est souhaitée. Le groupe de travail est convaincu du gain en efficacité. Il est souhaité d'étudier la possibilité de fermer les bureaux communaux certaines après-midi, le guichet citoyen restant ouvert.

L'administration communale doit être largement disponible sur rendez-vous. Pour compenser la réduction des heures d'ouverture au public, la possibilité de prendre des rendez-vous pour le citoyen qui a une demande spécifique doit être favorisée et mieux mise en évidence.

Organisation de l'administration

Le service à la population de l'administration doit être accessible en tout temps par le biais d'une digitalisation d'un grand nombre de procédures. Le GT est d'avis que la proximité entre l'administration et le citoyen doit passer par la digitalisation des services. C'est par cette offre de service globale que l'administration doit être disponible avant tout.

Le nombre de services de l'administration devrait être égal au nombre de dicastères. Une réflexion concernant l'état-major/présidence devrait être menée. Selon la composition de l'état-major/présidence, le statut des personnes clés nécessite une réflexion complémentaire (plusieurs chefs de service dans la présidence ou un seul et unique chef de service ?).

Développement durable

Un service dédié au développement durable, à l'environnement et à la mobilité devrait être maintenu, voire renforcé (service spécifiquement dédié et séparé des SI qui pourrait/devrait être transformé en SA en mains communales).

Des sociétés anonymes en mains communales sont créées pour les services qui s'y prêtent (service de l'électricité, EMS).

Les deux principaux bâtiments administratifs des communes de Collombey-Muraz et Monthey sont occupés par des services communaux selon leur unité de matière et le nombre de places de travail à disposition.

Archivage

Les archives de la commune de Collombey-Muraz devraient suivre le même processus de gestion que celui actuellement en cours à Monthey.

Des synergies avec l'État du Valais doivent être envisagées.

Souhait : une connotation culturelle pourrait être donnée aux archives communales.

Politique du personnel

L'ensemble des employés des deux communes est repris par la nouvelle commune. Le groupe de travail estime qu'une analyse des potentiels départs naturels devrait être faite en amont de la fusion.

Les salaires du personnel en place sont acquis. La réorganisation des services peut, par contre, nécessiter des changements d'affectation de poste en fonction des besoins détectés.

L'échelle de salaires de l'administration de la nouvelle commune se base sur une échelle commune.

Les statuts des employés doivent intégrer les nouveaux modes de travail tels que :

- Imposer le travail par objectifs à tous les cadres
- Considérer la mobilité des travailleurs (télétravail)
- Adapter les outils de travail (informatique)

Le groupe de travail estime que l'attractivité du service public passe par une adaptation de son mode de fonctionnement.

Digitalisation

Un guichet virtuel moderne et performant doit être mis en place afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens et de soulager le personnel administratif dans l'automatisation de certaines procédures.

La participation actuelle des communes de Monthey et Collombey-Muraz à l'élaboration de la version 2.0 xpert.meeting représente un projet d'innovation commun qu'il s'agit de considérer dans le cadre de la fusion.

Bureau de vote et urne

Pour une période préalable déterminée, deux bureaux de vote sont mis en place sur le territoire des deux anciennes communes. Puis, un seul bureau de vote est maintenu.

L'urne de vote est située sur le territoire qui accueille l'administration générale.

Souhait : une réflexion sur l'externalisation de certaines tâches devrait être menée.

Le groupe de travail estime essentiel de suivre attentivement les débats de la Constituante qui pourrait redessiner les tâches communales. De nouvelles tâches pourraient notamment toucher les autorisations de construire.

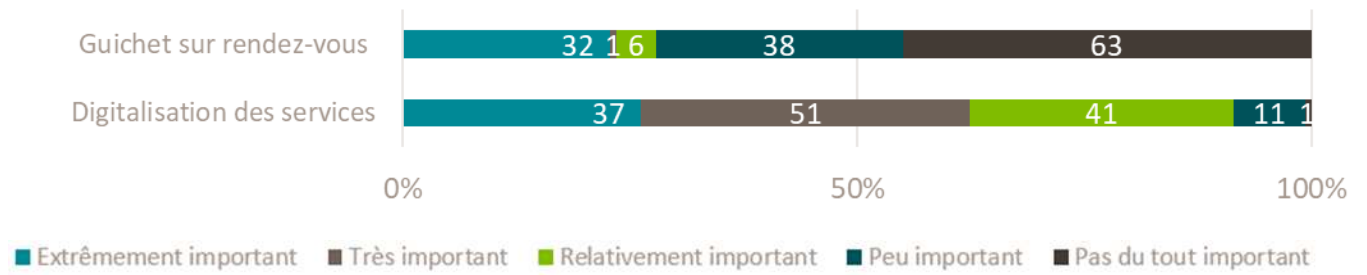


L'avis des citoyens – Les opportunités et les risques liés à la fusion : Rationaliser les services actuels et éviter les doublons. Encourager le partage des compétences et la spécialisation des services. Diminuer les coûts liés à l'administration. Garder la proximité avec les administrés.

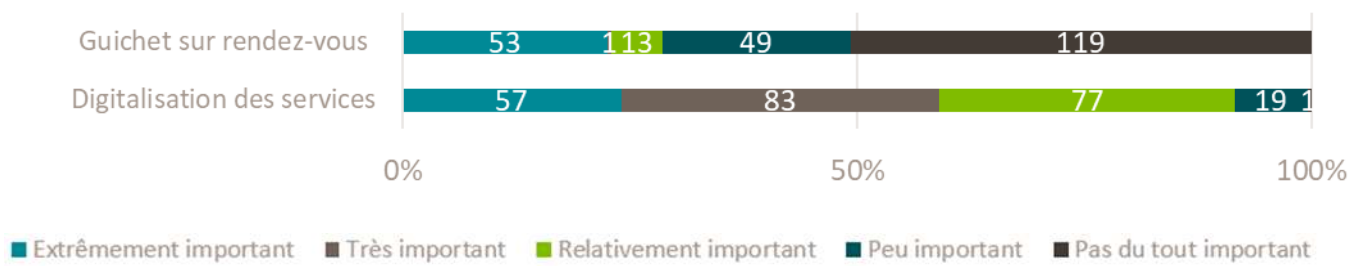


L'avis des citoyens – Résultats du sondage : À la question « *Quelle importance accordez-vous à la digitalisation des services et à l'accessibilité de l'administration sur rendez-vous* », les répondants ont majoritairement exprimé leurs préférences pour la digitalisation. Alors que se déplacer à la maison de commune semble moins important. Il convient ici de garder à l'esprit que ces deux questions ont été communiquées via le sondage en ligne, il existe un biais puisque les répondants sont de facto des utilisateurs de solutions digitales.

Collombey-Muraz



Monthey



9.2.5 Finances

Le groupe de travail qui a œuvré dans le domaine des finances communales était composé des deux responsables des finances des communes de Monthey et Collombey-Muraz, qui ont fourni les données nécessaires à la mise à jour du rapport.

Objectif prioritaire :

Finances	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune.
-----------------	--

FINANCES – Recommandations

L'endettement net par habitant au 31 décembre 2020 serait de **CHF 2'351** (endettement faible) si les deux communes étaient fusionnées. En tenant compte de l'augmentation de la population, l'endettement net par habitant au 31 décembre 2026 serait de **CHF 4'027** (endettement mesuré) pour la nouvelle commune. En considérant chaque commune séparément, la commune de Monthey aurait un endettement net par habitant de **CHF 4'957** (endettement mesuré) et celle de Collombey-Muraz aurait un endettement net par habitant de **CHF 2'316** (endettement faible). Cet endettement tient compte de l'endettement du Service de l'électricité et du Home Les Tilleuls pour la commune de Monthey. La constitution de sociétés pour le Home « Les Tilleuls » et le Service de l'électricité, en principe dès 2023, aura une incidence favorable sur l'endettement net communal de Monthey.

Compte tenu des investissements prévus jusqu'à fin 2026 et des hypothèses retenues sur leurs taux de réalisation fournis par les communes, le degré d'autofinancement de la nouvelle commune devrait se situer à environ **59%**. En tenant compte des projections liées à l'aide à la fusion, à la baisse de la péréquation et à la baisse des recettes fiscales selon le scénario n°3, le degré d'autofinancement de la commune devrait passer à environ **58.5%**. L'objectif fixé par le Copil entre 55% et 60% est ainsi atteint. Selon les critères de l'État du Valais, un taux d'autofinancement inférieur à **60%** est qualifié d'« insuffisant ».

Lors de sa séance du 30 août 2021, le Copil a retenu la **simulation fiscale n° 3** (1.20 / 165%), avec une baisse des recettes fiscales annuelles d'environ **CHF 1 million**. À noter que les perspectives financières présentées au point 1.6 ne tiennent pas compte des éventuels effets liés à la RFFA et à la pandémie covid-19.

Des réflexions relatives à la caisse de pension devront avoir lieu dans le cadre du processus de fusion, afin de déterminer les modalités de transfert d'une partie des collaborateurs dans une autre caisse. Il s'agira également d'anticiper les impacts financiers liés aux nouveaux statuts du personnel réuni.

La nouvelle commune devrait évaluer l'opportunité de mettre en place un système de contrôle interne renforcé (contrôles sur processus clés, rapports aux responsables, etc.).



L'avis des citoyens – Les opportunités et les risques liés à la fusion : La plus grande force économique de la commune devrait permettre d'optimiser les investissements. Il existe la crainte qu'une fusion puisse entraîner une augmentation des impôts.

10 Perspectives financières

Le rapport d'analyse financière a également mis en évidence les perspectives à moyen terme des deux communes.

La commune de Monthey est entrée depuis l'an dernier dans un cycle d'investissements important pour environ CHF 71 millions (2021-2026) qui prévoit notamment la construction du complexe du Mabillon, la zone de sports et loisirs au Verney, l'aménagement du centre-ville et l'agrandissement du Home des Tilleuls. De son côté, la commune de Collombey-Muraz a déjà investi de manière plus conséquente durant la période 2012-2018 avec la construction d'une structure d'accueil/UAPE pour écoliers ainsi que dans l'EMS et l'école de Muraz. Ces investissements ont permis ou vont permettre la mise à disposition d'infrastructures modernes et adaptées au service des citoyens. Elles auront cependant un impact sur l'endettement net des communes.

Au 31 décembre 2020, la situation financière des deux communes fait apparaître un endettement net cumulé de CHF 64.3 millions. Les évolutions principales pour chaque commune sont présentées ci-dessous, selon les plans financiers communiqués par les différentes communes.

10.1 Évolution prévisible

Sur la base des données actuelles et des plans d'investissements prévus par les communes, il est possible de faire des projections sur l'évolution de leur endettement. Le tableau suivant indique cette évolution supputée, sachant que la commune de Monthey est au début d'une phase d'investissement alors que celle de Collombey-Muraz arrive à la fin d'un cycle important d'investissements.

Les investissements prévus pour la commune de Monthey s'élèvent à **CHF 71 millions** pour la période 2021-2024 et à **CHF 45.8 millions** pour la période 2025-2026. Afin de parvenir à l'objectif d'auto-financement fixé par le Copil dans sa séance du 30 août 2021, la commune de Monthey a fixé des taux de réalisation pour ses investissements, à savoir :

- 80% pour la période 2021-2024 et
- environ 70% pour la période 2025-2026.

En effet, ces dernières années démontrent que les investissements planifiés ne sont jamais réalisés à 100%. De plus, la commune de Monthey estime qu'en cas de fusion en 2025, la réalisation des investissements sera ralentie par la mise en place de la nouvelle commune ainsi que par le report de l'approbation du budget 2025 par le nouveau conseil général. Elle estime que ces scénarios sont réalistes. Les deux dernières colonnes du tableau ci-dessous présentent 1) la situation avec la prise en compte de l'aide à la fusion (montant unique de CHF 4 millions), la baisse de la péréquation (2x CHF 2 millions) et la baisse des recettes fiscales selon la simulation n° 3 figurant au point 2.1 (2 x CHF 1 million) et 2) la situation sans tenir compte de l'aide à la fusion.

Tableau 10: Situation prévisible de l'endettement net à fin 2026

Source : Comptes communaux							
Projections	Monthey		Collombey-Muraz		Total	2025-2026 yc aide à la fusion, baisse de la péréquation et baisse des recettes fiscales (simulation no 3)	2025-2026 sans aide à la fusion, yc baisse de la péréquation et baisse des recettes fiscales (simulation no 3)
	2021-2024	2025-2026	2021-2024	2025-2026			
Investissements prévus					0		
Recettes d'investissements prévues					0		
Investissements nets prévus *	56'800'000	31'000'000	25'597'100	9'000'000	122'397'100	40'000'000	40'000'000
Marge d'auto-financement prévue **	28'117'000	15'290'000	18'840'000	10'120'000	72'367'000	23'399'080	19'330'800
Marge d'auto-financement / Endettement net					59.1%	58.5%	48.3%
Insuffisance de financement (+) / Excédent de financement (-)	28'683'000	15'710'000	6'757'100	-1'120'000	50'030'100	16'600'920	20'669'200
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2020	46'812'611	75'495'611	17'521'218	24'278'318	64'333'829	99'773'929	99'773'929
Endettement net (Fortune nette si -) fin projections	75'495'611	91'205'611	24'278'318	23'158'318	114'363'929	116'374'849	120'443'129
Endettement net (par habitant) fin 2025 ***	4'103	4'957	2'428	2'316	4'027	4'098	4'241

* Les investissements budgétés pour la commune de Monthey ont été considérés avec un taux de réalisation de 80% pour la période 2021-2024 et d'environ 70% pour la période 2025-2026

** La marge d'auto-financement de Monthey est basée sur le MCH2. Dès lors, la marge retraitée MCH1 figurant la planification financière 2021-2024 a été prise en compte. Pour la colonne « Dès 2025 », les marges 2025 et 2026 ressortant de la planification financière ont été cumulées, avec la prise en compte de CHF 500'000/année pour les attributions aux fonds des services auto-financés.

*** prise en compte de 18'400 habitants pour la commune de Monthey et 10'000 habitants pour la commune de Collombey-Muraz.

En tenant compte de l'augmentation de la population, l'endettement net par habitant au 31 décembre 2026 serait de CHF 4'027 (endettement mesuré) pour la nouvelle commune.

À titre indicatif, nous vous présentons, ci-dessous, l'impact lié à l'aide à la fusion, ainsi que la perte de revenu liée à la nouvelle péréquation financière.

Tableau 11 : Aide à la fusion et péréquation

Aide à la fusion versée l'année suivant la fusion			4'068'280
Perte annuelle de revenus liée à la nouvelle péréquation (4 premières années dès la fusion)			-2'039'600
Perte annuelle de revenus liée à la nouvelle péréquation (au-delà des 4 premières années)			-2'655'166

Sources : communes et Canton du Valais

Les deux communes ont des programmes d'investissement en légère progression par rapport aux périodes précédentes, puisque les investissements nets prévus sur la période 2021-2026 se montent à **CHF 151.4 millions**. Avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des investissements entre 70% et 80% pour la commune de Monthey et à 100% pour la commune de Collombey-Muraz, ils s'élèvent à **CHF 122.4 millions**. En moyenne annuelle, cela représente **CHF 20.4 millions** d'investissements nets. Pour comparaison, la moyenne annuelle sur la période 2012-2020 a été de **CHF 23.2 millions**.

Le cumul des marges d'autofinancement ne permettra pas d'autofinancer l'ensemble de ce programme. Le taux d'autofinancement sera de **59.1%**. En conséquence, l'endettement net cumulé des deux communes devrait augmenter de près de **CHF 50 millions** d'ici à fin 2026, pour se situer à environ **CHF 114 millions**, soit un endettement net par habitant de **CHF 4'027**, considéré comme « mesuré » selon les critères de l'État du Valais. En considérant les deux communes de manière séparée, l'endettement net de Monthey serait de **CHF 4'957** et celui de Collombey-Muraz de **CHF 2'316**. L'endettement net serait « faible » pour la commune de Collombey-Muraz alors qu'il serait « mesuré » pour la commune de Monthey. En tenant compte des projections d'aide à la fusion, de péréquation et de simulations fiscales, le taux d'autofinancement serait de **58.5%** et l'endettement net par habitant de **CHF 4'098**.

Il convient également de souligner que, dès l'entrée en vigueur de la fusion, l'aide prévisible de l'État permettra de diminuer l'endettement net de la nouvelle commune. Aussi, il faudra prendre en compte une diminution des revenus liés à la péréquation de **CHF 2 millions** durant les quatre premières années suivant la fusion, puis une diminution des revenus de **CHF 2.7 millions** (notamment compensation de CHF 500'000 durant les quatre premières années suivant la fusion).

10.2 Simulations fiscales

Dans le cadre de nos analyses, quatre simulations ont été mises en place. L'année 2019 est utilisée comme base de calcul, compte tenu de l'avancement dans les taxations.

- **Simulation 1 (1.20 / 160%)** : alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la commune de Monthey. Les recettes fiscales restent stables avec une très légère diminution d'environ **KCHF 322**, soit **0.60%** de diminution.
- **Simulation 2 (1.25 / 165%)** : alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la commune de Collombey-Muraz. Il en résulterait une augmentation des recettes fiscales d'environ **KCHF 1'237**, soit **2.31%** d'augmentation.
- **Simulation 3 (1.20 / 165%)** : utilisation des paramètres les plus avantageux des deux communes, soit un coefficient de **1.20** et un taux d'indexation de **165%**. Il en résulterait une diminution des recettes fiscales d'environ **KCHF 1'000**, soit **1.86%**.
- **Simulation 4 (1.20 / 170%)** : maintien du coefficient le plus bas entre les deux communes et utilisation d'un taux d'indexation de **170%**. Cette simulation serait la plus avantageuse pour les habitants de la nouvelle commune. La diminution des recettes fiscales serait de **3.77%**, soit **KCHF 2'453**.

Une simulation relative aux recettes fiscales des personnes morales a également été demandée aux Services de l'État, afin d'analyser les impacts de la RFFA sur les entrées fiscales. L'État nous a informés que les simulations sur les recettes fiscales des personnes morales n'étaient pas possibles. Concernant la commune de Monthey, les pertes fiscales de la Ville en lien avec l'entrée en vigueur de la RFFA ont été prises en compte de la manière suivante dans la planification financière : perte de **CHF 1 million** en 2020, **CHF 1.8 million** dès 2021, puis **CHF 2.5 millions** dès 2022. Des mesures sociales engendrent une réduction de l'impôt sur le revenu de KCHF 420 pour les contribuables à revenu modeste. La commune de Collombey-Muraz anticipe une diminution de **25% à 30%** des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice. Cette diminution des recettes est chiffrée à **KCHF 357** pour 2020, **KCHF 405** pour 2021, puis **KCHF 435** dès 2022.

Tableau 12 : Simulation de l'influence du changement de taux (référence : 2019)

Commune	Situation 2019		Simulation 1 Coefficient: 1.20 Indexation: 160%			Simulation 2 Coefficient: 1.25 Indexation: 165%		
	Impôt total	Avancement de la taxation	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey	36'139'775	98.86%	36'139'775	-	0.00%	37'376'375	1'236'600	3.42%
Collombey-Muraz	17'474'654	97.37%	17'152'797	-321'857	-1.84%	17'474'654	-	0.00%
Total	53'614'429		53'292'572	-321'857	-0.60%	54'851'029	1'236'600	2.31%

Commune	Simulation 3 Coefficient: 1.20 Indexation: 165%			Simulation 4 Coefficient: 1.20 Indexation: 170 %		
	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey	35'822'472	-317'303	-0.88%	35'143'544	-996'231	-2.76%
Collombey-Muraz	16'792'232	-682'422	-3.91%	16'448'139	-1'026'515	-5.87%
Total	52'614'704	-999'725	-1.86%	51'591'683	-2'022'746	-3.77%

¹ Selon simulation de l'Etat du Valais, impôt sur le revenu net + impôt sur la fortune nette.


Source : données communales

10.3 Principes de fonctionnement de la future commune

Les principes qui suivent donnent les contours principaux de l'identité et du fonctionnement de la future commune fusionnée. Ils sont le fruit des différentes étapes du processus qui ont inclus la participation citoyenne, les groupes de travail techniques (voir le chapitre 9.3) et les deux comités de pilotage.

Selon l'art. 140 de la loi sur les communes valaisannes, la nouvelle commune bénéficiera d'au maximum deux législatures pour adapter et harmoniser tous les règlements en vigueur.

Les principes qui suivent ont été validés par le comité de pilotage du projet en date du 30 août 2021.

<p>Identité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nom de la future commune : Monthey Armoiries de la future commune  <p><i>D'or, au chêne de sinople futé au naturel, mouvant d'une champagne crénelée d'argent et maçonnée de sable, et au chef d'azur, à trois colombes d'argent volantes rangées en fasce, celle du centre pointant vers le cœur, les 2 autres pointant vers la première.</i></p>
<p>Autorités/ Gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil communal est composé de 9 membres. Le conseil général est composé de 60 membres. La nouvelle commune soutiendra les processus de participation citoyenne dans les quartiers et dans les villages. Les Bourgeoisies restent indépendantes, sauf vote contraire. Une nouvelle entité bourgeoisiale indépendante sera créée à Monthey. Deux bureaux de vote sont mis en place sur le territoire des deux anciennes communes.
<p>Administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les deux principaux bâtiments administratifs des communes de Collombey-Muraz et Monthey sont occupés par des services communaux selon leur unité de matière et le nombre de places de travail à disposition. Un service de guichet citoyen comme porte d'entrée pour la population est installé dans chaque « ancienne commune » pour une période déterminée avant d'évaluer la nécessité d'en maintenir plusieurs. La nouvelle commune favorisera les prestations aux citoyens sous leur format digital. L'ensemble des employés des deux communes est repris par la nouvelle commune. Les salaires du personnel en place sont acquis. Conformément à la législation en vigueur, la nouvelle commune fusionnée reprend les droits et obligations des anciennes communes. Les contrats passés par les anciennes communes avec leurs prestataires demeurent valables jusqu'à leur échéance. Une planification des contrats et de leurs échéances a été mise en place en amont par les deux communes de Collombey-Muraz et Monthey, qui ont tenu compte lorsqu'elles le pouvaient du projet de fusion.

<p>Écoles et structures de garde pour enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres scolaires et crèches-UAPE actuels seront maintenus dans les quartiers et village selon leurs localisations actuelles. Sous réserve des directives du Canton, il est recommandé de garder des directions de proximité proche des écoles et de favoriser les échanges horizontaux. Il est prévu qu'un directeur prenne en charge les degrés correspondants au cycle d'orientation et qu'un directeur soit nommé pour les degrés allant de la 1^{re} Harmos à la 8^{ème} Harmos. Des adjoints-répondants viendront en appui dans les territoires correspondants aux communes actuelles. • L'accent sera mis sur le développement de pôles écoles/structures d'accueil/infrastructures de loisirs répartis sur le territoire.
<p>EMS/CMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des structures actuelles et développement de synergies pour les EMS de Monthey et Collombey-Muraz et une organisation multisite. • Favoriser le maintien à domicile des aînés en développant des soins réguliers et de qualité.
<p>Loisirs/Sports/Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garder et développer des offres complémentaires à Collombey-Muraz et à Monthey. • La qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens sont maintenus et développés.
<p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle commune bénéficiera d'un concept de sécurité qui sera déjà opérationnel. • La police est déjà réunie. Les services du feu opèrent déjà dans le même bâtiment. État-Major de conduite commun.
<p>Eau/Électricité/ Déchets et réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des solutions uniformes seront proposées aux citoyens de la nouvelle commune avec en priorité une harmonisation des règlements et des tarifs. • Selon l'art. 140 de la loi sur les communes valaisannes, la nouvelle commune bénéficiera d'au maximum deux ans pour adapter et harmoniser tous les règlements en vigueur.
<p>Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle commune devrait rejoindre le Triage forestier du Haut-Lac.
<p>Aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de zones et les règlements de constructions des anciennes municipalités resteront en vigueur jusqu'à ce que ces deux éléments soient harmonisés, au maximum après deux périodes législatives. • L'intercommunalité sera déjà prise en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux règlements respectifs pour 2023. Les ajustements seront réalisés lors de la fusion.

Mobilité

- Mise en œuvre du schéma directeur de l'agglomération.
-

Finances et impôts

- Pour la fiscalité et en l'état, le Copil propose une unification du taux d'impôt et du taux d'indexation, à savoir 1.2 pour le coefficient et 165% pour l'indexation.
 - L'objectif de degré d'autofinancement de la nouvelle commune fixé par le Copil devrait se situer entre 50% et 60% (insuffisant à satisfaisant selon grille de l'État du Valais), compte tenu d'une nouvelle phase d'investissements. Ce degré d'autofinancement est supportable, vu la fortune de la commune.
-

11 Conclusion

Une future commune fusionnée de Collombey-Muraz et de Monthey compterait plus de 27'000 habitants et deviendrait, à ce titre, la **deuxième commune du Canton** en termes de population. Selon les membres du comité de pilotage qui se sont exprimés sur les avantages que pourrait amener une fusion, la taille ainsi atteinte par la commune devrait lui permettre d'être un **acteur de poids au niveau cantonal**.

Cette nouvelle dimension pourrait en faire la **figure de proue du Chablais** et donner un dynamisme encore plus marqué aux collaborations intercantionales et transfrontalières. La fusion des deux communes permettrait, selon leurs autorités, d'élaborer une vision plus large et entraînerait **un nouveau dynamisme** qui pourrait rejaillir sur tout le territoire chablaisien. Elle devrait pouvoir tenir un rôle leader particulièrement dans le domaine des biotechnologies et du développement durable. **Le potentiel de développement économique serait également accru** par un rapprochement qui permettrait notamment de mieux répartir les différentes zones d'activités du territoire.

Ils ont également relevé que les deux communes ont de **nombreux enjeux de développement communs transversaux**. Les collaborations actuelles fonctionnent, mais une fusion permettrait d'envisager **une vision plus large et cohérente du territoire** et la prise en compte à une échelle mieux adaptée des aspects d'aménagement et de mobilité qui y sont rattachés. Elle permettrait également de ramener sous un même toit **des infrastructures nombreuses et complémentaires** dans les domaines de la formation, du sport, de la culture et d'accroître encore les synergies dans ces domaines avec toujours au cœur de la préoccupation des élus l'amélioration de **la qualité de vie** offerte aux citoyens.

Les domaines de la sécurité et de la santé sont déjà fonctionnels à l'échelle intercommunale, mais il serait encore possible par le biais d'une fusion **d'étoffer la palette des prestations** avec la mise en commun des infrastructures à disposition, notamment dans le cadre des prestations offertes aux aînés. En fusionnant les deux administrations, il sera possible de spécialiser encore plus les services et de repenser l'organisation en misant sur les synergies et en développant la digitalisation. De manière générale, il a été relevé qu'en réduisant les intercommunalités, la fusion permettrait la mise en place **d'un processus de décision plus simple, plus rapide et plus réactif**.

Enfin, la force financière de la nouvelle commune permettrait de mener **une politique d'investissement optimale** tout en gardant des finances saines selon les projections réalisées.

Les membres du Copil ont aussi relevé qu'il faudra tenir compte des aspects identitaires qui sont toujours délicats dans le cadre d'une fusion. Des solutions devront être recherchées **pour garder une proximité avec les citoyens** et continuer à les intégrer dans la vie de la cité.

Le sondage conduit auprès de la population en avril 2020 a permis de consulter 1061 habitants des deux communes. À la question « *Souhaitez-vous que vos autorités communales poursuivent leur réflexion sur le processus de fusion des communes de Collombey-Muraz et Monthey ?* », les 424 habitants de la commune de Collombey-Muraz ont répondu « *oui* » à 52,83% et « *non* » à 40,80%. 6,37% se sont dit indécis. À Monthey, sur 637 participants, 72,37% se sont exprimés en faveur de la poursuite de la réflexion alors que 23,70% y sont opposés. 3,92% sont partagés.

Pour ces échantillons de population, les deux arguments principaux en faveur de la poursuite de la réflexion sont (1) la création d'un pôle régional fort et (2) la nécessité de penser le développement territorial dans sa globalité. A contrario, les répondants défavorables à la poursuite de la réflexion estiment (aussi bien à Collombey-Muraz qu'à Monthey) que (1) les intercommunalités existantes aujourd'hui suffisent. Un autre argument évoqué principalement par les répondants de Collombey-Muraz concerne (2) la perte d'identité. Les résultats du sondage feront l'objet d'un document détaillé.



Une fusion assurerait le développement d'un pôle chablaisien fort et écouté au niveau cantonal et régional. Une vision globale des aspects d'aménagement du territoire, de mobilité et de gouvernance à une échelle plus grande serait un avantage. Les synergies amenées par le regroupement des services et des infrastructures sont positives pour les citoyens.

Les aspects identitaires devront être pris en compte aussi bien pour garantir une équité sur le territoire que pour promouvoir des actions qui permettraient de renforcer l'identité commune.

12 Les étapes déjà franchies et celles à venir

Les étapes vers une fusion :



13 Annexe

13.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet a été constitué en mars 2018. Il a conduit et activement participé à toute la démarche.

Il était composé de la manière suivante :

Pour Collombey-Muraz : Yannick Buttet co-président, Côme Vuille, Olivier Turin, Alexis Turin, Mikaël Vieux et Laurent Monnet

Pour Monthey : Stéphane Coppey co-président, Éric Borgeaud, Gilles Borgeaud, Laude-Camille Chanton, Guy Cristina et Simon Schwery

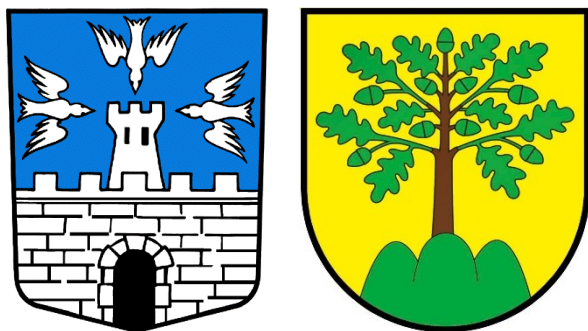
Dès 2021 :

Pour Collombey-Muraz : Olivier Turin, Alexis Turin, Jean-Luc Planchamp, Mikaël Vieux, José Sotillo et Laurent Monnet

Pour Monthey : Stéphane Coppey, Fabrice Thétaz, Aferdita Bogiqi, Guy Cristina, Pierre Contat, Antoine Bellwald et Simon Schwery

Rapport de fusion Partie « Finances communales »

Commune de Collombey-Muraz et de Monthey



Version mise à jour – septembre 2021

Fiduciaire FIDAG SA : Alain Reichenbach - Anne-Laure Rey

SEREC Sàrl, Avenue de France 6, 1950 Sion
Tél. : +41(0)27 475 60 30, info@serec.ch, www.serec.ch

Fiduciaire FIDAG SA, Chemin du Vieux-Canal 15, 1950 Sion
Tél. : +41(0)27 327 22 27, www.fidag-sa.ch

Sommaire

1	Etat des lieux : finances et impôts	2
1.1	Introduction	2
1.2	Comptes de fonctionnement	2
1.2.1	Marge d'autofinancement	2
1.2.2	Evolution des charges de fonctionnement de 2012 à 2020	4
1.2.3	Evolution des revenus de fonctionnement de 2012 à 2020	10
1.2.4	Coefficient d'impôt et taux d'indexation	12
1.2.5	Taxes	13
1.3	Comptes d'investissement	17
1.3.1	Dépenses et recettes d'investissement de 2012 à 2020	17
1.3.2	Financement des investissements	17
1.4	Bilan financier	19
1.4.1	Evolution de l'endettement et de l'endettement net de 2011 à 2020	19
1.5	Analyse de quelques chiffres clés	21
1.6	Perspectives financières	23
1.6.1	Evolution prévisible	23
2	Analyse	27
2.1	Simulations fiscales	27
2.2	Conclusions	29
3	Annexes	30
3.1	Charges de fonctionnement par fonction et par commune en 2020	30
3.2	Charges de fonctionnement par nature et par commune en 2020	31
3.3	Revenus de fonctionnement par nature et par commune en 2020	32
3.4	Critères d'interprétation des chiffres clés financiers	33
3.5	Inventaire des dettes financières au 31 décembre 2020	34
3.6	Investissements importants 2012-2020	35
3.7	Investissements importants 2021-2026	37

1 État des lieux : Finances et impôts

1.1 INTRODUCTION

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les résumés des comptes communaux qui nous ont été transmis par la Section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Ces informations sont élaborées à partir des comptes communaux transmis par les communes au canton.

Nous nous en tenons ici à une analyse financière, aussi bien des comptes (fonctionnement et investissement) que du bilan. Pour ces aspects méthodologiques, nous nous reporterons à la publication du SEREC « Finances communales ; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification » (2000).

Les données détaillées sont transmises aux communes sous forme informatique (tableaux Excel). Elles comprennent les valeurs par commune, ainsi que les valeurs par habitant et en pourcent pour les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan.

1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Marge d'autofinancement

1.2.1.1 Situation actuelle et évolution 2012 à 2020

Rappelons que la marge d'autofinancement représente le montant à disposition d'une commune pour financer de nouveaux investissements ou rembourser ses dettes. En moyenne, la marge d'autofinancement cumulée des deux communes a connu une augmentation avec un taux de croissance de **1.9 %** sur la période 2012-2020. Elle se situe aux environs de **CHF 19 millions**. La Commune de Monthey représente en moyenne le **74.1 %** du total et celle de Collombey-Muraz le **25.9 %**.

À titre indicatif, nous présentons la situation au 31 décembre 2020. Les chiffres de la Commune de Monthey ne tiennent pas compte des charges liées à l'EMS et au service de l'électricité, dans la mesure où des entités distinctes devraient assurer ces activités à l'avenir. Concernant Monthey, l'activité de l'EMS pèse sur la marge d'autofinancement à hauteur d'environ **KCHF 550**. La couverture du déficit demeurera une fois l'activité de l'EMS transmise à une entité distincte. Le service de l'électricité n'impacte pas la marge d'autofinancement.

Tableau 1 : Comptes de fonctionnement par commune – Moyenne 2012-2020 et situation au 31 décembre 2020

Moyenne 2012-2020					Au 31.12.2020		
	Monthey	Collombey-Muraz	Total	Taux de croissance	Monthey (hors EMS et electr.)	Monthey (chiffres bruts)	Collombey-Muraz
Revenus de fonctionnement	104'123'498	31'672'072	135'795'570	+ 0.7 %	84'325'902	96'447'388	37'110'333
- Charges sans amortissements	89'652'852	26'615'772	116'268'624	+ 0.5 %	72'173'322	83'748'099	30'270'992
= Marge d'autofinancement	14'470'646	5'056'300	19'526'946	+ 1.9 %	12'152'580	12'699'289	6'839'341
Marge d'autofinancement en % du total	74.1 %	25.9 %	100.0 %				
Marge d'autofinancement en % des revenus de fonctionnement	13.9 %	16.0 %	14.4 %		14.4 %	13.2 %	18.4 %

Nous précisons que les refacturations intercommunales ne sont pas retraitées dans le cadre de nos calculs. Ces refacturations concernent principalement la police, pour un montant d'approximativement **CHF 1.6 million**.

Sur la période 2012-2020, la marge d'autofinancement représente globalement le **14.4 %** des revenus de fonctionnement. Ce pourcentage est inférieur aux statistiques cantonales (chiffres 2019). En effet, au niveau de l'ensemble des communes du canton du Valais, sur la période 2012-2019, la marge d'autofinancement en pourcent des revenus de fonctionnement moyenne s'élève à **19.36 % (17.35 % sur le Bas-Valais)**.

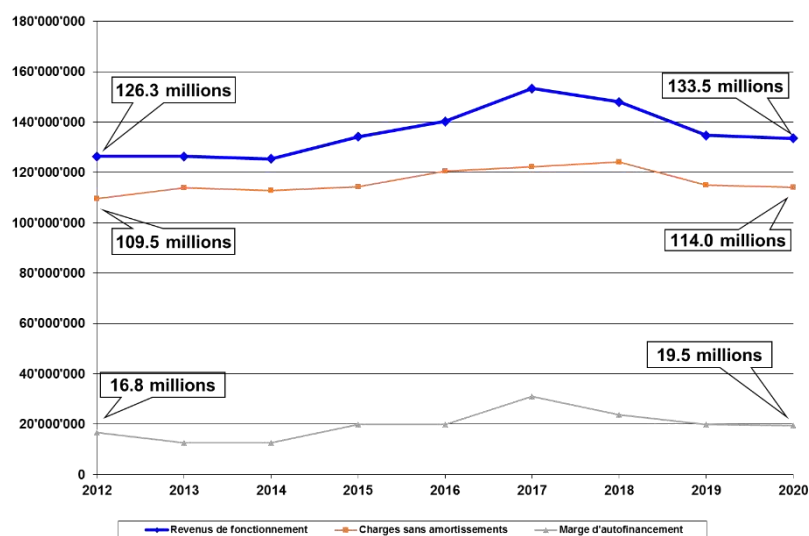
Au 31 décembre 2020, la marge d'autofinancement représente respectivement le **14.4 %** et le **20.3 %** des revenus de fonctionnement des Communes de Monthey (hors EMS et service de l'électricité) et Collombey-Muraz. Ces chiffres sont inférieurs aux statistiques cantonales (chiffres 2019). Au niveau de l'ensemble des communes valaisannes en 2019, le pourcentage est de **24.69 % (19.30 % sur le Bas-Valais)**.

Tableau 1bis : Comptes de fonctionnement par commune (moyenne 2012-2020 et situation au 31 décembre 2020) – Charges hors amortissements (patrimoines administratif et financier)

Moyenne 2012-2020					Au 31.12.2020	
	Monthey	Collombey-Muraz	Total		Monthey (hors EMS et electr.)	Collombey-Muraz
Revenus de fonctionnement	104'123'498	31'672'072	135'795'570		84'325'902	37'110'333
- Charges sans amortissements	89'652'852	26'615'772	116'268'624		72'173'322	30'270'992
= Marge d'autofinancement	14'470'646	5'056'300	19'526'946		12'152'580	6'839'341
+ Amortissements financiers	0	89'938	89'938		0	688'217
= Marge retraitée	14'470'646	5'146'237	19'616'884		12'152'580	7'527'558
Marge d'autofinancement en % des revenus de fonctionnement	13.9 %	16.2 %	14.4 %		14.4 %	20.3 %

La Commune de Monthey n'a pas effectué d'amortissement sur les actifs immobilisés faisant partie du patrimoine financier. Toutefois, des pertes sur débiteurs, de l'ordre de **KCHF 1'000**, ont été comptabilisées sur l'exercice 2020, mais ne sont pas présentées dans ce tableau. Selon le fichier des indicateurs, la Commune de Collombey-Muraz a enregistré des amortissements sur le patrimoine financier pour un montant de **KCHF 688** au 31 décembre 2020.

Graphique 1 : Évolution des comptes de fonctionnement (cumul des deux communes)



Le graphique 1 met en évidence une augmentation des revenus de fonctionnement en 2017. Cette dernière s'explique par un rattrapage de 10 ans de dividendes par la Commune de Monthey (services industriels), d'environ CHF 8 millions, dont CHF 2 millions ont été utilisés pour créer un fonds.

1.2.2 Évolution des charges de fonctionnement de 2012 à 2020

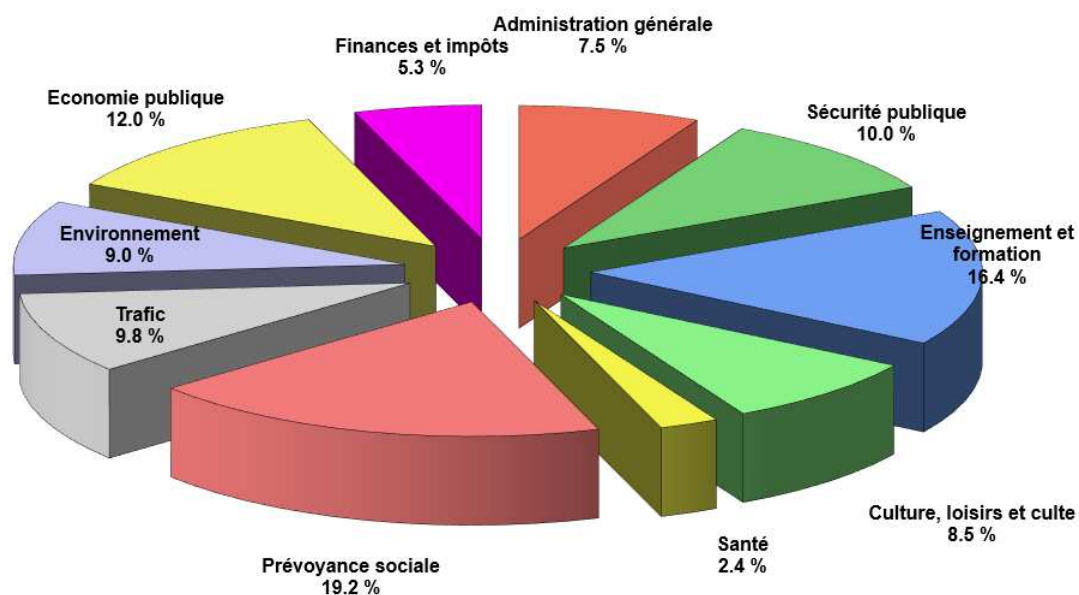
1.2.2.1 Évolution des charges de fonctionnement selon la fonction

Le graphique 2 présente la répartition des charges de fonctionnement¹ selon l'importance relative des différents postes. En 2020, les plus importants sont, dans l'ordre : « Prévoyance sociale » (19.2 %), « Enseignement et formation » (16.4 %), « Économie publique » (12.0 %) et « Sécurité publique » (10.0 %). Les autres postes représentent chacun moins de 10 % du total des charges. Le graphique 2.1 présente la situation sans les charges liées à l'EMS et au service de l'électricité de la Commune de Monthey.

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent la répartition des charges de fonctionnement par fonction pour les deux communes en 2020, respectivement en moyenne de 2012 à 2020. Toutes les informations utilisées ressortent des fichiers des indicateurs. Le graphique 2 présente les charges de fonctionnement cumulées au 31 décembre 2020 pour les deux communes, alors que le graphique 2.1 présente les charges de fonctionnement cumulées au 31 décembre 2020, hors charges relatives à l'EMS et au service de l'électricité pour la Commune de Monthey.

¹ Sans les amortissements (patrimoine administratif et complémentaire) et imputations internes.

Graphique 2 : Charges de fonctionnement par fonction en 2020 (cumul des deux communes)



Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté de **0.5 %** en moyenne annuelle. Les postes qui ont connu la plus forte croissance sont, dans l'ordre : « Santé » (+ **5.7 %**), « Finance et impôts » (+ **4.4 %**) et « Sécurité publique » (+ **4.2 %**). Les autres postes ont augmenté de moins de **4 %** en moyenne annuelle. À titre de rappel, nous précisons que la rubrique « Finances et impôts » comprend également les charges du patrimoine financier. L'évolution importante du dicastère « Finances et impôts » peut notamment s'expliquer par des charges ponctuelles intervenues sur la période 2016-2018 pour la Commune de Monthey, à savoir : en 2016 **MCHF 1.6** pour la caisse de pensions et en 2017 **MCHF 2** pour l'attribution au fonds des énergies renouvelables, sur la période 2016-2018 **MCHF 7.1** de charges à la suite de l'utilisation et l'attribution au fonds de remploi des immeubles, ainsi que, dès 2012, des redevances hydrauliques, d'environ **KCHF 700 à KCHF 1'000** par année, attribuées au compte de fonctionnement « Production et Développement durable ».

Graphique 2.1 : Charges de fonctionnement par fonction en 2020 (cumul des deux communes hors EMS et service de l'électricité)

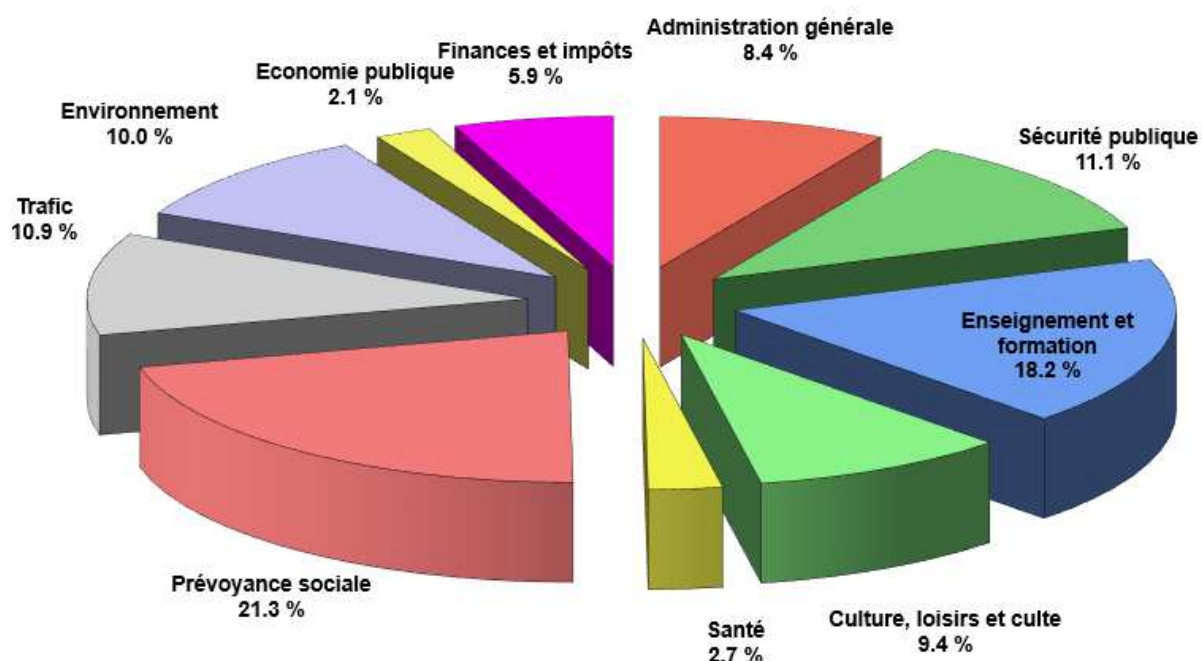


Tableau 2 : Charges de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 2012 à 2020) (avant amortissement et imputations internes)

	Monthey		Collombey-Muraz		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
0 Administration générale	5'502'636	6.14%	2'656'052	9.98%	8'158'688	7.02%	+ 1.4 %
1 Sécurité publique	8'267'153	9.22%	2'175'745	8.17%	10'442'898	8.98%	+ 4.2 %
2 Enseignement et formation	11'232'644	12.53%	6'642'064	24.96%	17'874'709	15.37%	+ 0.6 %
3 Culture, loisirs et culte	8'366'111	9.33%	1'709'057	6.42%	10'075'168	8.67%	- 0.3 %
4 Santé	1'601'791	1.79%	707'918	2.66%	2'309'709	1.99%	+ 5.7 %
5 Prévoyance sociale	21'237'302	23.69%	5'393'255	20.26%	26'630'558	22.90%	- 2.0 %
6 Trafic	7'366'756	8.22%	2'726'813	10.25%	10'093'569	8.68%	+ 2.3 %
7 Prot. et amén. environnement, yc eau, égouts, déchets	7'043'343	7.86%	2'830'238	10.63%	9'873'581	8.49%	+ 1.5 %
8 Economie publique	14'064'715	15.69%	157'647	0.59%	14'222'362	12.23%	- 1.8 %
9 Finances et impôts	4'970'400	5.54%	1'616'982	6.08%	6'587'383	5.67%	+ 4.4 %
Total	89'652'852	100%	26'615'772	100%	116'268'626	100%	+ 0.5 %
Par habitant	5'119		3'042		4'427		

Les dicastères qui présentent les plus importantes variations en pourcentage et qui nécessitent une analyse sont les suivants :

- 0 Administration générale
 - Ce dicastère comprend principalement les charges salariales du personnel législatif, exécutif ainsi que l'administration générale pour les deux communes. Pour la Commune

de Collombey-Muraz, ce dicastère est proportionnellement plus important que pour la Commune de Monthey.

- 2 Enseignement et formation
 - Pour la Commune de Collombey-Muraz, les charges sont principalement constituées de la facture de l'État du Valais pour les écoles publiques (enfantines, primaires et CO) pour plus de CHF 5.7 millions (en moyenne) ainsi que les charges liées à la direction des écoles pour plus de CHF 500'000 (en moyenne).
 - La nature des charges décomptées pour la Commune de Monthey est identique à celle de Collombey-Muraz, mais proportionnellement moins importante.
- 5 Prévoyance sociale
 - Ce dicastère comprend pour les deux communes les charges liées à l'exploitation des crèches et des UAPE, ainsi que les frais facturés par l'État pour la prévoyance sociale et l'aide sociale.
 - Pour la Commune de Monthey, ce dicastère enregistre en outre les frais d'exploitation du Home Les Tilleuls, ce qui explique la proportion plus importante de ce service.
- 8 Économie publique
 - La Commune de Collombey-Muraz enregistre notamment les frais liés à la sylviculture ainsi qu'à l'énergie.
 - La Commune de Monthey enregistre en outre les frais suivants : triage forestier, subsides au tourisme et services industriels. Ce dernier poste représente la plupart des charges de ce dicastère.

À titre informatif, nous présentons ci-après les charges 2020 hors EMS et service de l'électricité (avant amortissements et imputations internes) :

		Monthey		Collombey-Muraz		Total	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
0	Administration générale	5'762'568	8.0 %	2'820'223	9.3 %	8'582'791	8.4 %
1	Sécurité publique	8'861'673	12.3 %	2'499'163	8.3 %	11'360'837	11.1 %
2	Enseignement et formation	11'997'028	16.6 %	6'666'126	22.0 %	18'663'154	18.2 %
3	Culture, loisirs et culte	8'005'346	11.1 %	1'638'280	5.4 %	9'643'626	9.4 %
4	Santé	1'853'013	2.6 %	923'470	3.1 %	2'776'484	2.7 %
5	Prévoyance sociale	14'621'830	20.3 %	7'222'194	23.9 %	21'844'024	21.3 %
6	Trafic	7'871'207	10.9 %	3'309'987	10.9 %	11'181'194	10.9 %
7	Environnement	7'735'173	10.7 %	2'521'306	8.3 %	10'256'479	10.0 %
8	Economie publique	1'918'108	2.7 %	216'438	0.7 %	2'134'547	2.1 %
9	Finances et impôts	3'547'374	4.9 %	2'453'805	8.1 %	6'001'179	5.9 %
	Total	72'173'322	100.0 %	30'270'992	100.0 %	102'444'314	100.0 %

Voici l'évolution de la population de la Commune de Monthey de 2012 à 2020 :

Monthey	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Moyenne
Habitants au 31.12	16'880	17'113	17'409	17'512	17'573	17'563	17'785	17'894	17'894	17'514
Evolution en %		1.4%	1.7%	0.6%	0.3%	-0.1%	1.3%	0.6%	0.0%	
		* idem 2019								

La population d'ici à 2025 devrait s'élever à **18'400** habitants.

Et pour la Commune de Collombey-Muraz de 2012 à 2020 :

Collombey-Muraz	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Moyenne
Habitants au 31.12	7'750	7'982	8'311	8'638	8'863	9'018	9'256	9'467	9'467	8'750
Evolution en %		3.0%	4.1%	3.9%	2.6%	1.7%	2.6%	2.3%	0.0%	
	* idem 2019									

L'évolution d'ici à 2025 est difficile à prédire. Toutefois, un ralentissement de l'augmentation annuelle par rapport aux années 2012-2020 est à constater. La population pourrait s'élever entre **10'000 et 10'200** habitants d'ici à fin 2024.

Pour information, les pourcentages d'amortissements moyens pratiqués par les deux communes sur la période 2012-2020 peuvent être résumés comme suit : en 2014, la Commune de Collombey-Muraz présentait un taux des amortissements ordinaires de **7.72 %**, car aucun amortissement n'avait été comptabilisé sur la construction de l'EMS. Les autres périodes présentent des taux supérieurs à **10 %**.

	Moyenne 2012 - 2020	
	Monthey	Collombey-Muraz
Taux des amortissements ordinaires	10.73	9.98
Taux global des amortissements	14.01	12.30

À titre de rappel, le taux global des amortissements (pourcent) se calcule comme indiqué ci-dessous. Ainsi, si les amortissements complémentaires sont inférieurs à l'excédent de charges du compte de fonctionnement, ce pourcentage peut être inférieur au taux des amortissements ordinaires.

$$\frac{(\text{Total des amortissements} + \text{solde cpte fonctionnement}) \times 100}{\text{Patrimoine administratif à amortir} + \text{découvert}}$$

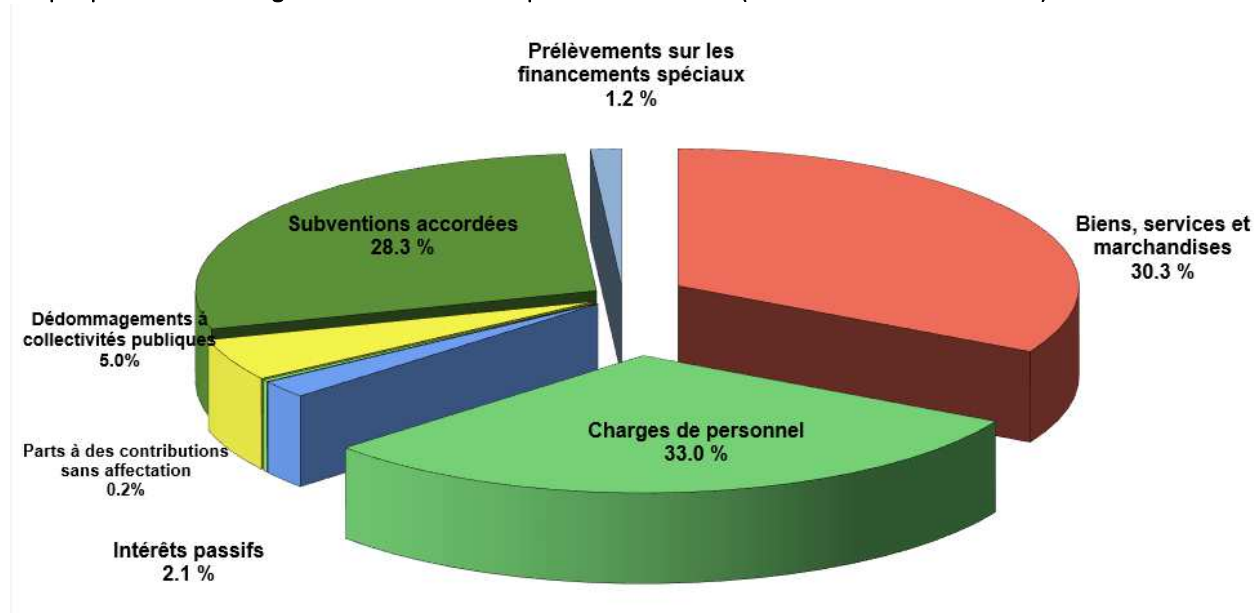
Patrimoine administratif à amortir + découvert

1.2.2.2 Évolution des charges de fonctionnement selon la nature

Par nature, les charges les plus importantes en 2020 sont les « Charges de personnel » (**33.0 %**), les « Biens, services et marchandises » (**30.3 %**) et les « Subventions accordées » (**28.3 %**). Ces trois catégories représentent le **91.6 %** des charges de fonctionnement.

Le graphique 3 présente la répartition des charges de fonctionnement par nature, sans tenir compte des charges relatives à l'EMS et au service de l'électricité de la Commune de Monthey.

Graphique 3 : Charges de fonctionnement par nature en 2020 (cumul des deux communes)



Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté à un taux de croissance de **0.5 %**. Les « Charges de personnel » représentent la part la plus importante et sont en légère diminution, en moyenne annuelle, avec une décroissance de **0.5 %** entre 2012 et 2020. Les « Subventions accordées » (notamment traitement personnel primaire / CO, entretien routes cantonales, régimes sociaux) ont augmenté de **4.0 %** (moyenne annuelle).

Les charges de « Parts à des contributions sans affectation » (alimentation du fonds de péréquation) ont augmenté de **7.8 %** et les charges de « Attribution aux financements spéciaux » ont diminué de **6.0 %**. Ces charges représentent cependant une part non significative par rapport au total des charges par nature.

Tableau 3 : Charges de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2012 à 2020)

	Monthey		Collombey-Muraz		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
30 Charges de personnel	34'630'002	38.63%	6'694'696	25.15%	41'324'699	35.54%	- 0.5 %
31 Biens, services et marchandises	29'853'477	33.30%	6'861'296	25.78%	36'714'774	31.58%	- 1.0 %
32 Intérêts passifs	1'793'263	2.00%	856'461	3.22%	2'649'724	2.28%	- 1.8 %
34 Parts à des contributions sans affectation	1'528	0.00%	174'550	0.66%	176'078	0.15%	+ 7.8 %
35 Dédommagements à collectivités publiques	2'556'414	2.85%	2'218'277	8.33%	4'774'691	4.11%	+ 3.9 %
36-37 Subventions accordées	17'930'212	20.00%	9'287'238	34.89%	27'217'450	23.41%	+ 4.0 %
38 Attribution aux financements spéciaux	2'887'954	3.22%	523'253	1.97%	3'411'208	2.93%	- 6.0 %
Total	89'652'852	100.00%	26'615'772	100.00%	116'268'625	100.00%	+ 0.5 %
Par habitant	5'119		3'042		4'427		

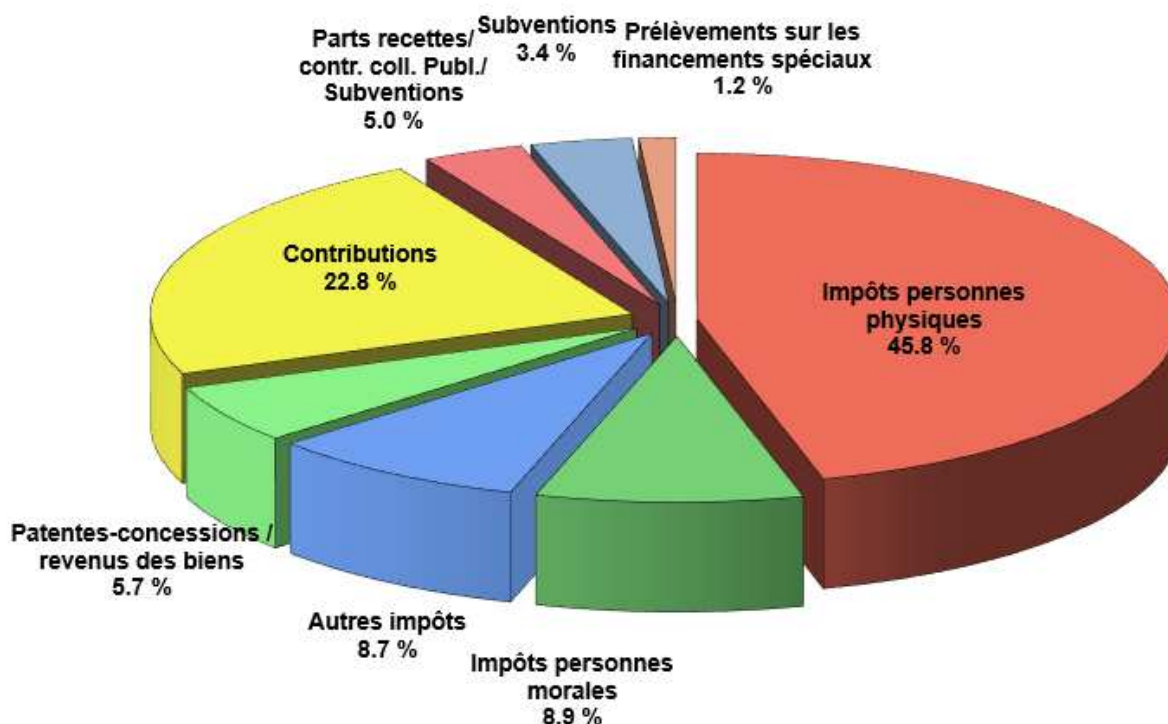
Ce tableau ne prend pas en compte les amortissements ordinaires et complémentaires sur le patrimoine administratif, ainsi que les imputations internes. Concernant les charges de personnel, la charge tient compte des charges patronales.

Il faut également préciser que les charges présentées sur ce tableau contiennent les refacturations intercommunales, alors que les recettes n'y figurent pas.

1.2.3 Évolution des revenus de fonctionnement de 2012 à 2020

En 2020, les revenus de fonctionnement par nature les plus importants sont les « Impôts des personnes physiques », qui représentent près de **46 %** du total. Les « Contributions » (**22.8 %**) sont la deuxième source de revenus. Si l'on ajoute les impôts des personnes morales et les autres impôts, la fiscalité et la parafiscalité représentent **86.2 %** des revenus de fonctionnement. Le graphique et le tableau ci-après donnent la répartition par nature des revenus de fonctionnement.

Graphique 4 : Revenus de fonctionnement par nature en 2020 (cumul des deux communes)



Les « Impôts personnes physiques » ont connu une légère augmentation, de **2.0 %** en moyenne annuelle, alors que les « Impôts personnes morales » sont en diminution, de **2.1 %**. Les « Autres impôts » (impôts fonciers, impôts sur les gains en capital, impôts sur les successions et donations) ont enregistré une augmentation de **3.8%** en moyenne annuelle. Nous précisons que la Commune de Collombey-Muraz a encaissé un rétroactif d'impôts (avec intérêts) pour un montant de **MCHF 3** en 2017, en lien avec la révocation de l'exonération fiscale d'un contribuable.

Les « Contributions » présentent une diminution de **2.4 %** sur la période 2012-2020. Les « Contributions » intègrent notamment les recettes liées aux taxes annuelles sur l'eau potable, les déchets et les égouts, les taxes de raccordement, ainsi que les contributions de tiers à l'aide sociale et aux crèches / UAPE. La proportion importante des « Contributions » pour la Commune de Monthey peut s'expliquer par les revenus liés à l'EMS et à l'énergie.

Les « Patentes-concessions / revenus des biens » (gains comptables sur le patrimoine financier, immeubles du patrimoine administratif, immeubles du patrimoine financier) ont connu une augmentation, en moyenne annuelle de **4.5 %**.

Le solde des catégories représente des parts non significatives du total des revenus de fonctionnement.

Tableau 4 : Revenus de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2012 à 2020)

	Monthey		Collombey-Muraz		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
40 a Impôts personnes physiques	39'692'091	38.12%	16'550'034	52.25%	56'242'125	41.42%	+ 2.0 %
40 b Impôts personnes morales	9'615'526	9.23%	2'391'522	7.55%	12'007'048	8.84%	- 2.1 %
40 c Autres impôts	7'391'274	7.10%	3'001'754	9.48%	10'393'028	7.65%	+ 3.8 %
41-42 Patentes-concessions / revenus des biens	6'409'871	6.16%	1'118'783	3.53%	7'528'653	5.54%	+ 4.5 %
43 Contributions	33'359'178	32.04%	4'761'180	15.03%	38'120'358	28.07%	- 2.4 %
44-45 Parts recettes /contributions sans affectation / restitutions collectivités publiques	348'758	0.33%	2'571'500	8.12%	2'920'258	2.15%	+ 9.7 %
46-47 Subventions	5'274'115	5.07%	1'043'795	3.30%	6'317'910	4.65%	- 4.4 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	2'032'686	1.95%	233'503	0.74%	2'266'189	1.67%	+ 49.3 %
Total	104'123'498	100.00%	31'672'072	100.00%	135'795'570	100.00%	+ 0.7 %
Par habitant	5'945		3'620		5'170		

Les refacturations intercommunales n'ont pas été éliminées.

1.2.4 Coefficient d'impôt et taux d'indexation

Les coefficients d'impôt et les taux d'indexation des deux communes sont présentés dans le tableau suivant. Il n'y a pas eu de modification du coefficient d'impôt ou du taux d'indexation durant la période 2012-2020.

Tableau 5 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation par commune pour la période 2012-2020

	2012 - 2020		
	Coeff.	Index.	Taux pondéré
Monthey	1.2	1.6	0.9
Collombey-Muraz	1.25	1.65	0.925

Monthey a le taux le plus favorable au contribuable, suivi de près par Collombey-Muraz.

Le tableau ci-après montre, à titre d'exemple, quelle est la différence pour les contribuables des deux communes pour différents niveaux de revenus / fortunes imposables². Les écarts entre le minimum et le maximum sont relativement faibles.

² D'autres simulations peuvent être faites au moyen de la « calculette » disponible sur le site de l'État du Valais : https://apps.vs.ch/SCC_Calculette/?Language=fr.

Tableau 6 : Simulation des impôts communaux pour différents niveaux de revenus imposables

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Impôt communal (2020)		
			Monthey	Collombey-Muraz	Différence
Célibataire	30'000	-	1'407.30	1'417.50	-10.20
	40'000	-	2'285.15	2'305.05	-19.90
	50'000	-	3'330.55	3'351.75	-21.20
	60'000	50'000	4'544.40	4'612.80	-68.40
	75'000	100'000	6'471.00	6'608.30	-137.30
	100'000	300'000	10'106.70	10'359.80	-253.10
Marié avec 2 enfants	30'000	-	757.30	767.50	-10.20
	40'000	-	1'485.35	1'498.30	-12.95
	50'000	-	2'164.85	2'178.65	-13.80
	60'000	50'000	2'985.35	3'031.15	-45.80
	75'000	100'000	4'277.55	4'369.75	-92.20
	100'000	300'000	6'821.35	6'996.35	-175.00

1.2.5 Taxes

Le mode de facturation des taxes pour l'eau potable, l'évacuation des eaux usées et le traitement des déchets varie d'une commune à l'autre. Le tableau ci-dessous résume ce mode de perception.

Tableau 7 : Mode de perception des taxes eau, épuration et ordures

	Monthey	Collombey-Muraz
Eau potable	Taxe de raccordement : si nouvelle construction : 1.2 % de la valeur cadastrale ; si transformation : 1.2 % de l'investissement. Consommation : CHF 0.65 / m³ . Location compteur : 3.25 % du prix d'achat au compteur. Taxe d'abonnement : CHF 15 / trimestre, CHF 60 / an.	Taxe de raccordement : 1.2 % de la valeur cadastrale. Consommation : CHF 0.65 / m³ . Location compteur : 10 % de la valeur. Taxe d'abonnement : CHF 99.60 / an.
Égouts - Épuration	Taxe de raccordement : 1.1 % de la valeur cadastrale. Contribution annuelle : CHF 76 . Taxe de quantité : CHF 1.35 / m³ d'eau consommée.	Taxe de raccordement : 1.2 % de la valeur cadastrale. Contribution annuelle : CHF 104.40 . Taxe de quantité : CHF 1.10 / m³ d'eau consommée.
Déchets	Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 120 HT , multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. Entreprises : taxe de base annuelle de CHF 130 HT , multipliée par un coefficient selon la catégorisation de l'entreprise. Taxe variable : au sac.	Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 10 à CHF 100 , multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. Entreprises : taxe annuelle selon le volume des déchets, en fonction du nombre d'employés EPT. Taxe variable : au sac.

Ce tableau fait ressortir certaines différences dans les modes de perception des taxes. Cet état de fait met en lumière la nécessité d'harmoniser les méthodes de perception et d'uniformiser les règlements communaux en la matière. Ces points devront être discutés lors des prochaines étapes de la fusion. En l'état, la Commune de Collombey-Muraz présente des taxes inférieures par rapport à Monthey.

Tableau 8 : Estimation des taxes payées par les domiciliés

Communes	Taxes 2018	Couple avec 2 enfants propriétaire d'un logement de 120 m2
Monthey	Eau potable	CHF 60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 3.25% du prix d'achat
	Egoûts	CHF 88 + CHF 1.20/m3
	Déchets	CHF 280
	Total	CHF 428 + consommation au m3
Collombey-Muraz	Eau potable	CHF 99.60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 10% de la valeur
	Egoûts	CHF 104.40 + CHF 1.10/m3
	Déchets	CHF 126
	Total	CHF 330 + consommation au m3

Le principe du pollueur - payeur admet que les taxes doivent couvrir les coûts des services. Le tableau ci-après indique les coûts engendrés par les trois services, les recettes correspondantes (composées essentiellement des taxes) et le taux de couverture par commune. Les services des deux communes sont soumis à la TVA (taux effectif).

Tableau 9 : Coûts et recettes des services (moyenne 2012 à 2020)³

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Coûts totaux	6'245'475	2'453'385	8'698'861
Eau potable	1'727'381	796'805	2'524'185
Eaux usées	2'184'639	698'675	2'883'314
Traitement déchets	2'333'456	957'905	3'291'361
Coûts par habitant	356	280	331
Eau potable	99	91	96
Eaux usées	124	79	109
Traitement déchets	133	110	125
Recettes totales	6'591'927	2'496'589	9'088'516
Eau potable	1'955'328	794'838	2'750'166
Eaux usées	2'317'251	992'368	3'309'619
Traitement déchets	2'319'348	709'383	3'028'731
Recettes par habitant	376	266	363
Eau potable	112	86	108
Eaux usées	132	107	141
Traitement déchets	133	73	113
Solde total	346'451	43'204	389'655
Eau potable	227'948	-1'967	225'980
Eaux usées	132'612	293'694	426'306
Traitement déchets	-14'109	-248'522	-262'631
Solde par habitant	20	-14	6
Eau potable	13	-5	8
Eaux usées	7	28	36
Traitement déchets	-1	-37	-37
Habitants moyenne 12-20	17'514	8'750	26'264

Concernant Collombey-Muraz, jusqu'en 2015, le service de traitement des déchets n'a pas été autofinancé.

³ Y compris les amortissements comptables effectués comptabilisés dans chaque service.

Tableau 10 : Coûts et recettes des services (situation au 31 décembre 2020)

Situation au 31.12.2020		
	Monthey	Collombey-Muraz
Coûts totaux	7'054'029	3'281'896
Eau potable	1'972'200	907'256
Eaux usées	2'623'671	1'313'969
Traitement déchets	2'458'158	1'060'671
Coûts par habitant	394	347
Eau potable	110	96
Eaux usées	147	139
Traitement déchets	137	112
Recettes totales	7'046'419	2'879'720
Eau potable	2'099'674	864'938
Eaux usées	2'772'735	1'098'490
Traitement déchets	2'174'010	916'293
Recettes par habitant	394	161
Eau potable	117	48
Eaux usées	155	61
Traitement déchets	121	51
Solde total	-7'610	-402'176
Eau potable	127'474	-42'318
Eaux usées	149'065	-215'480
Traitement déchets	-284'149	-144'378
Solde par habitant	-0	-186
Eau potable	7	-47
Eaux usées	8	-77
Traitement déchets	-16	-61
Habitants au 31.12.2020	17'894	8'545

Fonds de réserve	Monthey	Collombey-Muraz
Eau potable	2'845'007	121'841
Eaux usées	1'222'363	2'531'546
Traitement déchets	-493'540	458'724
Total	3'573'829	3'112'110

Les trois services de la commune de Collombey-Muraz présentent un déficit au 31 décembre 2020.

Le service du traitement des déchets de la Commune de Monthey présente un déficit de **CHF 284'000** au 31 décembre 2020.

1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Dépenses et recettes d'investissement de 2012 à 2020

Entre 2012 et 2020, soit en 9 ans, les deux communes ont réalisé des investissements pour un montant de **CHF 286 millions**. Les recettes d'investissement se sont élevées à **CHF 77 millions**. Les investissements nets se sont donc élevés à près de **CHF 209 millions**, ce qui correspond à une moyenne d'environ **CHF 23.2 millions** par année.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses et recettes d'investissement.

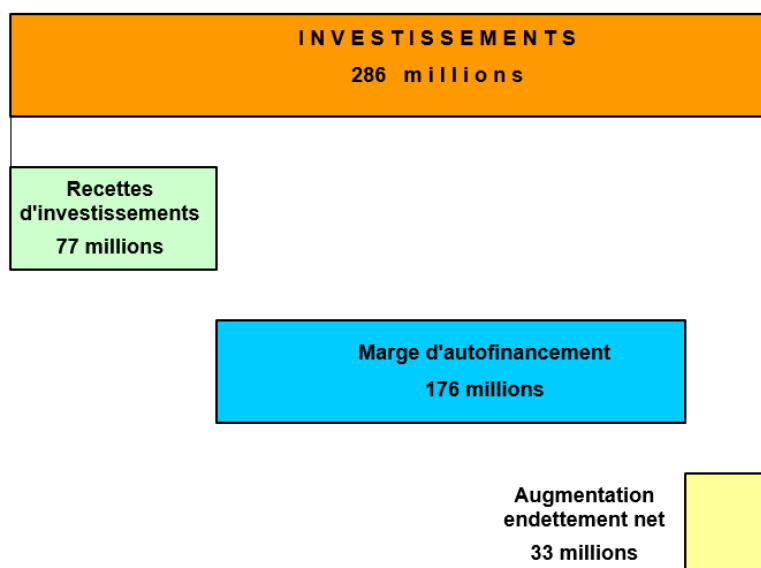
Tableau 11 : Dépenses et recettes d'investissement de 2012 à 2020 (cumul des deux communes)

Total	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Investissements nets
0 Administration générale	14'391'414	3'250'424	11'140'990
1 Sécurité publique	12'305'014	2'316'438	9'988'576
2 Enseignement et formation	38'256'680	7'243'697	31'012'983
3 Culture, loisirs et culte	28'210'417	1'124'650	27'085'767
4 Santé	819'578	45'330	774'248
5 Prévoyance sociale	47'114'066	32'840'736	14'273'329
6 Trafic	69'614'780	1'279'420	68'335'361
7 Prot. et amén. environnement, yc eau, égouts, déchets	48'050'026	24'145'113	23'904'913
8 Economie publique	27'434'690	5'055'630	22'379'061
9 Finances et impôts	296'834	5'000	291'834
Total	286'493'499	77'306'439	209'187'060

1.3.2 Financement des investissements

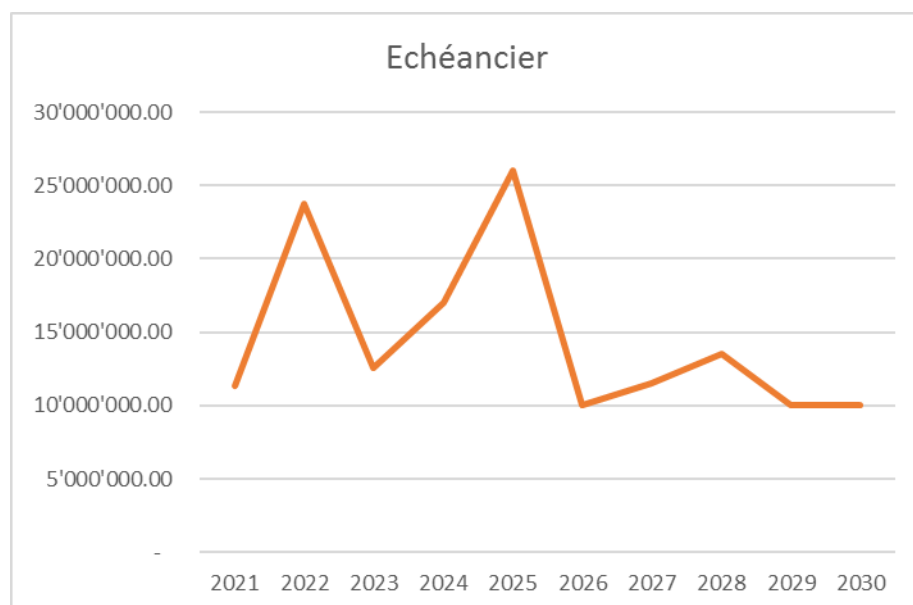
Comme le montre le graphique ci-dessous, les communes n'ont pas pu entièrement autofinancer leurs investissements entre 2012 et 2020.

Graphique 5 : Investissements et leur financement de 2012 à 2020 (cumul des deux communes)



L'inventaire détaillé des dettes financières au 31 décembre 2020 par commune est présenté en **annexe 3.5**. Des remboursements échelonnés interviendront jusqu'aux dates d'échéance.

Les dettes totalisent environ **CHF 159.7 millions** au 31 décembre 2020 et les échéances par année se décomposent de la manière suivante :



Le tableau suivant montre que l'autofinancement suit la même tendance pour les deux communes. Les Communes de Monthey et de Collombey-Muraz ont dû recourir à l'emprunt pour un montant de **CHF 16.9 millions**, respectivement **CHF 16.4 millions**.

Tableau 12 : Financement des dépenses d'investissement de 2012 à 2020 par commune

Total	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Dépenses d'investissement	174'130'307	112'363'192	286'493'499
- Recettes d'investissement	26'895'637	50'410'802	77'306'439
= Investissement net	147'234'670	61'952'390	209'187'060
- Autofinancement	130'235'815	45'506'699	175'742'514
= Besoins en capitaux de tiers	+ 16'998'855	+ 16'445'692	+ 33'444'546
Degré d'autofinancement	88.5 %	73.5 %	84.0 %

Les investissements importants sur la période 2012 à 2018 sont présentés en **annexe 3.6**.

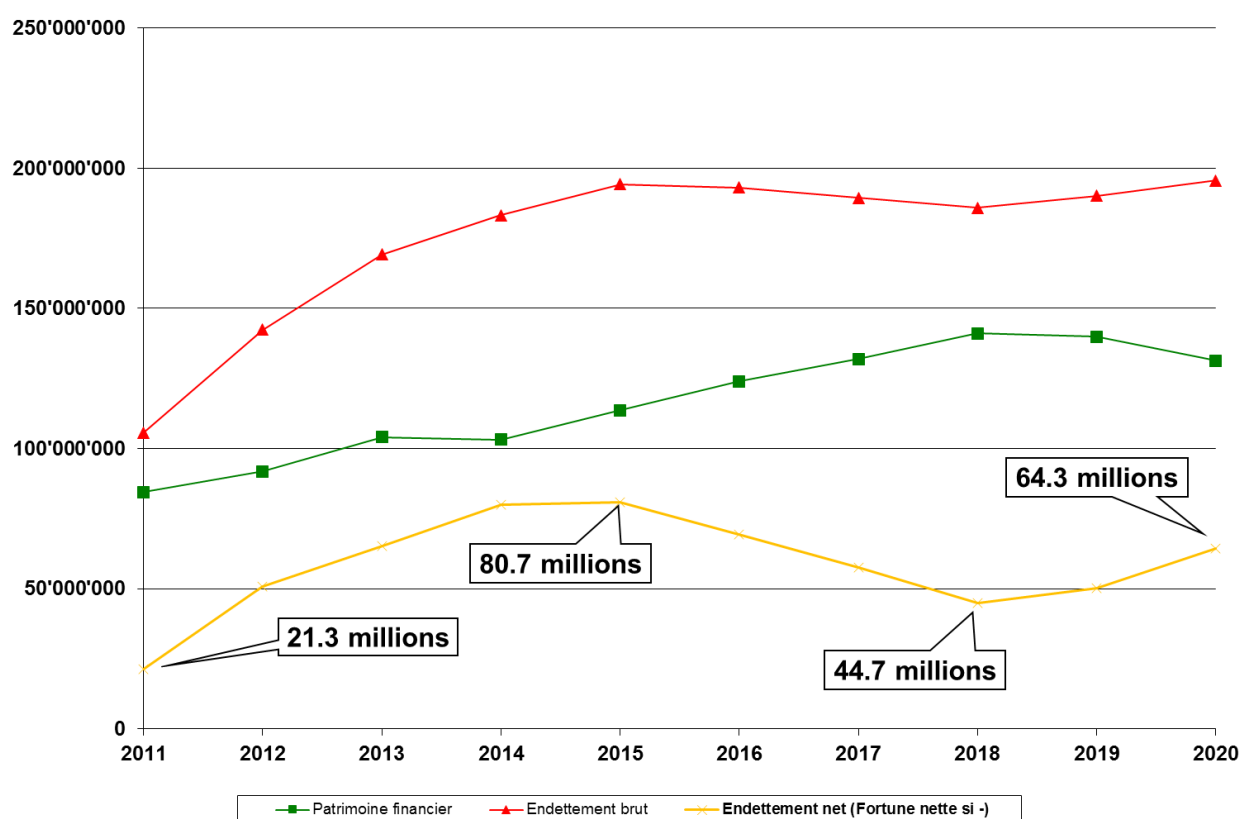
1.4 BILAN FINANCIER

1.4.1 Évolution de l'endettement et de l'endettement net de 2011 à 2020

L'endettement net (endettement total⁴ - actif disponible⁵ = EN) est le meilleur indicateur du niveau d'endettement communal.

Au 31 décembre 2020, les deux communes ont un endettement net de **CHF 64.3 millions**. Au début 2012 (31 décembre 2011), l'endettement net était de **CHF 21.3 millions**. L'endettement net a donc augmenté de **CHF 42.9 millions**.

Graphique 6 : Évolution du bilan au 31 décembre de 2011 à 2020 (cumul des deux communes)



⁴ L'endettement total, ou fonds étrangers, représente le total des dettes bancaires, des créanciers et des passifs transitoires.

⁵ L'actif disponible représente le total des avoirs en caisse et en banque, des débiteurs, des placements du patrimoine financier (actions et immeubles) et des actifs transitoires.

Comme le montre le tableau suivant, les deux communes présentent un endettement net au 31 décembre 2020 : Monthey avec **CHF 46.8 millions** et Collombey-Muraz avec **CHF 17.5 millions**.

Tableau 13 : Bilan au 31 décembre 2020 par commune (éléments financiers uniquement)

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Patrimoine financier	86'972'050	44'335'630	131'307'680
Endettement brut	133'784'661	61'856'849	195'641'509
Endettement net (Fortune nette si -)	46'812'611	17'521'218	64'333'829
Endettement net par habitant	2'616	1'851	2'351
Niveau selon Etat du Valais	Faible	Faible	Faible
Modification End. net 2011 - 2020	29'360'913	13'637'940	42'998'852

Le tableau présenté ci-dessus ne tient pas compte des réserves latentes de chaque commune sur le patrimoine financier.

À titre indicatif, et sur la base des informations transmises par les différentes communes, nous présentons ci-dessous le niveau d'endettement net de chaque commune au 31 décembre 2020, compte tenu des réserves latentes sur les titres, les cautionnements, ainsi que les provisions non justifiées économiquement et les réserves latentes sur les impôts à recevoir. Nous présentons également, de manière distincte, une estimation de la réserve latente sur les immeubles.

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Patrimoine financier	86'972'050	44'335'630	131'307'680
- Titres	20'764'107	2'337'621	23'101'728
- Prêts / Cautionnements / Autres engagements	0	0	0
- Provision non justifiée économiquement	0	0	0
- Réserve latente sur impôts à recevoir	0	0	0
Endettement brut	133'784'661	61'856'849	195'641'509
Endettement net (Fortune nette si -)	+ 26'048'504	+ 15'183'597	+ 41'232'101

Valeur d'assurance	239'017'000	102'419'000	341'436'000
Valeur comptable des immeubles	81'200'174	21'076'006	102'276'180
Réserve latente estimée sur Immeubles	+ 157'816'826	+ 81'342'994	+ 239'159'820

Ce tableau ne tient pas compte du fait que la Commune de Monthey se soit portée garante en faveur de la Caisse de pensions du personnel de la Commune de Monthey à hauteur de **CHF 40'687'000**.

Concernant la problématique des terrains pollués, la Commune de Monthey a prévu l'assainissement et la mise en valeur de la zone Clos-Donroux, pour un montant de **MCHF 3.5**. Cet investissement figure dans le tableau des investissements importants qui seront réalisés ces prochaines années (annexe 3.7).

Au sujet de la Commune de Collombey-Muraz, et plus particulièrement les terrains « Tamoil », l'assainissement de ces derniers est exclusivement du ressort du propriétaire et ne concerne en rien la commune. Une garantie hypothécaire a été octroyée à la commune, pour couvrir les éventuels manquements de la part du propriétaire concernant le démantèlement des installations (les travaux d'assainissement vont débuter en 2021). Aussi, le stand de tir de Châble-Croix a été assaini sur l'exercice 2020 et le décompte final sera comptabilisé sur l'exercice 2021 (pour la Commune de Collombey-Muraz).

Hypothèses retenues pour les retraitements :

– **Titres**

Le retraitement porte sur l'ensemble des titres détenus, qu'ils fassent partie du patrimoine financier ou administratif. La réserve latente est calculée comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché du titre. Le retraitement est uniquement fait sur les titres cotés (Holdigaz).

– **Prêts / Cautionnements / Autres engagements**

En fonction des risques économiques liés à chaque prêt/cautionnement/autre engagement, ces derniers ont été provisionnés.

– **Provision non justifiée économiquement**

Selon montant communiqué par les communes.

– **Provision pour impôts à recevoir**

Selon montant communiqué par les communes.

1.5 ANALYSE DE QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Nous présentons ci-dessous les principaux chiffres clés d'analyse financière.

Tableau 14 : Principaux chiffres clés au 31 décembre 2020 (avec comparatif 2012)

	Monthey			Collombey-Muraz		Total		
	2012	2020	2020 (hors EMS/electr.)	2012	2020	2012	2020	2020 (hors EMS/electr.)
Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA / RF)	13.0 %	13.2 %	14.4 %	14.0 %	18.4 %	13.3 %	14.6 %	15.6 %
Marge d'autofinancement / Endettement net (MA / EN)	36.7 %	27.1 %	26.0 %	24.8 %	39.0 %	33.1 %	30.4 %	29.5 %
Marge d'autofinancement 2012-2020 / Dépenses d'investis. nettes 2012-2020 (MA / DIN)	88.5 %			73.5 %		84.0 %		
Endettement net par habitant (EN / HAB.)	2'116	2'616	2'616	2'039	1'851	2'055	2'351	2'351

Les chiffres clés peuvent être interprétés d'après les normes que l'on trouve en annexe. Une synthèse de cette interprétation est donnée ci-dessous.

1. Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement** qui peut être dégagée des revenus de fonctionnement.

En 2020, la commune de Monthey présente une capacité d'autofinancement « suffisante » selon les critères de l'État du Valais. La commune de Collombey-Muraz présente une « bonne » capacité d'autofinancement.

2. Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la **capacité de financement de l'endettement**. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.

L'examen de ce critère central d'analyse montre une détérioration de la situation pour la commune de Monthey alors que ce critère est en amélioration pour la commune de Collombey-Muraz. Au 31 décembre 2020, les deux communes présentent un endettement « faible » selon les critères de l'État du Valais.

3. Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. Celui-ci doit être examiné sur une période de plusieurs années, en faisant la somme des marges et la somme des dépenses des investissements.

S'il dépasse **100 %**, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et, par conséquent, diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que, sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de **80 % à 90 %**.

Sur la période 2012-2020, la Commune de Monthey présente un bon degré d'autofinancement. Le degré d'autofinancement est légèrement moins important pour la Commune de Collombey-Muraz sur cette même période. Selon les critères de l'État du Valais, cette dernière présente un degré d'autofinancement satisfaisant (à court terme). Cependant, pour l'année 2019, la commune de Collombey-Muraz présentait un degré d'autofinancement qualifié de « très bien » par l'État du Valais. En 2020, Collombey-Muraz présente un degré « satisfaisant (à court terme) ».

4. Endettement net par habitant (EN/HAB)

Les deux communes présentent un endettement net par habitant inférieur à **CHF 3'000**. L'endettement net par habitant est ainsi considéré comme faible selon les critères de l'État du Valais.

Le tableau suivant présente, à titre d'information, la part des deux communes pour un certain nombre de données financières, permettant une comparaison avec la part de population.

Tableau 15 : Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2020

2020		Monthey	Collombey-Muraz	Total
Revenus de fonctionnement	CHF	96'447'388	37'110'333	133'557'722
	%	72.2 %	27.8 %	100.0 %
Charges de fonctionnement	CHF	83'748'099	30'270'992	114'019'091
	%	73.5 %	26.5 %	100.0 %
Marge d'Autofinancement	CHF	12'699'289	6'839'341	19'538'631
	%	65.0 %	35.0 %	100.0 %
Endettement net	CHF	46'812'611	17'521'218	64'333'829
	%	72.8 %	27.2 %	100.0 %
Population	Hab.	17'894	9'467	27'361
	%	65.4 %	34.6 %	100.0 %

1.6 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

La situation financière des deux communes, telle que présentée dans le tableau 13, fait apparaître un endettement net des deux communes de **CHF 64.3 millions** au 31 décembre 2020. Les évolutions principales pour chaque commune sont présentées ci-dessous, selon les plans financiers communiqués par les différentes communes.

1.6.1 Évolution prévisible

Sur la base des données actuelles et des plans d'investissements prévus par les communes, il est possible de faire des projections sur l'évolution de leur endettement. Le tableau suivant indique cette évolution supputée, sachant que la Commune de Monthey est au début d'une phase d'investissement alors que la Commune de Collombey-Muraz arrive à la fin d'un cycle important d'investissement.

Les investissements prévus pour la Commune de Monthey s'élèvent à **CHF 71 millions** pour la période 2021-2024 et à **CHF 45.8 millions** pour la période 2025-2026 (voir tableaux annexés).

Afin de parvenir à l'objectif d'auto-financement fixé par le Copil dans sa séance du 30 août 2021, la Commune de Monthey a fixé des taux de réalisation pour ses investissements, à savoir :

- **80%** pour la période 2021-2024 et
- environ **70%** pour la période 2025-2026.

En effet, ces dernières années démontrent que les investissements planifiés ne sont jamais réalisés à 100%. De plus, la Commune de Monthey estime qu'en cas de fusion en 2025, la réalisation des investissements va être ralentie par la mise en place de la nouvelle commune ainsi que par le report de l'approbation du budget 2025 par le nouveau conseil général. Elle estime que ces scénarios sont réalistes.

Les deux dernières colonnes présentent 1) la situation avec la prise en compte de l'aide à la fusion (montant unique de CHF 4 millions), la baisse de la péréquation (2x CHF 2 millions) et la baisse des recettes fiscales selon la simulation no 3 figurant au point 2.1 (2 x CHF 1 million) et 2) la situation sans tenir compte de l'aide à la fusion.

Tableau 16 : Situation prévisible de l'endettement net à fin 2026 ⁶

Source : Comptes communaux							
Projections	Monthey		Collombey-Muraz		Total	2025-2026 yc aide à la fusion, baisse de la péréquation et baisse des recettes fiscales (simulation no 3)	2025-2026 sans aide à la fusion, yc baisse de la péréquation et baisse des recettes fiscales (simulation no 3)
	2021-2024	2025-2026	2021-2024	2025-2026			
Investissements prévus					0		
Recettes d'investissements prévues					0		
Investissements nets prévus *	56'800'000	31'000'000	25'597'100	9'000'000	122'397'100	40'000'000	40'000'000
Marge d'autofinancement prévue **	28'117'000	15'290'000	18'840'000	10'120'000	72'367'000	23'399'080	19'330'800
Marge d'autofinancement / Endettement net					59.1%	58.5%	48.3%
Insuffisance de financement (+) / Excédent de financement (-)	28'683'000	15'710'000	6'757'100	-1'120'000	50'030'100	16'600'920	20'669'200
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2020	46'812'611	75'495'611	17'521'218	24'278'318	64'333'829	99'773'929	99'773'929
Endettement net (Fortune nette si -) fin projections	75'495'611	91'205'611	24'278'318	23'158'318	114'363'929	116'374'849	120'443'129
Endettement net (par habitant) fin 2025 ***	4'103	4'957	2'428	2'316	4'027	4'098	4'241

* Les investissements budgétés pour la Commune de Monthey ont été considérés avec un taux de réalisation de 80% pour la période 2021-2024 et d'environ 70% pour la période 2025-2026

** La marge d'autofinancement de Monthey est basée sur le MCH2. Dès lors, la marge retraitée MCH1 figurant la planification financière 2021-2024 a été prise en compte. Pour la colonne « Dès 2025 », les marges 2025 et 2026 ressortant de la planification financière ont été cumulées, avec la prise en compte de CHF 500'000/année pour les attributions aux fonds des services auto-financés.

*** prise en compte de 18'400 habitants pour la Commune de Monthey et 10'000 habitants pour la Commune de Collombey-Muraz.

⁶ Les données concernant les investissements, les recettes d'investissement et la marge d'autofinancement prévisibles sont tirées des plans financiers établis par les communes.

À titre indicatif, nous vous présentons, ci-dessous, l'impact lié à l'aide à la fusion, ainsi que la perte de revenus liée à la nouvelle péréquation financière.

Aide à la fusion versée l'année suivant la fusion			4'068'280
Perte annuelle de revenus liée à la nouvelle péréquation (4 premières années dès la fusion)			-2'039'600
Perte annuelle de revenus liée à la nouvelle péréquation (au-delà des 4 premières années)			-2'655'166

Les deux communes ont des programmes d'investissement en légère progression par rapport aux périodes précédentes, puisque les investissements nets prévus sur la période 2021-2026 se montent à **CHF 151.4 millions**. Avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des investissements entre 70% et 80% pour la Commune de Monthey et à 100% pour la Commune de Collombey-Muraz, ils s'élèvent à **CHF 122.4 millions**. En moyenne annuelle, cela représente **CHF 20.4 millions** d'investissements nets. Pour comparaison, la moyenne annuelle sur la période 2012-2020 a été de **CHF 23.2 millions**.

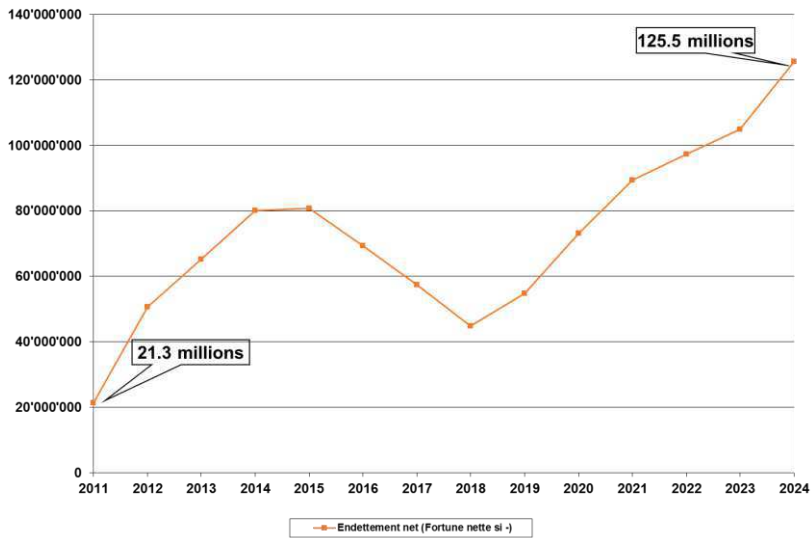
Les investissements importants sur la période 2020 à 2026 sont présentés en **annexe 3.7**.

Le cumul des marges d'autofinancement ne permettra pas d'autofinancer l'ensemble de ce programme. Le taux d'autofinancement sera de **59.1%**. En conséquence, l'endettement net cumulé des deux communes devrait augmenter de près de **CHF 50 millions** d'ici à fin 2026, pour se situer à environ **CHF 114 millions**, soit un endettement net par habitant de **CHF 4'027**, considéré comme « mesuré » selon les critères de l'État du Valais. En considérant les deux communes de manière séparée, l'endettement net de Monthey serait de **CHF 4'957** et celui de Collombey-Muraz de **CHF 2'316**. L'endettement net serait « faible » pour la commune de Collombey-Muraz alors qu'il serait « mesuré » pour la commune de Monthey.

En tenant compte des projections d'aide à la fusion, de péréquation et de simulations fiscales, le taux d'autofinancement serait de **58.5%** et l'endettement net par habitant de **CHF 4'098**.

Il convient également de souligner que, dès l'entrée en vigueur de la fusion, l'aide prévisible de l'État (CHF) permettra de diminuer l'endettement net de la nouvelle commune. Aussi, il faudra prendre en compte une diminution des revenus liés à la péréquation de **CHF 2 millions** durant les quatre premières années suivant la fusion, puis une diminution des revenus de **CHF 2.7 millions** (notamment compensation de **CHF 500'000** durant les quatre premières années suivant la fusion). La projection de l'endettement est présentée au tableau 16.

Graphique 7 : Évolution prévisible de l'endettement net jusqu'au 31 décembre 2024 (cumul des deux communes)



Aide à la fusion

L'aide prévisible de l'État à la fusion⁷ de CHF 4'068'280, qui serait versée l'année suivant la fusion, permettrait de réduire l'endettement net.

Péréquation financière

La compensation pour les cas de rigueur permet de compenser, à hauteur de CHF 500'000 par année sur une période de quatre ans, la différence entre le montant net déterminé pour la nouvelle commune et la somme des montants alloués individuellement avant la fusion. Passé ce délai, la compensation pour les cas de fusion tomberait. Le tableau 17 est présenté à titre indicatif, le niveau de la péréquation étant volatil.

⁷ Le calcul d'aide à la fusion résulte du calcul sur la base de l'Ordonnance sur les fusions.

Tableau 17 : Péréquation financière intercommunale (Budget 2020) (source, Administration cantonale des finances)

**Péréquation financière intercommunale
2022 (Budget)**

(+) commune bénéficiaire (-) commune contributrice

	Cumul des montants avant fusion	Montants après fusion (simulation)
Péréquation des ressources	Collombey-Muraz 2'987'638 Monthey 31'219 Total PR 3'018'857	Nouvelle commune 479'257 Total PR 479'257
Compensation des charges	Collombey-Muraz - Monthey - Total CC -	Nouvelle commune - Total CC -
Compensation pour les cas de rigueur	Collombey-Muraz 115'566 Monthey -	Nouvelle commune 115'566
Passage de l'ancien au nouveau système (LPFI art. 19, let. a) (pendant 4 ans fixe (jusqu'en 2015), puis, pendant 12 ans dégressif)		
Due à la fusion (LPFI art. 19, let. b)) (4 ans)	-	Nouvelle commune 500'000
Total rigueur	115'566	Total rigueur 615'566
Total de la péréquation financière intercommunale	3'134'423	1'094'823
Différence avant et après fusion		-2'039'600

La différence après la 4^{ème} année de fusion serait de **CHF -2'539'600**.

Le montant de péréquation financière en faveur de la Commune de Monthey devrait rester stable jusqu'à la fusion. Pour la Commune de Collombey-Muraz, le budget 2021 prévoit un montant de **MCHF 3** (pour 2020, le montant encaissé s'est élevé à **MCHF 2.9** (yc le fonds de compensation transitoire).

Un budget prévisionnel pour la nouvelle commune devra être établi. En cas de fusion, ce budget devra être approuvé par le Conseil général de la nouvelle commune au tout début de son premier exercice. Ce budget sera établi sur la base d'un coefficient d'impôt et d'un taux d'indexation à définir. Ces taux seront valables pour la première année d'exercice au moins.

Le bilan de départ de la nouvelle commune devra être établi de manière précise, en intégrant les actifs et passifs des deux communes, sur la base de leurs derniers comptes individuels.

2 Analyse

2.1 SIMULATIONS FISCALES

L'analyse des finances communales montre que l'endettement cumulé des deux communes s'élève à **CHF 64.3 millions** au 31 décembre 2020. Selon les plans financiers 2021-2026 présentés au tableau 16, les investissements nets prévus s'élèvent à **CHF 151.4 millions**, alors que les marges d'autofinancement cumulées sur la même période se montent à **CHF 72.4 millions**. Ces projections laissent apparaître un endettement net estimé de **CHF 143.4 millions** à l'horizon 2026.

Dans le cadre de nos analyses, quatre simulations ont été mises en place. L'année 2019 est utilisée comme base de calcul, compte tenu de l'avancement dans les taxations.

- **Simulation 1 (1.20 / 160 %)** : Alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la Commune de Monthey. Les recettes fiscales restent stables avec une très légère diminution des recettes fiscales d'environ **KCHF 322**, soit **0.60 %** de diminution.
- **Simulation 2 (1.25 / 165 %)** : Alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la Commune de Collombey-Muraz. Il en résulterait une augmentation des recettes fiscales d'environ **KCHF 1'237**, soit **2.31 %** d'augmentation.
- **Simulation 3 (1.20 / 165 %)** : Utilisation des paramètres les plus avantageux des deux communes, soit un coefficient de **1.20** et un taux d'indexation de **165 %**. Il en résulterait une diminution des recettes fiscales d'environ **KCHF 1'000**, soit **1.86 %**.
- **Simulation 4 (1.20 / 170 %)** : Maintien du coefficient le plus bas entre les deux communes et utilisation d'un taux d'indexation de **170 %**. Cette simulation serait la plus avantageuse pour les habitants de la nouvelle commune. La diminution des recettes fiscales serait de **3.77 %**, soit **KCHF 2'453**.

Une simulation relative aux recettes fiscales des personnes morales a également été demandée aux Services de l'État, afin d'analyser les impacts de la RFFA sur les entrées fiscales. L'État nous a informés que les simulations sur les recettes fiscales des personnes morales n'étaient pas possibles. Concernant la Commune de Monthey, les pertes fiscales de la Ville en lien avec l'entrée en vigueur de la RFFA ont été prises en compte de la manière suivante dans la planification financière : perte de **CHF 1 million** en 2020, **CHF 1.8 million** dès 2021, puis **CHF 2.5 millions** dès 2022. Des mesures sociales engendrent une réduction de l'impôt sur le revenu de **KCHF 420** pour les contribuables à revenu modeste. La Commune de Collombey-Muraz anticipe une diminution de **25 % à 30 %** des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice. Cette diminution des recettes est chiffrée à **KCHF 357** pour 2020, **KCHF 405** pour 2021, puis **KCHF 435** dès 2022.

Tableau 18 : Simulation de l'influence du changement de taux (référence : 2019)

Commune	Situation 2019		Simulation 1 Coefficient: 1.20 Indexation: 160%			Simulation 2 Coefficient: 1.25 Indexation: 165%		
	Impôt total	Avancement de la taxation	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey	36'139'775	98.86%	36'139'775	-	0.00%	37'376'375	1'236'600	3.42%
Collombey-Muraz	17'474'654	97.37%	17'152'797	-321'857	-1.84%	17'474'654	-	0.00%
Total	53'614'429		53'292'572	-321'857	-0.60%	54'851'029	1'236'600	2.31%

Commune	Simulation 3 Coefficient: 1.20 Indexation: 165%			Simulation 4 Coefficient: 1.20 Indexation: 170 %		
	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey	35'822'472	-317'303	-0.88%	35'143'544	-996'231	-2.76%
Collombey-Muraz	16'792'232	-682'422	-3.91%	16'448'139	-1'026'515	-5.87%
Total	52'614'704	-999'725	-1.86%	51'591'683	-2'022'746	-3.77%

¹ Selon simulation de l'Etat du Valais, impôt sur le revenu net + impôt sur la fortune nette.

2.2 CONCLUSIONS

Endettement

- L'endettement net par habitant au 31 décembre 2020 aurait été de CHF 2'351 (endettement faible) si les deux communes étaient fusionnées.
- En tenant compte de l'augmentation de la population, l'endettement net par habitant au 31 décembre 2026 serait de **CHF 4'027 (endettement mesuré)** pour la nouvelle commune. En considérant chaque commune de manière séparée, la Commune de Monthey aurait un endettement net par habitant de **CHF 4'957 (endettement mesuré)** et la Commune de Collombey-Muraz aurait un endettement net par habitant de **CHF 2'316 (endettement faible)**. Cet endettement tient compte de l'endettement du Service de l'électricité et du home Les Tilleuls pour la Commune de Monthey.
- Pour la Commune de Monthey, la constitution de sociétés pour le Home « Les Tilleuls » et l'Électricité en principe dès 2023, aura une incidence favorable sur l'endettement net communal.

Autofinancement

- Compte tenu des investissements prévus jusqu'à fin 2026 et des hypothèses retenues sur leur taux de réalisation (voir tableau 16), le degré d'autofinancement de la nouvelle commune devrait se situer à environ **59.1%**. En tenant compte des projections liées à l'aide à la fusion, à la baisse de la péréquation et à la baisse des recettes fiscales selon le scénario no 3, le degré d'autofinancement de la commune devrait passer à environ **58.5%**. L'objectif fixé par le Copil entre 55% et 60% est ainsi atteint. Selon les critères de l'État du Valais, un taux d'autofinancement inférieur à **60%** est qualifié de « insuffisant ».

Fiscalité

- Dans sa séance du 30 août 2021, le Copil a retenu la **simulation fiscale no 3** (1.20 / 165%), avec une baisse des recettes fiscales annuelles d'environ **CHF 1 million**. À noter que les perspectives financières présentées au point 1.6 ne tiennent pas compte des éventuels effets liés à la RFFA et à la pandémie covid-19.

Prévoyance professionnelle

- Des réflexions relatives à la caisse de pension devront avoir lieu dans le cadre du processus de fusion, afin de déterminer les modalités de transfert d'une partie des collaborateurs dans une autre caisse, ainsi qu'aux impacts financiers liés aux nouveaux statuts du personnel réuni.

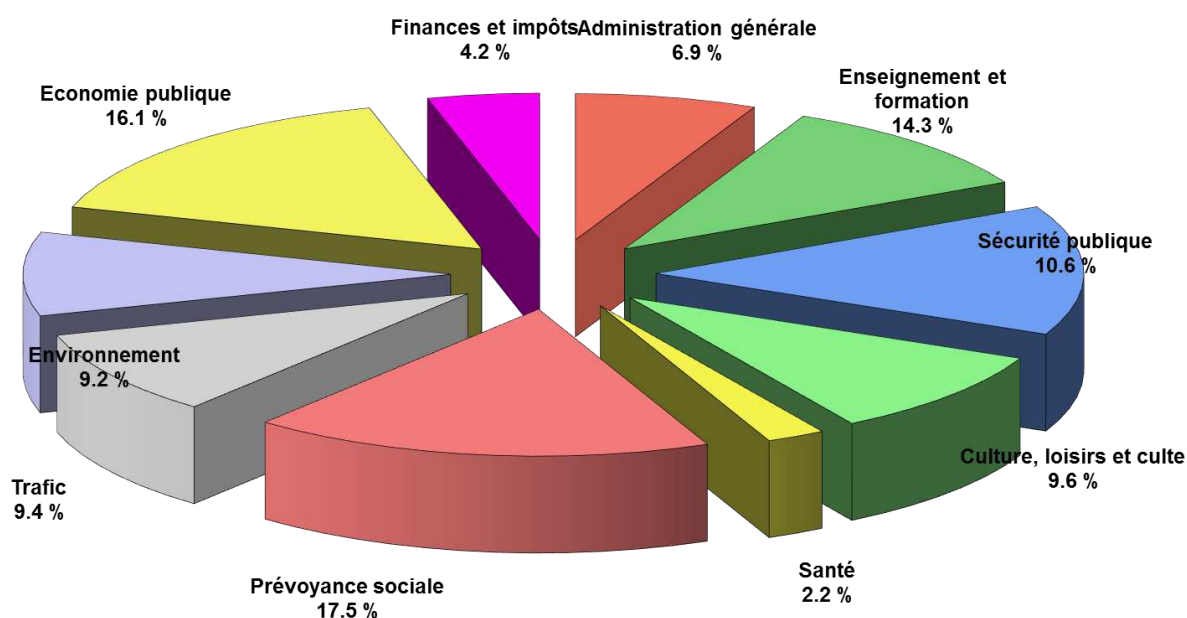
Système de contrôle interne

- La nouvelle commune devrait évaluer l'opportunité de mettre en place un système de contrôle interne renforcé (contrôles sur processus clés, rapports aux responsables, etc.).

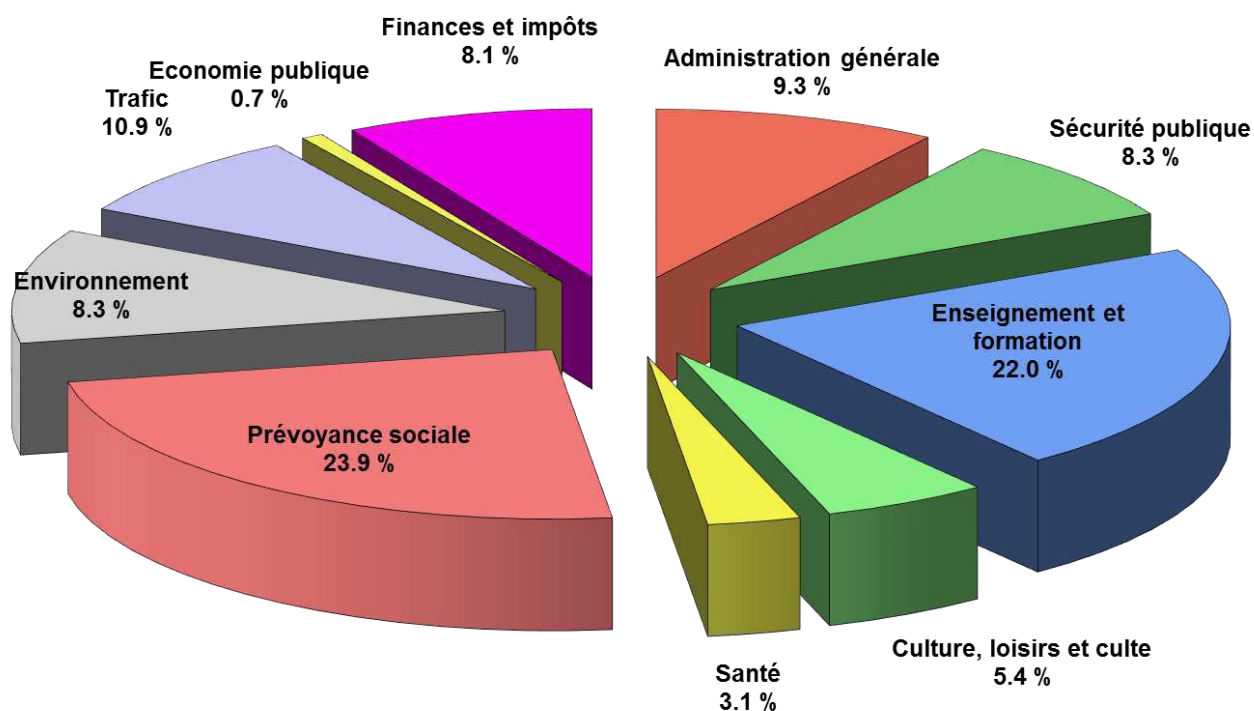
3 Annexes

3.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION ET PAR COMMUNE EN 2020

Monthey

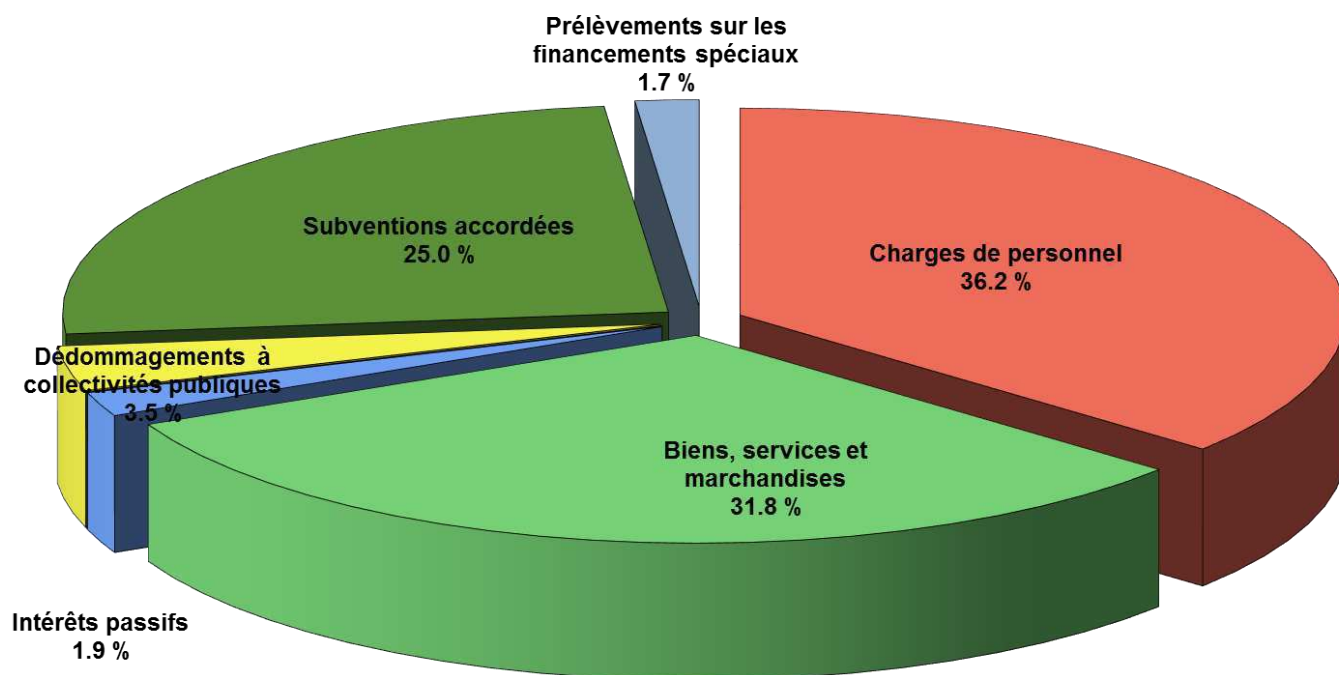


Collombey-Muraz

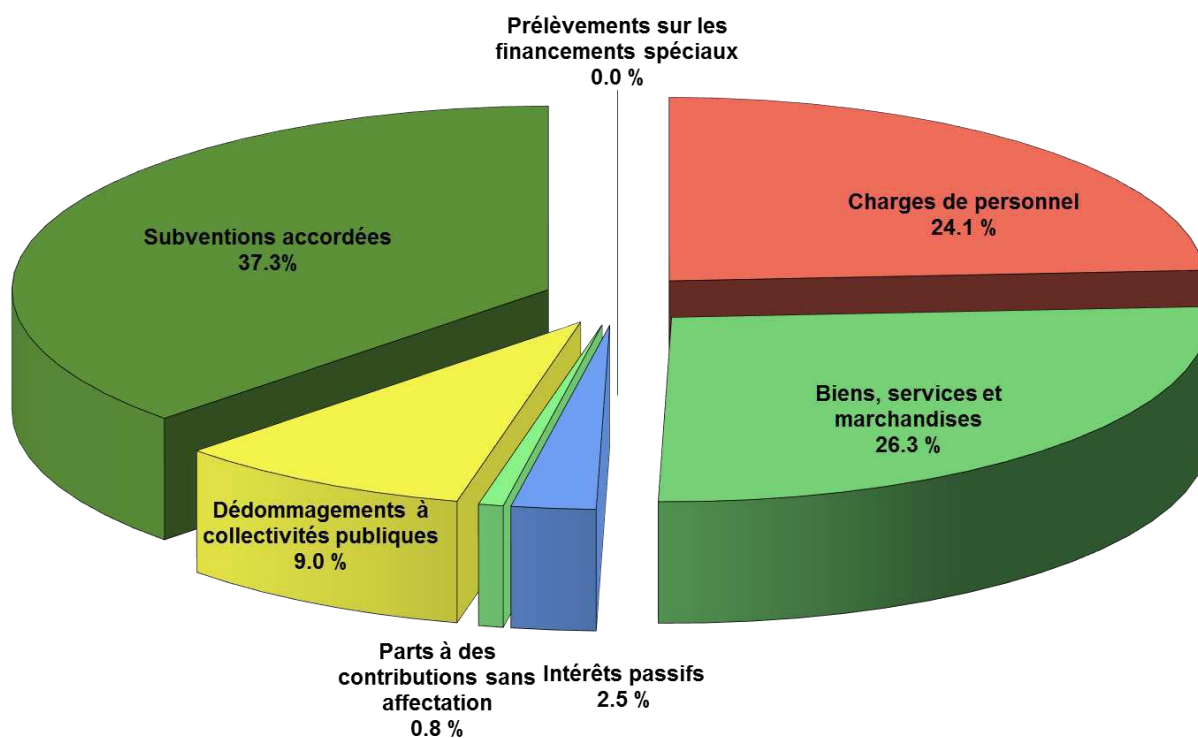


3.2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE ET PAR COMMUNE EN 2020

Monthey

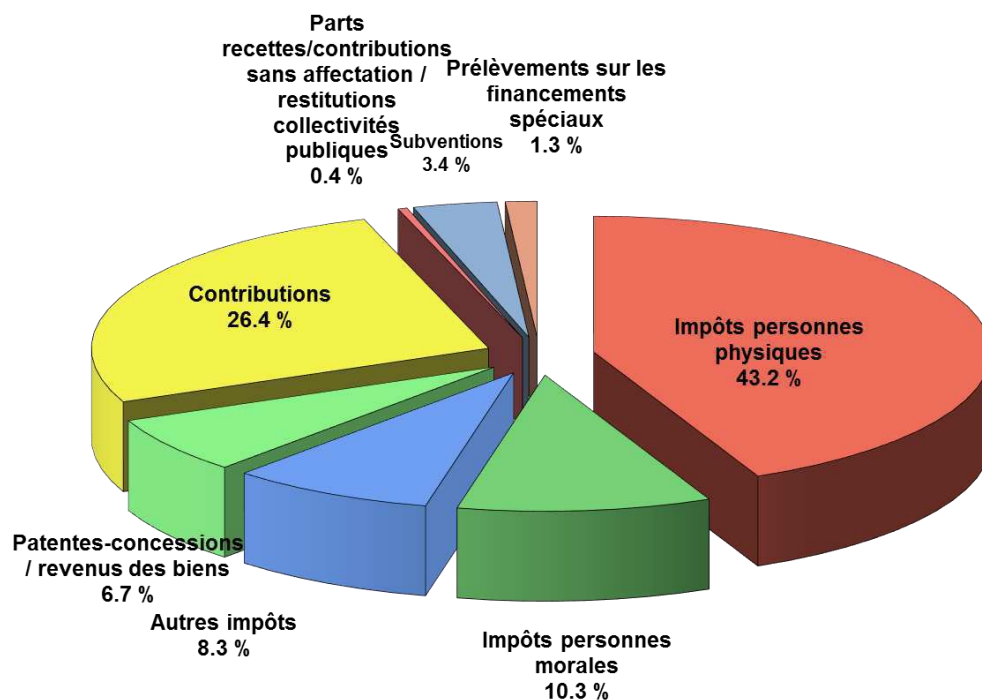


Collombey-Muraz

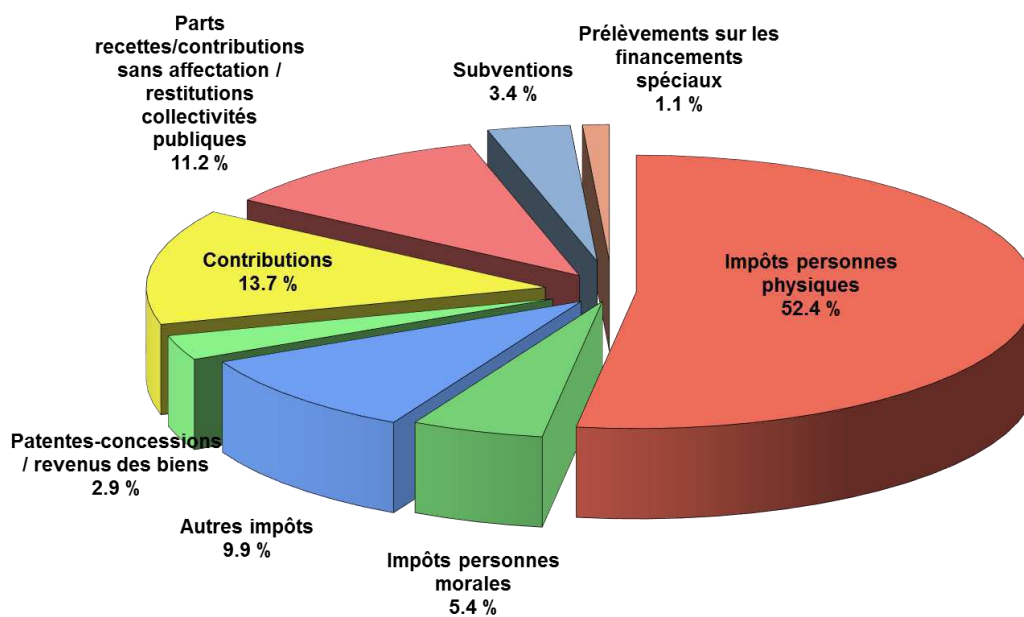


3.3 REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE ET PAR COMMUNE EN 2020

Monthey



Collombey-Muraz



3.4 CRITÈRES D'INTERPRÉTATION DES CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

Les chiffres clés peuvent être interprétés d'après les normes ci-dessous :

1. Capacité d'autofinancement : Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement (MA/RF)

•	Très mauvaise capacité d'autofinancement	<	0 %
•	Capacité d'autofinancement insuffisante	0 -	8 %
•	Capacité d'autofinancement suffisante	8 -	15 %
•	Bonne capacité d'autofinancement	15 -	20 %
•	Très bonne capacité d'autofinancement	>	20 %

2. Capacité de financement de l'endettement : Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

•	Surendettement grave	<	0 %
•	Surendettement, difficulté à payer les annuités	0 -	5 %
•	Endettement très fort	5 -	10 %
•	Endettement fort	10 -	15 %
•	Endettement moyen	15 -	50 %
•	Endettement faible	>	50 %

Cette interprétation est valable dans un espace donné. Elle devient aléatoire lorsque la marge est très faible ou lorsque l'endettement est très bas.

3. Degré d'autofinancement : Marge d'autofinancement / Investissements nets (MA/IN)

•	Très mauvais degré d'autofinancement	<	0 %
•	Degré d'autofinancement insuffisant	0 -	60 %
•	Degré d'autofinancement satisfaisant (à court terme)	60 -	80 %
•	Bon degré d'autofinancement	80 -	100 %
•	Très bon degré d'autofinancement	>	100 %

4. Endettement net / habitant (EN/HAB)

•	Endettement excessif	>	10'000
•	Endettement très important	7'000 -	10'000
•	Endettement important	5'000 -	7'000
•	Endettement mesuré	3'000 -	5'000
•	Endettement faible	<	3'000

3.5 INVENTAIRE DES DETTES FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Monthey - Inventaire des dettes financières au 31.12.2020			
Montant	Échéance	Amortissement annuel	Taux intérêt
3'000'000.00	2021	250'000.00	0.95%
3'000'000.00	2021	250'000.00	0.98%
3'000'000.00	2022	250'000.00	1.16%
5'000'000.00	2022		1.725%
4'550'000.00	2023	350'000.00	1.34%
3'000'000.00	2023		0.2125%
7'000'000.00	2024		1.54%
3'000'000.00	2024		0.83%
5'000'000.00	2025		1.07%
5'000'000.00	2025		0.37%
5'000'000.00	2026		1.14%
5'000'000.00	2026		0.67%
3'500'000.00	2027	250'000.00	1.76%
5'000'000.00	2027		0.88%
3'000'000.00	2027		0.15%
6'500'000.00	2028	500'000.00	1.60%
7'000'000.00	2028		0.17%
10'000'000.00	2029		0.27%
10'000'000.00	2030		0.43%
3'000'000.00	indéterminée		2.25%
11'000'000.00	indéterminée		2.25%
110'550'000.00		1'850'000.00	

Collombey-Muraz - Inventaire des dettes financières au 31.12.2020			
Montant	Échéance	Amortissement annuel	Taux intérêt
1'825'000.00	2021	75'000.00	1.62%
-	2020	3'950'000.00	0.86%
3'800'000.00	2022	150'000.00	1.17%
5'000'000.00	2023		1.44%
7'000'000.00	2024		1.63%
3'500'000.00	2021		1.28%
12'000'000.00	2022		1.04%
2'000'000.00	2025		0.89%
2'500'000.00	2025		1.07%
4'550'000.00	2025	150'000.00	1.07%
7'000'000.00	2025		0.87%
49'175'000.00		4'325'000.00	

3.6 INVESTISSEMENTS IMPORTANTS 2012-2020

Monthey - Investissements importants sur 2012-2020	
Nature de l'investissement	Montant en CHF (approx.) (net)
Caserne du feu, achat du terrain (2/3)	1'150'000
Collège de l'Europe, assainissement	4'080'000
Collège du Reposieux, assainissement	12'620'000
Restaurant scolaire CRTO	2'450'000
Participation au centre de formation CIMO SA	1'050'000
Pavillon des Mangettes	2'500'000
Serres communales	1'170'000
Aménagement Parc de la Tormaz	1'080'000
Aménagement Parc du Crochetan	2'500'000
Stade du Verney, réalisation de vestiaires	1'650'000
Achats de terrains au Verney	3'300'000
Réalisation de terrains au Verney	3'320'000
Aménagement Petite Ceinture	11'790'000
Aménagements routiers en ville	3'780'000
Place-route au-delà du Pont, parcelle 2724	2'300'000
Aménagement parking Place d'Armes	1'190'000
Parking Mcentral	10'270'000
Terminal Transport Combiné	3'770'000
Station de pompage SI06	2'320'000
STEP, assainissement	1'560'000
Mise en séparatif secteur Outre-Vièze	2'340'000
Projet H2O	6'550'000
Déchetterie	1'590'000
Caserne du feu (2/3), construction	4'700'000
Accès Nord, nouvelle route	4'400'000
Salle de gymnastique du Reposieux, réorganisation des locaux	1'185'000
Dépôt des services techniques, acquisition-transformation	4'600'000
	99'215'000

Collombey-Muraz - Investissements importants sur 2012-2018	
Nature de l'investissement	Montant en CHF (approx.) (net)
EMS Muraz	7'098'997
Nouvelle Ecole de Muraz	4'670'129
UAPE/structures jeunesse	6'346'918
EMS Muraz	3'383'383
Nouvelle Ecole de Muraz	3'677'698
EMS Muraz	3'350'816
Aménagement et achats routes communales	3'254'149
Centre scolaire des Perraires	2'491'508
Centre scolaire des Perraires	1'988'450
EMS Muraz	1'654'557
Canalisations eau potable - Réservoir	2'361'243
Aménagement et achats routes communales	2'444'342
Salle Multiactivité	2'283'000
Nouvelle Ecole de Muraz	2'129'575
Rénovation piscine	1'962'211
Vestiaire et aménagements sportifs Plavaux	1'704'089
Halle en Reutet D	1'608'931
Correction des eaux - torrents -canaux	623'830
Canalisations eau potable - Réservoir	751'902
Canalisations eau potable - Réservoir	971'007
Centre scolaire des Perraires	1'289'954
Aménagement et achats routes communales	1'261'503
Correction des eaux - torrents -canaux - Rhône	264'460
Cycle d'orientation, classes	1'007'773
	58'580'426

3.7 INVESTISSEMENTS IMPORTANTS 2021-2026

Monthey - Investissements importants 2021-2024		
Nature de l'investissement	Date de démarrage	Montant en CHF (approx.)
		(net)
Informatique	2021	3'300'000
Bâtiment av. Simplon 6	2022	3'900'000
Collège Mabillon V	2023-2024	10'000'000
PPE n° 5976, locaux Poste	2021	1'000'000
Théâtre du Crochetan, réfection restaurant	2021	1'500'000
Salle de la Gare, réfection	2021	2'800'000
Zone Sports et Loisirs au Verney	2022	9'400'000
Aménagements au centre-ville	2021	8'000'000
Dépôt services techniques, transformation	2021	4'800'000
Quartier du Nant, réaménagement dessertes	2023	5'000'000
Vièze, sécurisation	2022	6'800'000
Home "Les Tilleuls", agrandissement	2019	7'000'000
Clos-Donroux, assainissement/mise en valeur	2020	3'500'000
Stade Pottier (réfection vestiaires)	2022	1'000'000
Nouvel espace culture, tourisme et médiatèque	2022	3'000'000
		71'000'000
Monthey - Investissements importants dès 2025		
Nature de l'investissement		Montant en CHF (approx.)
		(net)
Collège Mabillon V		31'600'000
Gare CFF, participation passage sous voie		3'700'000
Passage sous voie Clos-Donroux, participation		6'000'000
Ligne AOMC, participation		4'500'000
Futurostep *		*
		45'800'000
Gare CFF, les travaux peuvent débuter en 2024, voire en 2023.		
*Futurostep		
La réalisation de cette STEP régionale sera financée par une société anonyme qui est encore à créer.		
La commune de Monthey versera donc une participation financière pour la constitution de cette société.		
Cette participation n'est pas encore arrêtée, mais elle peut être importante.		

Collombey-Muraz - Investissements 2021-2026		
<i>Nature de l'investissement</i>	<i>Années</i>	<i>Montant estimé</i>
<u>2021-2024</u>		(net)
Caserne du feu (1/3),solde	2021	1'000'000.00
Perraires, réfection toiture	2021-2023	1'000'000.00
Routes et centre d'Illarsaz	2021-2022	600'000.00
Route Clos-Novex/Pré-Raye	2021-2023	3'200'000.00
Route intercommunale Epine, solde	2021-2022	800'000.00
Réseau canalisations EP	2021-2022	1'300'000.00
Réseau canalisations EU	2021-2022	1'100'000.00
STEP	2021-2022	7'500'000.00
Divers investissements (réseau eau, routes, infrastructures)	2023-2025	9'100'000.00
		25'600'000.00
<u>Dès 2025</u>		
Investissements estimés pour réseaux, infrastructures et maintien du patrimoine	2025-2026	9'000'000.00



Commission d'Agglomération du Conseil général
Législature 2021- 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION AGGLO CONCERNANT LE PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE MONTHEY ET COLLOMBEY-MURAZ

Messieurs les Présidents du Conseil général et de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

En date du 21 décembre 2021, les Conseils municipaux de Monthey et Collombey-Muraz se sont prononcés en faveur d'une fusion des deux Communes au 1er janvier 2025.

En vertu de l'article 137 de la loi cantonale sur les Communes (LCo), ce projet de fusion est soumis à la consultation des Conseils généraux à bulletin secret. Les citoyennes et citoyens seront consultés sur ce projet lors de la votation du 15 mai 2022. La décision formelle et définitive appartiendra au Grand Conseil (selon l'art. 140 de la LCo).

Chacune des commissions des deux communes a travaillé de manière indépendante. Le mandat attribué à notre commission a porté essentiellement sur une lecture attentive des deux dossiers relatifs à l'étude de fusion ainsi qu'à une réflexion de principe. La commission de Monthey s'est réunie à deux reprises, soit le 18 janvier et le 27 janvier 2022.

En première séance M. Stéphane Coppey a présenté les thèmes principaux liés au projet de fusion et à ses enjeux et a répondu à nos questions. Une deuxième séance a permis à notre commission de prendre position et de finaliser le rapport.

Le président de la ville a mis en évidence l'évènement que constitue ce projet pour la ville de Monthey qui se trouve à un tournant de son développement. La fusion projetée avec la commune de Collombey-Muraz est une fusion administrative, chacun des villages gardant son identité, son nom et son code postal. C'est aussi une fusion d'opportunité qui permettra de mutualiser les compétences et ressources administratives, d'assurer une vision plus large et cohérente du territoire, de favoriser le dynamisme de toute une région, de soutenir le développement économique régional et d'accroître la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Avec la fusion la population serait d'environ 27'000 habitants, ce qui positionnerait Monthey comme deuxième ville du Valais, dixième ville de Suisse romande, donc un positionnement cantonal et régional fort.

Une répartition des services communaux est prévue sur divers sites avec 2/3 des infrastructures se situant à Monthey et 1/3 à Collombey-Muraz ; pour exemple, le service Bâtiments et Urbanisme, le juge et vice-juge, la caserne du service du feu seront à Collombey-Muraz.

Les finances sont saines dans les deux communes selon les critères de l'Etat du Valais. La dette par habitant est extrêmement faible des deux côtés : en-dessous de CHF 3'000.- selon le canton. Le coefficient d'impôt est proposé à 1.2, identique à la situation actuelle, et le taux d'indexation à 165%, au lieu de 160% à ce jour. Ceci baisse donc la pression fiscale du citoyen ainsi que le montant

des entrées fiscales pour les deux communes. De plus, un état des bâtiments a été réalisé dans les deux communes et a révélé une situation similaire.

Du point de vue de notre commission, la fusion permet une meilleure gouvernance ainsi qu'une gestion efficace des mandats donnés aux commissions du Conseil général. La fusion permet d'alléger les coûts en temps, en organisation et en argent ; pour exemple, un tel allègement n'a pas été possible lors de la mise en place du règlement intercommunal du Service du feu en 2021.

Notre commission relève le sérieux de l'étude tant du point de vue politique que financier, ainsi que l'attention portée aux préoccupations de la population par la mise en place dès 2019 d'ateliers-citoyens, de soirées d'information et d'un sondage public. Il nous apparaît cependant fondamental d'être à l'écoute des questionnements, voire des inquiétudes que peuvent formuler nos concitoyennes et concitoyens. Une liste de questions est ressortie de nos séances et est annexée à ce rapport. Les réponses données par M. Coppey nous ont convaincus de la volonté de transparence et d'un certain réalisme reconnu par les municipaux. En effet, convaincre les citoyennes et citoyens n'est pas simple car un projet de fusion met en évidence des sentiments de peur et une résistance face aux changements ainsi que des questions d'appartenance et de loyauté à son village ou à sa ville.

Les membres de la commission Agglo se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la fusion et invitent le Conseil général à approuver ce projet pour notre ville.

Pour la commission Agglo sur la réflexion de principe d'une fusion Monthey – Collombey-Muraz :

Chantal Coppex
Rapporteure

Eliane Launaz Perrin
Présidente

Le 08.02.2022



Commission d'Agglomération du Conseil général
Législature 2021- 2024

**ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION AGGLO CONCERNANT LE PROJET DE
FUSION DES COMMUNES DE MONTHEY ET COLLOMBEY-MURAZ**

**Une modification mineure est annexée au rapport de fusion déposé à la chancellerie le 08.02.2022.
Elle concerne le détail des présences des membres de la commission.**

Séance du 18 janvier 2022

Membres de la commission présent.e.s ou en visioconférence : Eliane Launaz Perrin, Karine Bressan, Yvan Clerc (skype), Pierre-Yves Faust, Diane Caspani-Thurre (skype), Fabien Thétaz, Laetitia Vuadens, Chantal Coppex

Pour le bureau : Antoine Bellwald

Pour la municipalité : Stéphane Coppey

Excusés : -

Non excusés : Damien Raboud

Séance du 27 janvier 2022

Membres de la commission présent.e.s: Eliane Launaz Perrin, Karine Bressan, Yvan Clerc, Pierre-Yves Faust, Diane Caspani-Thurre, Fabien Thétaz, Laetita Vuadens, Damien Raboud, Chantal Coppex

Excusé : Antoine Bellwald

Non excusés : -

Annexe envoyée au bureau du Conseil général le 8 mars 2022.

**« FOIRE AUX QUESTIONS » CONCERNANT LA RÉFLEXION DE PRINCIPE SUR LA
FUSION
MONTHEY – COLLOMBEY-MURAZ**

Suite à deux séances de la commission Agglo concernant la réflexion de principe sur la fusion Monthey – Collombey-Muraz, les questions ci-dessous ont été évoquées et des réponses ont été apportées par le président, M. Stéphane Coppey :

Questions :	Réponses :
Péréquation financière : les chiffres parlent-ils de la commune actuelle de Monthey ou de celle après la fusion ?	Ce déficit sera le même, fusion ou non. Les investissements sont prévus dans les deux communes et seront joints si fusion. Dans tous les cas, la péréquation sera revue ces prochaines années, selon des modifications du Conseil d'Etat, ce montant sera aussi perdu lors de la fusion, environ KCHF 400 lié à Collombey-Muraz. La nouvelle commune sera une commune plus forte et moins dépendante de la péréquation. Une aide à la fusion de 2 mios sera versée également de manière unique pour les divers frais d'étude et de 3 mios pour la mise en place.
L'analyse financière se porte sur 5 ans, à trop court terme selon le point de vue d'une commissaire, et elle se demande pourquoi l'analyse ne se projette pas sur le plus long terme ?	Les deux situations financières sont identiques, comme ses infrastructures. Les frais d'entretien, etc., seront les mêmes, fusionnés ou non, et seront en plus mutualisés. Un état des lieux technique (bâtiments, infrastructures, etc.) a été effectué et a démontré que les situations étaient identiques dans les deux communes.
Est-il prévu que des services déménagent sur Collombey-Muraz et non pas sur Monthey ?	Le service Bâtiment et Urbanisme se situera sur CollombeyMuraz, juge et vice-juge également. De plus, rien ne bouge pour les écoles, crèches, etc. La caserne des pompiers se situe également déjà sur Collombey-Muraz. La répartition des services est prévue à environ à 1/3 sur Collombey-Muraz et à 2/3 sur Monthey.

<p>Pourquoi d'aussi grands investissements ont eu lieu pour la STEP de Collombey-Muraz au vu du projet de la mise en place de la Futurostep de Monthey ?</p>	<p>Collombey-Muraz avait une STEP inutilisable et a dû remédier à cette situation, la Futurostep n'entrant en fonction, selon faisabilité, pas avant les années 2030.</p>
<p>La commune de Monthey est propriétaire de son réseau d'électricité, la commune de Collombey-Muraz collabore actuellement avec la Romande Energie, qu'en sera-t-il après fusion ?</p>	<p>Les Neyres par exemple, sont déjà liés au réseau de Monthey. Collombey-Muraz est lié à une concession jusqu'en 2038 avec la Romande Energie. La commune après fusion sera donc peut-être soumise à une tarification différenciée selon le lieu d'habitation. Monthey désire garder l'autonomie en cette matière, en espérant pouvoir récupérer la concession en 2038 au plus tard</p>
<p>Quel est le risque pour un EMS (les Tilleuls) de modifier sa raison juridique en Société Anonyme ?</p>	<p>Aucun risque, Monthey étant la dernière commune à avoir un EMS en mains propres. Un système de loi est en place concernant ces établissements, comme la tarification, la gestion, etc. Il n'y a donc aucun désavantage à ce niveau-là. Le seul désavantage de la situation actuelle est financier, car les EMS privés touchent parfois des legs lors de décès par exemple, ce qui n'est pas le cas dans la forme actuelle.</p>
<p>Est-ce qu'un bénéfice financier d'une éventuelle fusion, a été chiffré ?</p>	<p>L'avantage se trouve principalement dans la qualité du service. Exemple pour la Police : les coûts sont restés les mêmes avec des prestations plus larges. Avec les différents changements de lois diminuant les sources d'impôts, les communes doivent rationaliser les coûts, maîtriser les dépenses en répondant aux besoins de la population.</p>
<p>La commission s'interroge sur les résultats du sondage qui était favorable à 7 membres pour le conseil communal alors que le projet de fusion en compte 9</p>	<p>Collombey-Muraz fonctionne actuellement à 7, un nombre qui permet peut-être une meilleure efficacité. Cependant, la représentativité est « diminuée » pour les différents lieux de la commune. Avec 9 représentants, cela permet de créer une meilleure représentativité. Ce point pourra aussi évoluer selon le fonctionnement après fusion.</p>
<p>Le dossier parle beaucoup d'amélioration des prestations de service, mais ces arguments ne sont pas très percutants pour la population.</p>	<p>Une fusion renforce les administrations de chaque village. Les villages gardent leur identité, leurs fêtes au village, leurs fanfares, etc. Mais c'est en effet ce côté identitaire lié à l'émotionnel qui pourrait faire capoter ce projet de fusion.</p>

<p>Le nombre de collaborateurs va considérablement augmenter, qu'en est-il de la gestion RH, notamment pour Collombey-Muraz (plus petite structure) ?</p>	<p>Avec le personnel de l'EMS, la commune de Monthey compte environ 450 collaborateurs et Collombey-Muraz 90. L'ensemble des employés des deux communes est repris, les salaires garantis et harmonisés. Une séance d'information a été organisée pour les collaborateurs pour les accompagner dans ce projet, les rassurer sur leur statut futur. Grâce aussi aux départs naturels (retraite), les responsabilités des postes pourront aussi être principalement conservées.</p>
<p>La fusion amènera-t-elle à une perte financière ou à une situation saine ?</p>	<p>Des finances saines sont projetées. Des investissements pourront être mutualisés, comme l'exemple de la construction de la caserne qui a permis de rationaliser les coûts pour un outil de travail ultra performant.</p>
<p>Le niveau d'endettement de la ville de Monthey va doubler d'ici à 2025 alors que celui de Collombey-Muraz va rester stable. Cette politique montheysanne d'investissement ne pourra-t-elle pas poser problème pour l'acceptation de la fusion de la part des habitants de la commune de Collombey-Muraz ?</p>	<p>Ceci se réfère au tableau des investissements importants de la Ville de Monthey, tel que figurant dans le rapport financier à la page 37, point 3.7, avec en sus la date estimée de fin des travaux.</p> <p>Il en ressort que les investissements indiqués comme démarrant avant 2025 seront, en principe, terminés pour la fin de l'année 2024. De plus, les aménagements du centre-ville seront inférieurs aux 8 mio. ressortant de ce tableau. Il est prévu de réaliser, en 2022 et 2023, des travaux pour 3,5 mio. de francs pour cet aménagement.</p> <p>Au sujet de la mise en valeur de la zone « Clos-Donroux », c'est un investissement du patrimoine financier qui ne devrait pas figurer dans cette liste. Ainsi, il peut être relevé que les investissements prévus par la Commune de Monthey entre 2022 et 2024 ne devraient pas freiner le processus de fusion. Les deux Communes présentent, en l'occurrence, des situations financières saines selon les indicateurs de l'Etat du Valais.</p>

Le 08.02.2022



RESOLUTION (art. 36 du Règlement du CG)

déposée en séance du Conseil général du 14 mars 2022.

Le Conseil général de la ville de Monthey, consterné par l'actualité récente en Ukraine,

- condamne fermement la guerre menée en Ukraine ainsi que ses impacts terribles sur la population civile ;
- insiste sur l'importance de la voie diplomatique et du respect du droit international ;
- invite chacune et chacun à entreprendre des actions d'entraide dans la tradition humanitaire suisse.

Nom prénom : Bureau du Conseil général, PLR, PS-GC, Les Verts

Représentant le parti / groupe : Bureau du Conseil général, PLR, PS-GC, Les Verts

Date : 14 mars 2022



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.12.2021

Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population

La croissance de notre commune et ses alentours a été extrêmement soutenue ces dernières années. L'augmentation des habitants entraîne forcément une augmentation des besoins en infrastructures : crèches, écoles, STEP, etc.

Nos infrastructures communales doivent s'adapter à cette augmentation des résidents. C'est aussi le cas pour les activités funéraires. Plus d'habitants entraînent plus de décès.

Actuellement les espaces prévus entre le décès et l'ensevelissement sont clairement sous-dimensionnés, et des locaux de remplacement doivent être trouvés en urgence lors de décès. De plus, avec l'augmentation de population de confession non chrétienne, la crypte située dans l'église de notre commune ne semble pas adaptée lors du décès de ceux-ci. La crypte de Monthey n'est plus adaptée : peu voire presque pas d'intimité. Elle n'est pas réfrigérée et non accessible pour les personnes à mobilité réduite.

La mort est inévitable et chacun de nous y sera confronté un jour. Nous devons, en tant qu'autorité communale, accompagner les familles des défunts dans leur douleur et tristesse avec des infrastructures appropriées.

L'augmentation de la population et par conséquent celle des décès crée une situation tendue pour les centres funéraires. L'existence d'une salle de cérémonie laïque est nécessaire pour offrir à nos résidents un service funéraire convenable et respectueux. Plusieurs solutions peuvent être étudiées : À la suite d'un postulat déposé par Collombey-Muraz, une harmonisation pourrait-être envisagée. voire même une coordination avec les communes du Haut-Lac pour un lieu commun dans le district.

Avec 13 entreprises de services funéraires en Valais c'est une opportunité pour tous d'avoir un lieu dans cette grande ville qu'est Monthey. Un lieu de recueillement où vous pourrez dire adieu à vos proches par une cérémonie laïque ou pas.

Chez nos voisins, Le funérarium, le plus proche, mis à disposition pour tous les services funéraires est celui de Martigny. Il met à disposition plusieurs cryptes ainsi qu'une salle de cérémonie. Étant géré par la commune, il permet de ne pas donner une exclusivité à une pompe funèbre et s'autofinance par la location des infrastructures.

Pourrions-nous être un exemple et relever ce défi dans notre région. Nos habitants méritent d'avoir la possibilité de rendre un dernier hommage à leurs proches sans se rendre dans une autre ville...

Le but du postulat est donc de demander à la municipalité d'étudier l'amélioration des infrastructures funéraires et de prendre contact avec notre commune voisine de Collombey-Muraz pour coordonner leur réflexion à l'échelle locale.

Je vous remercie pour votre attention et espère que vous soutiendrez ce postulat. Je reste bien évidemment à disposition pour toutes vos questions.

Jean-Charles Boemi, PLR

Développement postulat – CG 14 mars

Monsieur le Président, Madame la conseillère municipale, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues.

En octobre 2019, le Conseil Général a accepté un postulat pour la mise en place d'un espace public plus égalitaire. Le postulat que je vais vous présenter aujourd'hui est une proposition concrète pour le mettre en œuvre. Au nom du groupe PS & Gauche citoyenne, je vous propose en effet de renommer l'Esplanade du Crochetan «Place du 14-juin».

Pourquoi ce lieu en particulier ? Il est vrai que supprimer certains noms existants de rues ou de places pour féminiser l'espace public peut être compliqué, à cause des réactions que ce changement peut engendrer. Mais depuis l'inauguration de cette esplanade en 2016, son nom ne semble pas vraiment fixé dans les esprits et ne suscite pas d'attachement particulier. Dans les médias, elle est parfois appelée « esplanade du théâtre », ou « esplanade du théâtre du Crochetan », et j'entends souvent les Montheysannes et Montheysans parler de la « place rouge ». Cette esplanade devrait donc être assez facilement rebaptisable, mais elle est surtout un haut lieu de la vie culturelle et civique de Monthey. La renommer en place du 14 juin enverrait donc un signal fort de soutien à la lutte pour l'égalité.

Pourquoi une Place du 14-juin ? Le 14 juin est la date de l'inscription du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale. Cette date rappelle aussi les grèves nationales qui ont eu lieu en 1991 et en 2019 pour revendiquer ce principe d'égalité. A Monthey, c'est sur cette esplanade que se déroulent chaque année depuis 2019 les manifestations à cette date. C'est donc le lieu idéal pour une Place du 14 juin à Monthey. Nous serions alors la 3^{ème} ville de Suisse romande à inaugurer une place portant ce nom, après Lausanne et Vevey en 2021.

Dans le cas où vous accepteriez ce postulat, j'aimerais préciser que même si au moment de son dépôt le titre proposait une Place du 14-juin, la Municipalité pourrait décider de garder le terme d'esplanade s'il est jugé plus adéquat qu'une place.

En conclusion, renommer l'Esplanade du Crochetan en Place ou Esplanade du 14 juin, c'est un premier pas vers une meilleure représentation des femmes dans l'espace public, c'est donner une place centrale à la lutte historique pour l'égalité hommes femmes, tout en rappelant les efforts qu'il reste à accomplir.

Merci pour votre attention.



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.12.2021

"Titre" : La démocratie : une fête ET une responsabilité collective

Texte de dépôt :

Les taux de participation aux votations et élections sont, depuis un certain temps déjà, tristement bas. Ceci vaut pour le territoire helvétique dans sa globalité, mais demeure un élément saillant et plus marqué encore dans notre commune. Il semble avéré que ce phénomène touche principalement la catégorie des jeunes. Cependant, d'autres catégories pourraient être considérées comme surreprésentées parmi les abstentionnistes (personnes nouvellement arrivées sur la commune, personnes fraîchement naturalisées, personnes âgées et/ou à mobilité réduite peu à leur aise avec le vote par correspondance). Doivent être également incluses à ce tableau toutes les personnes, quels que soient leur âge, leur genre ou leur origine, ayant développé une défiance ou un dépit vis-à-vis du monde politique ou jugeant que leurs droits civiques ne valent plus le coup d'être revendiqués dans les urnes.

Quelques exemples significatifs, chiffres à l'appui, témoignant du fait que les temps récents ont vu s'opérer un léger retrait des citoyennes et citoyens de notre commune à la participation démocratique d'une part, mais d'autre part et surtout du fait que notre commune fait office de « mauvais élève » en la matière :

Lors des élections au Conseil National de 2019 : La participation des électrices et électeurs valaisan.e.s s'élevait à 54.06% alors que celle des montheysan.e.s était de 44.83%

Lors des élections au Grand Conseil valaisan : Le taux de participation cantonal s'élevait en 2013 à 67.03% contre seulement 53.02% dans la commune de Monthey et en 2021 à 59.52% dans le canton contre seulement 47.77% dans la commune de Monthey.

Les taux de participation aux élections témoignent donc d'un recul de la participation démocratique d'une part mais aussi de la plus faible participation audit processus sur notre territoire communal, si l'on compare les taux de participation à ceux du canton. Les questions touchant à la représentativité de notre région et de notre commune,

que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal en sont bien évidemment tributaires de manière préjudiciable.

Concernant les votations et pour ne prendre qu'un exemple issu de l'actualité très récente : les taux de participation pour l'initiative populaire dite « Pour des soins infirmiers forts » étaient de 65.25% pour le Valais et de 60.59% pour Monthey. Une nouvelle fois, nous nous situons au-dessous de la moyenne cantonale.

Mais les taux de participation les plus bas ont bel et bien pour théâtre les élections municipales. En 2020, nous observons un taux de participation de seulement 41.89% à Monthey. A titre de comparaison et pour ne mentionner que des communes de taille et d'importance relativement similaires, ils étaient de 48.17% à Martigny et de 47.75% à Sierre.

Ces taux de participation particulièrement bas aux élections municipales ne vont pas dans le sens du principe de subsidiarité pourtant cher au fonctionnement politique de notre pays. Pire, ils témoignent d'un désintérêt des citoyens pour la politique locale, qui est pourtant le socle de notre système démocratique et en représente le premier échelon.

Fort de ce constat et animé par la volonté de *booster* le taux de participation tout en faisant des dimanches de votations des moments d'échange, de consolidation des liens sociaux et de festivités, le groupe UDC et union des citoyens a proposé un postulat visant à animer la zone du Crochetan à l'occasion des votations et élections, postulat au demeurant accepté par le plénum en date du 13.12.2021. Ce dernier va dans le sens d'accroître la participation citoyenne lorsque le peuple est amené à user de ses droits civiques. En ce sens, il semble tout à fait louable d'y prêter intérêt. Cependant, il semble faire l'économie de tout un programme de sensibilisation, d'éducation et de conscientisation à mener au contact rapproché de la population afin de lui donner confiance en ses institutions politiques d'une part et de lui rappeler l'importance de cette démarche citoyenne pour le devenir de notre démocratie d'autre part.

Le présent postulat vise à demander à la municipalité l'étude de diverses mesures visant à :

- Mener une politique active de proximité au contact des futur.e.s votant.e.s, par exemple en impliquant les actrices et acteurs de la vie politique locale dans leur cursus scolaire à quelques occasions dans l'année scolaire.
- Assurer une présence active de représentant.e.s de notre politique locale à l'occasion des promotions civiques.
- Organiser des rencontres annuelles entre les nouveaux résidents de la commune et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif

- Organiser des rencontres annuelles entre les personnes nouvellement naturalisées et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif

- Penser un soutien didactique aux aîné.e.s et aux personnes à mobilité réduite afin de les soutenir dans la démarche de vote par correspondance

- Mettre en place des permanences inter-partis à l'approche des votations et élections et communiquer à leur sujet de manière transparente

C'est en témoignant, dans la proximité des citoyennes et citoyens, d'une responsabilité et d'une implication collectives aux égards de notre démocratie et que nous pourrons garantir sa pérennité, qui passe bien évidemment par la participation du plus grand nombre.

Nom prénom : D'Errico Adrien

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date : _____

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.12.2021

"Titre" : La démocratie : une fête ET une responsabilité collective

Texte de dépôt :

Les taux de participation aux votations et élections sont, depuis un certain temps déjà, tristement bas. Ceci vaut pour le territoire helvétique dans sa globalité, mais demeure un élément saillant et plus marqué encore dans notre commune. Il semble avéré que ce phénomène touche principalement la catégorie des jeunes. Cependant, d'autres catégories pourraient être considérées comme surreprésentées parmi les abstentionnistes (personnes nouvellement arrivées sur la commune, personnes fraîchement naturalisées, personnes âgées et/ou à mobilité réduite peu à leur aise avec le vote par correspondance). Doivent être également incluses à ce tableau toutes les personnes, quels que soient leur âge, leur genre ou leur origine, ayant développé une défiance ou un dépit vis-à-vis du monde politique ou jugeant que leurs droits civiques ne valent plus le coup d'être revendiqués dans les urnes.

Quelques exemples significatifs, chiffres à l'appui, témoignant du fait que les temps récents ont vu s'opérer un léger retrait des citoyennes et citoyens de notre commune à la participation démocratique d'une part, mais d'autre part et surtout du fait que notre commune fait office de « mauvais élève » en la matière :

Lors des élections au Conseil National de 2019 : La participation des électrices et électeurs valaisan.e.s s'élevait à 54.06% alors que celle des montheysan.e.s était de 44.83%

Lors des élections au Grand Conseil valaisan : Le taux de participation cantonal s'élevait en 2013 à 67.03% contre seulement 53.02% dans la commune de Monthey et en 2021 à 59.52% dans le canton contre seulement 47.77% dans la commune de Monthey.

Les taux de participation aux élections témoignent donc d'un recul de la participation démocratique d'une part mais aussi de la plus faible participation audit processus sur notre territoire communal, si l'on compare les taux de participation à ceux du canton. Les questions touchant à la représentativité de notre région et de notre commune,

que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal en sont bien évidemment tributaires de manière préjudiciable.

Concernant les votations et pour ne prendre qu'un exemple issu de l'actualité très récente : les taux de participation pour l'initiative populaire dite « Pour des soins infirmiers forts » étaient de 65.25% pour le Valais et de 60.59% pour Monthey. Une nouvelle fois, nous nous situons au-dessous de la moyenne cantonale.

Mais les taux de participation les plus bas ont bel et bien pour théâtre les élections municipales. En 2020, nous observons un taux de participation de seulement 41.89% à Monthey. A titre de comparaison et pour ne mentionner que des communes de taille et d'importance relativement similaires, ils étaient de 48.17% à Martigny et de 47.75% à Sierre.

Ces taux de participation particulièrement bas aux élections municipales ne vont pas dans le sens du principe de subsidiarité pourtant cher au fonctionnement politique de notre pays. Pire, ils témoignent d'un désintérêt des citoyens pour la politique locale, qui est pourtant le socle de notre système démocratique et en représente le premier échelon.

Fort de ce constat et animé par la volonté de *booster* le taux de participation tout en faisant des dimanches de votations des moments d'échange, de consolidation des liens sociaux et de festivités, le groupe UDC et union des citoyens a proposé un postulat visant à animer la zone du Crochetan à l'occasion des votations et élections, postulat au demeurant accepté par le plénum en date du 13.12.2021. Ce dernier va dans le sens d'accroître la participation citoyenne lorsque le peuple est amené à user de ses droits civiques. En ce sens, il semble tout à fait louable d'y prêter intérêt. Cependant, il semble faire l'économie de tout un programme de sensibilisation, d'éducation et de conscientisation à mener au contact rapproché de la population afin de lui donner confiance en ses institutions politiques d'une part et de lui rappeler l'importance de cette démarche citoyenne pour le devenir de notre démocratie d'autre part.

Le présent postulat vise à demander à la municipalité l'étude de diverses mesures visant à :

- Mener une politique active de proximité au contact des futur.e.s votant.e.s, par exemple en impliquant les actrices et acteurs de la vie politique locale dans leur cursus scolaire à quelques occasions dans l'année scolaire.
- Assurer une présence active de représentant.e.s de notre politique locale à l'occasion des promotions civiques.
- Organiser des rencontres annuelles entre les nouveaux résidents de la commune et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif

- Organiser des rencontres annuelles entre les personnes nouvellement naturalisées et des représentant.e.s des diverses forces politiques représentées dans notre législatif et dans notre exécutif

- Penser un soutien didactique aux aîné.e.s et aux personnes à mobilité réduite afin de les soutenir dans la démarche de vote par correspondance

- Mettre en place des permanences inter-partis à l'approche des votations et élections et communiquer à leur sujet de manière transparente

C'est en témoignant, dans la proximité des citoyennes et citoyens, d'une responsabilité et d'une implication collectives aux égards de notre démocratie et que nous pourrons garantir sa pérennité, qui passe bien évidemment par la participation du plus grand nombre.

Nom prénom : D'Errico Adrien

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date : _____

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général

Pour la mise en place
d'une politique locale
pour et avec les seniors

Postulat présenté le 14.03.2022

E. Launaz Perrin - PS et Gauche citoyenne

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 :

- une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, ce qui représentera environ 120'000 personnes
- une sur dix aura 80 ans ou plus, ce qui représentera environ 40'000 personnes.

- les seniors forment une population très hétérogène du point de vue socio-économique
- ils sont très souvent actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois
- Ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie
- Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé

L'Etat du Valais désire soutenir cette évolution sociale en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Les enjeux:

- la participation active des seniors à une politique qui ne soit pas seulement pensée pour eux mais faite avec et par eux
- anticiper pour notre commune les difficultés liées au vieillissement de la population et, dans un premier temps, connaître les ressources ainsi que les besoins des seniors

Elle concerne un large éventail de domaines :

- l'adaptation des logements et l'accès aux bâtiments et aux infrastructures
- l'adaptation des besoins en mobilité et sécurité
- un urbanisme et une signalétique adaptés
- des activités assurant une vie sociale stimulante et intergénérationnelle (accès à la culture, à la formation permanente, à la communication et à l'intégration)

Comment contribuer à mener et soutenir des projets citoyens et à répondre aux besoins exprimés?

C'est par une approche transversale et avec le soutien des services communaux et socio-culturels qu'une telle politique peut se mettre en place

Au niveau cantonal:

- le rapport définitif pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées a été accepté par le Conseil d'Etat valaisan en 2021
- un soutien financier du canton a été mis en place début 2022
- deux déléguées cantonales ont été engagées à l'automne 2021, dont Mme Delphine Moret Brühlart pour le Bas-Valais.

Ce rapport a développé des propositions concrètes:

- **la mise en place d'un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal**
- **un diagnostic cantonal et le recueil des données pour connaître la situation objective des seniors**
- **l'élaboration d'une base légale spécifique seniors, (à l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre de la loi sur la jeunesse)**
- **un soutien aux communes pour la mise en place d'une politique des seniors**

- Au niveau communal, le processus propose 3 phases:**
- **une étude objective de la situation locale (données statistiques de la commune, seniors dès 60 ans et +)**
 - **une enquête par questionnaire auprès des seniors**
 - **une démarche participative qui permet de mettre en évidence les ressources, les forces, les projets, comme les difficultés et les besoins**

Une évaluation du processus a été faite en 2020. A Orsières pour ex., plus d'une soixantaine de personnes ont participé à des tables rondes. Le processus participatif s'est révélé efficace et a été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors et par les conseillers communaux présents. Il a débouché sur 2 mesures concrètes: le développement de bancs dans le village et les chemins environnants et la création d'un lieu de rencontre entre les générations.

Plusieurs localités vs ont démarré ce processus:

- à Sion un délégué aux seniors a été nommé par la ville avec un mandat donné à Pro Senectute pour organiser des ateliers participatifs dans les quartiers de la ville
- à Fully « Planète Senior » est coordonnée par l'action socio-culturelle
- dans la Vallée d'Illyez un projet « bien-être » est en cours

A Monthey, la création du BRIC Seniors (Bureau Régional d'Information et de Coordination), l'ouverture du foyer de jour, l'agrandissement du home des Tilleuls, démontrent la volonté de la municipalité d'être proactive dans ce domaine.

En complément de la prise en charge « santé », je demande donc à la municipalité de renforcer la politique communale des seniors et propose quelques pistes de mise en œuvre

- récolter les données statistiques de la commune pour les 60 ans et plus...
- récolter les demandes adressées au BRIC qui permettraient de connaître les questions et les besoins
- donner mandat à Pro Senectute ou à un autre organisme pour la mise en œuvre d'ateliers participatifs

- élaborer la création d'un Conseil des seniors pour la ville
- encourager une synergie entre les associations et initiatives existantes : structures et services officiels, groupes de bénévoles, associations socio-culturelles
- mettre en évidence un onglet « Seniors » sur le site de la commune

En conclusion:

- une politique locale pour et avec les seniors reconnaît leurs besoins et valorise leurs compétences
- c'est un travail participatif dans lequel les seniors intéressés peuvent s'impliquer, initier des mesures et des projets avec le soutien de la commune et de ses différents dicastères

C'est une politique ambitieuse et nécessaire mais aussi un chantier passionnant et vivant à ouvrir pour le futur de notre commune.

Elle ne réinvente pas la roue, elle ne révolutionne pas mais elle nous apportera un élan citoyen dynamique!

MERCI

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du

M. Robert BURRI
parti Socialiste et Gauche
Citoyenne

formulée hors séance du Conseil général le
répondue en séance du Conseil général le

10 février 2022
14 mars 2022

Titre :

Monthey s'engage contre le harcèlement au travail (Nouvelliste du
20.12.2020)

Développement :

Voilà un peu plus d'une année que la presse s'est faite l'écho de la
résolution municipale mentionnée en titre, laquelle visait à lutter contre le
harcèlement et la discrimination en faisant appel aux services de
l'Association valaisanne de médiation.

Est-il possible de faire un bilan intermédiaire, notamment afin de
connaître :

1. Les modalités à suivre par les collaboratrices et collaborateurs de
la commune pour solliciter cette prestation, au demeurant
certainement fort pertinente ?
2. Le contenu et l'étendue du mandat donné à cette association ?
3. Les éléments statistiques quantifiant le nombre de sollicitations et
le type de problématiques invoquées durant l'année écoulée ?
4. Les suites données par l'administration pour corriger les plaintes
signalées ?

1. LES MODALITES A SUIVRE PAR LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DE LA COMMUNE POUR SOLLICITER CETTE PRESTATION, AU DEMEURANT CERTAINEMENT FORT PERTINENTE ?

La Ville de Monthey se devait de prendre toutes les mesures pour protéger la santé physique et
psychique de ses collaborateurs conformément à son obligation légale au sens des art. 2 OLT3 et 6 LTr.
Pour ce faire, elle a mis sur pied, dès le 1^{er} janvier 2021, un dispositif externe de Personnes de confiance.
En effet, aucune discrimination ne doit être tolérée, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou la religion.
De même, le harcèlement psychologique et sexuel sont interdits (art. 4 LEG).

Le dispositif de Personnes de confiance permet à un(e) collaborateur(trice) en souffrance professionnelle (tensions, stress) ou qui s'estime victime de conflit, de harcèlement psychologique ou sexuel de faire appel directement à une personne de confiance. Ce système garantit un espace neutre et confidentiel. La liste des cinq personnes à contacter a été remise à tous les collaborateurs(trices). Ce service est bien évidemment entièrement gratuit.

2. LE CONTENU ET L'ETENDUE DU MANDAT DONNE A CETTE ASSOCIATION ?

La société AVdM (Association valaisanne de Médiation qui a notamment pour but de promouvoir la médiation et la résolution extrajudiciaire des conflits dans tous les domaines (famille, travail, etc.), met à disposition de la commune cinq Personnes de confiance, hommes et femmes, à choix.

Les Personnes de confiance ont minimum cinq ans d'expérience professionnelle dans la relation d'aide, les RH ou toute autre activité jugée équivalente et sont au bénéfice d'une formation en médiation ou en coaching.

La Personne de confiance doit écouter de manière confidentielle et soutenir l'employé(e) en l'aidant à mobiliser ses ressources personnelles et en le conseillant sur les moyens d'action et leurs conséquences. Si l'employé(e) le demande, la Personne de confiance peut faire les démarches auprès de l'employeur et ainsi renoncer à la confidentialité. Cette intervention peut déboucher sur une médiation, une enquête, un coaching ou des mesures disciplinaires ou d'organisation.

La Personne de confiance peut également assurer la médiation. En revanche, une enquête ou un coaching personnel ne sont pas de la compétence de la Personne de confiance.

3. LES ELEMENTS STATISTIQUES QUANTIFIANT LE NOMBRE DE SOLLICITATIONS ET LE TYPE DE PROBLEMATIQUES INVOQUEES DURANT L'ANNEE ECOULEE.

En 2021, quatre collaborateurs(trices) ont fait appel à l'AVdM. Les problématiques ne sont volontairement pas divulguées pour garantir l'anonymat des employés(es). Elles n'ont pas nécessité l'intervention des Ressources Humaines.

Si les cas annoncés à l'AVdM sont fort heureusement peu nombreux, ce système complète le travail des Ressources Humaines assez souvent sollicitées par les employés(es) pour un avis, des conseils ou une médiation. La juriste de la Ville de Monthey l'est également pour des questions plus juridiques.

4. LES SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION POUR CORRIGER LES PLAINTES SIGNALEES.

Après l'accord de l'employé(e), la Personne de confiance peut faire les démarches auprès de l'employeur. Cette intervention peut déboucher sur une enquête, une médiation ou des mesures disciplinaires ou d'organisation. Ce système permet un soutien moral et se veut un outil concret à la résolution des conflits.

Il est évident que des personnes se rendant coupables de tels actes seraient sanctionnées selon les art. 27ss. des Statuts du personnel. Il pourrait s'agir d'un avertissement ou d'un licenciement, en fonction des circonstances.